

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 17 janvier 2017

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du	
<i>Proposition de résolution visant à la mise en place d'une filière de "Silver Economie" en Wallonie au service des aînés pour une vie de qualité, déposée par Messieurs Fourny, Collignon, Crucke, Daele, Mesdames Salvi et Simonet (Doc. 570 (2015-2016) N° 1)</i>	2
<i>Auditions</i>	3
<i>Rapport d'activités d'Unia pour l'année 2015</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi.....	3
<i>Audition de M. Charlier, co-Directeur d'Unia</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Charlier, co-Directeur d'Unia.....	3
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mmes Vienne, Leal Lopez, M. Martin, Mmes De Bue, Salvi, Ryckmans, Baltus-Möres, M. Charlier, co-Directeur d'Unia,	8
<i>Désignation d'un corapporteur</i>	18
<i>Échange de vues (suite)</i>	18
Intervenants : Mme la Présidente, M. Charlier, co-Directeur d'Unia, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Martin.....	18
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	23
<i>Interpellations et questions orales</i>	23
<i>Interpellation de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'étude de santé environnementale en Hesbaye »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	23

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les salles de consommation de drogue à moindre risque » ;

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les salles de consommation de drogue à moindre risque »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....26

Question orale de M. Warnier à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déficit structurel du Relais santé de Charleroi »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Warnier, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 29

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès au Réseau santé wallon pour les médecins âgés »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implantation d'un centre de médecine nucléaire (TEP/CT) en Province de Luxembourg »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lecomte, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 31

Reprise de la séance..... 33

Interpellations et questions orales (Suite)..... 33

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des hôpitaux wallons » ;

Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le risque de disparition de certaines infrastructures hospitalières en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Kapompole, Nicaise, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le futur Plan wallon de prévention et de promotion de la santé »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 38

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir des soins psychiatriques »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact de la réforme fédérale encadrant la pratique de la psychothérapie sur le secteur ambulatoire wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Question orale de M. Warnier à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les structures d'hébergement à bas seuil d'exigence »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Warnier, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les initiatives visant à assurer l'insertion des autistes de 16 à 25 ans »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation des services en charge des personnes présentant des troubles autistiques »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'allocation forfaitaire accordée aux familles d'accueil dans le cadre de la réforme des allocations familiales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation de la dépendance dans la future assurance autonomie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les animaux de compagnie dans les maisons de repos wallonnes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 48

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Plan d'action 2016-2019 relatif aux droits de l'enfant en Wallonie (PADE) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 50

Question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les notes de genre du budget 2017 et le plan Genre »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	51
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le remplacement des panneaux lumineux le long des autoroutes » ;</i>	
<i>Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux routiers wallons »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	53
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation du prélèvement kilométrique »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	55
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le démarrage de la phase test pour l'utilisation d'écocombis »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	58
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déneigement des routes régionales »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	59
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'Euregiobahn et le projet d'extension vers Eupen et Raeren »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	60
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les comptes fast track »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	61
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le système des facturations par flotte de camions dans le cadre de la taxe kilométrique »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	62
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déboisement au bord des autoroutes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de	

l'Action sociale et du Patrimoine.....	63
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le dossier de la RN54 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	65
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les différences entre les auto-écoles et les moniteurs brevetés indépendants » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la conduite économique des auto-écoles et des moniteurs brevetés indépendants »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	67
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouvelles limitations de vitesse en Flandre »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	69
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	70
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	70
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	70
<i>Liste des intervenants.....</i>	72
<i>Abréviations courantes.....</i>	73

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 24 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose de démarrer les travaux de notre commission en souhaitant évidemment la bienvenue à l'équipe d'Unia, M. Charlier ainsi que Mmes Kotlar et Denies.

Aussi, puisque c'est la première réunion de notre Commission de l'année 2017, je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de réussite à vous, chers collègues, à vos collaborateurs, aux équipes du Parlement, au personnel du Parlement qui nous accompagne tout au long de nos travaux, aux journalistes qui viennent nous rejoindre, qui sont occupés sans doute ailleurs, aujourd'hui.

(Rires)

Je vous propose de démarrer.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Je vous propose quand même de regarder certains avis qui se trouvent dans l'arriéré, à savoir les avis liés à des décrets qui ont déjà été votés.

Il y a donc l'avis A 1261 sur l'introduction du prélèvement kilométrique. Comme le décret a déjà été voté, je vous propose de retirer cet avis de l'arriéré. Si vous êtes d'accord, nous pourrions le faire ainsi.

L'avis A 1280 sur diverses mesures liées au budget étant donné que le décret-programme budgétaire a déjà été voté également, et l'avis A 1292 sur les parcs d'activités économiques puisque notre décret a également été voté en commission et sera présenté à l'analyse en séance plénière, ce mercredi.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la

Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Toujours au niveau de l'organisation des travaux, j'informe la commission que, lors de notre prochaine séance, dans 15 jours, devrait normalement figurer à l'ordre du jour, l'analyse du décret relatif au financement des infrastructures hospitalières. Je le signale, car je doute que l'ensemble du décret, à la lumière, de surcroît, de sa technicité puisse faire l'objet, lors de la même journée, d'une analyse en sus des questions orales. J'aurais donc eu envie de formuler la proposition de consacrer le mardi – dans 15 jours – la totalité de la journée, à l'analyse de ce décret et de poser les questions orales le vendredi matin du 3 février.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Remarque préalable, Monsieur le Ministre, vous avez constaté que ce n'est pas moi qui lance des discussions sur l'organisation des travaux mais c'est vous.

(Rires)

J'entends bien. Simplement, l'on devra en discuter en Conférence des présidents. Ceci dit, on ne connaît pas le projet. Il est possible que nous souhaitions des auditions. À ma connaissance, je ne sais pas combien il y a d'articles dans ce projet. Je ne sais donc pas si votre intention est de faire tout en une journée, si c'est faisable ou si...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mon intention n'est certainement pas d'analyser tout en une journée. C'est juste d'éviter que l'on n'en ait pas discuté préalablement, car manifestement, ce qui est certain, c'est que l'on ne pourra pas faire les questions orales et le projet en même temps, d'où la proposition. Maintenant, vous en faites des choux et des raves. C'est à la Conférence des présidents, qui est souveraine en la matière, de dire : « Consacrions au moins la journée entière du mardi dans 15 jours, à analyser le dossier ». Cela ne veut pas dire...

M. Wahl (MR). - La présentation...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, tout ce qui pourra être fait. Après, je pense que c'est un document qui nécessitera certainement plus qu'une réunion de commission que pour être épuisée et ensuite de voir, le vendredi matin, les questions orales.

C'est juste une suggestion. On prendra le temps nécessaire pour le décret en question, ce n'est pas un problème. C'est d'ailleurs un décret qui sera assez technique, au demeurant, mais c'est pour attirer l'attention sur le fait qu'il faut anticiper cela.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - À voir l'organisation des commissions, il y a quand même la tradition d'utiliser plutôt le jeudi après-midi que le vendredi, sauf en cas de déplacement à l'étranger. Je tiens à faire cette remarque, car on a tous des agendas bien remplis. On sait que le jeudi, l'on est parfois susceptibles de pouvoir revenir à la Région. J'attire donc votre attention sur ce sujet, que vous débattrez en Conférence des présidents.

Mme la Présidente. - Bien sûr. C'était une suggestion de M. le Ministre pour le vendredi 3 février. Sinon, le jeudi 2 février après-midi est plus adéquat par rapport à notre organisation.

C'est donc bien entendu comme cela. Pour le projet de décret qui sera soumis à notre analyse, lors de la prochaine réunion de notre commission.

Par contre, je voulais revenir à la résolution Silver Économie, car vous le savez sans doute, M. Fourny, cosignataire de cette résolution a souhaité qu'elle soit examinée conjointement avec la Commission de l'économie. Dès lors, il faudrait que nous puissions nous positionner sur différentes dates. Au niveau de la commission, M. Dodrimont fera la même chose, à savoir que l'on puisse se réunir soit le vendredi 3 février, si cela pouvait convenir à certains. Cela, c'est pour la réunion que nous aurions à quinzaine ou dans trois semaines, le vendredi 10 février, c'est une semaine Parlement Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore dans un mois, le jeudi 16 février après-midi ou le vendredi 17 février.

Nous devons soumettre ces éléments aussi à la Conférence des présidents. Je voudrais donc avoir votre avis et pouvoir reporter vos souhaits au niveau de cette commission. Cela pourrait être aussi plus tard. En termes d'analyse, si vous préférez qu'on la...

(Réaction d'un intervenant)

Pour votre information, la Commission de l'économie se réunit ce vendredi...

(Réaction d'un intervenant)

Le 17 février ? Oui, c'est noté. Le 10, ce n'est déjà pas possible. Le 16 ou le 17, c'est ce que j'entends des uns et des autres.

(Réaction d'un intervenant)

Le jeudi 16 février ? D'accord.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est le Salon des mandataires. Alors, il faut que l'on fasse des propositions pour le mois de mars.

(Réaction d'un intervenant)

Non, c'était juste pour que l'on puisse avancer.

Je vous propose que les secrétaires de commission puissent discuter et proposer des dates pour le mois de mars mais on est d'accord sur le principe de la commission conjointe et qu'elle n'aura pas lieu avant le mois de mars 2017.

La Commission a décidé de retirer de son arriéré les avis suivants :

- A.1261 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création d'un organe de conciliation dans le cadre de l'introduction du prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes sur le territoire des trois régions ;
- A.1280 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière d'Action sociale, de Santé, de Travaux publics, de Mobilité, d'Agriculture, de la Nature, des Sports, du Tourisme, d'Accueil de la Petite Enfance, d'Énergie, d'Environnement, de Pouvoirs locaux, d'Aéroports, d'Économie, de Fiscalité et la Gestion de l'administration ;
- A.1292 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif aux avant-projets de décret et d'arrêté portant sur le développement des parcs d'activités économiques.

Proposition de résolution visant à la mise en place d'une filière de "Silver Economie" en Wallonie au service des aînés pour une vie de qualité, déposée par Messieurs Fourny, Collignon, Crucke, Daele, Mesdames Salvi et Simonet (Doc. 570 (2015-2016) N° 1)

Mme la Présidente. - En ce qui concerne la proposition de résolution visant à la mise en place d'une filière de « Silver Economie » en Wallonie au service des aînés pour une vie de qualité, déposée par Messieurs Fourny, Collignon, Crucke, Daele, Mesdames Salvi et Simonet (Doc. 570 (2015-2016) N° 1) la commission a décidé de se réunir conjointement avec la Commission de l'économie et de l'innovation afin de l'examiner.

AUDITIONS
RAPPORT D'ACTIVITÉS D'UNIA POUR
L'ANNÉE 2015

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le rapport d'activités d'Unia pour l'année 2015.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je propose Mme Leal Lopez comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mmes Leal Lopez est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Audition de M. Charlier, co-Directeur d'Unia

Mme la Présidente. - La parole est à M. Charlier.

M. Charlier, co-Directeur d'Unia. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, c'est un plaisir pour moi d'être ici et de vous présenter le rapport annuel 2015 d'Unia.

Comme vous allez le voir, suite à l'interfédéralisation de ce qu'était le Centre pour l'égalité des chances, qui est devenu le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, aujourd'hui, les rapports annuels de notre institution doivent être remis aux six parlements qui désignent les membres de notre conseil d'administration. C'est en sens que nous avons l'occasion et l'opportunité de faire le tour des différents parlements et des commissions pour présenter notre rapport.

Dans la présentation que je ferai, nous avons essayé de nous concentrer sur les questions relevant plus spécifiquement des compétences de la Wallonie.

Un bref rappel. Unia, c'est l'ancien Centre pour l'égalité des chances qui a été créé en 1993. Il a été créé au départ sur la question de la lutte contre le racisme et la promotion de l'égalité des chances pour les minorités ethnoculturelles. En 2003, nos compétences ont été élargies à ce que nous avons appelé les discriminations non raciales : le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions religieuses et philosophiques et toute une série d'autres critères. Il y en a deux pour lesquels Unia n'est pas compétent, c'est le genre puisqu'il existe l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes avec qui nous collaborons très régulièrement. Nous ne

sommes pas compétents non plus pour la langue, les discriminations linguistiques. Là il n'y a aucun organe, aucune institution publique, aujourd'hui, qui est chargée de ces discriminations. Dans notre rapport d'évaluation des législations fédérales, nous soulignons cette discrimination entre les critères et nous indiquons aux différentes autorités que si l'on voulait nous confier cette discrimination et ce critère, nous le prendrions bien volontiers, de manière à ce que l'on puisse avoir une protection pour ce critère également.

Dans le cadre des directives européennes, les différents législateurs et le législateur wallon ont adopté des dispositions visant à lutter contre les discriminations.

En ce qui vous concerne, c'est bien le décret wallon du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations qui est un décret-cadre. On peut s'en féliciter. D'autres entités ont pris des décrets saucissonnés par thématiques. Le décret-cadre facilite évidemment la lutte contre les discriminations mais permet aussi de viser et de couvrir directement les nouvelles compétences qui vous ont été confiées suite à la sixième réforme de l'État.

Aujourd'hui, Unia est le résultat d'un accord de coopération du 13 juin 2013 entre l'autorité fédérale et l'ensemble des entités fédérées. Cet accord de coopération est évidemment passé par le Parlement wallon.

Comme je vous l'ai dit, le conseil d'administration est aujourd'hui désigné de manière paritaire – francophones, néerlandophones, hommes, femmes – par les différents parlements. Pour notre conseil d'administration, vous avez désigné deux membres effectifs et deux membres suppléants qui sont Malik Ben Achour et Isabelle Hachez comme effectifs et Gisèle Marlière et Laurent de Briey comme suppléants. Je dois dire qu'ils participent de manière active aux travaux de notre conseil d'administration.

Compte tenu de la complexité institutionnelle belge, au-delà du conseil d'administration interfédéral, il y a également des chambres et il y a une chambre francophone qui rassemble les représentants nommés par le Parlement wallon et par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour des questions de communication et de simplicité, nous avons décidé d'adopter un nouveau nom, parce que si l'on doit parler du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, la lutte contre le racisme et les discriminations, je vais certainement dépasser le quart d'heure qui m'est octroyé. Unia, c'est le nouveau nom du centre, sachant qu'il y a une institution sœur qui s'appelle Myria, qui est aussi le résultat de l'ancien centre et qui est lui le Centre fédéral « Migration ».

Depuis plusieurs années, Unia travaille avec la

Wallonie. En 2008, nous avons signé des protocoles de collaboration de manière à ce que, de manière temporaire, la Wallonie soit conforme aux directives européennes antidiscriminations, avec un financement à la clé qui nous avait permis, à l'époque, d'engager quatre équivalents temps plein. Ce protocole de collaboration est devenu obsolète avec l'interfédéralisation d'Unia et l'accord de coopération. Cela étant, on a mis en place, à l'époque, une structure de concertation à la fois avec le cabinet de l'Égalité des chances et l'administration de l'Égalité des chances qui s'est poursuivie au-delà de l'interfédéralisation. Nous avons des réunions régulières, notamment avec vos collaborateurs, Monsieur le Ministre, avec l'administration et avec la DGO5.

À côté de cela, Unia fait partie de ce que l'on appelle une plateforme Droits de l'homme qui regroupe une quinzaine d'institutions publiques qui sont au service du citoyen et qui fonctionnent de manière indépendante parce qu'elles sont en général paraparlementaires. Pour la Wallonie y participe le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est aussi le délégué général aux Droits de l'enfant mais au niveau fédéral, c'est la Commission de protection de la vie privée, les médiateurs fédéraux, le Comité P, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Myria, et cetera.

Très rapidement, nous avons trois métiers :

- traiter les signalements et les dossiers individuels ; c'est peut-être pour cela que nous sommes le plus connus. Les citoyens viennent vers nous avec des dossiers, avec des présomptions de discrimination que nous traitons ;
- nous avons un travail d'information, sensibilisation, formation, accompagnement. J'y reviendrai avec des exemples concrets ;
- nous formulons des avis et recommandations. Je mettrai en avant ce qui relève de la Wallonie.

Unia, c'est un siège central à Bruxelles mais aussi, depuis l'interfédéralisation, des points de contact locaux. L'accord de coopération nous contraint – mais nous en sommes très heureux – d'avoir des points de contact locaux.

En Flandre, nous avons intégré des points de contact antidiscriminations qui avaient été mis en place par le Gouvernement et l'administration flamands.

Du côté francophone, nous avons créé un nouveau service local francophone décentralisé en Wallonie. Vous avez d'ailleurs, ici présente, Mme Lara Kotlar, cheffe du service. À côté d'elle, vous avez Mme Nathalie Denies qui est notre « Mme Wallonie », puisqu'avec l'interfédéralisation d'Unia, nous avons décidé d'avoir, dans nos différents services, des personnes qui suivent plus particulièrement les politiques, les actions, les réseaux. C'est ainsi que l'on a

une « Mme Fédération Wallonie-Bruxelles », un « M. Bruxelles », un « M. Flandre » et donc Nathalie est notre « Mme Wallonie » et c'est pour cela qu'elle est, ici, également.

L'objectif de ces services locaux, c'est un objectif de proximité. On ne peut pas tout faire et tout gérer au départ de Bruxelles, il y a des questions d'éloignement. Il faut être plus proches des citoyens, il faut être plus proches des acteurs locaux, il faut être plus proches du secteur associatif, du monde économique et social sur le plan local. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé d'élargir le mandat qui se trouve comme tel dans l'accord de coopération, qui est limité en principe à un point de contact pour les citoyens pour saisir Unia, pour mettre des requêtes...

Nous avons estimé que cela ne suffisait pas d'avoir un bureau qui est là juste pour recevoir des requêtes individuelles mais il faut être aussi au plus proches des acteurs notamment communaux, locaux et supralocaux, de travailler en réseau et de travailler pas uniquement dans le caractère répressif, c'est-à-dire poursuivre les dossiers de signalement et de discrimination mais aussi travailler sur l'information et la sensibilisation.

Ce service est organisé en quatre zones. Nous avons une zone Wallonie picarde-Hainaut centre, Brabant wallon-Hainaut sud, Namur-Huy-Waremme et Luxembourg-Liège-Verviers. En fait, nous avons travaillé sur les bassins et en essayant de trouver un équilibre pas tellement sur le plan géographique mais en termes d'équilibre de population se trouvant dans ces différents bassins. On a donc des bassins qui recouvrent quelque chose comme 800-850 000, 900 000 habitants ; c'est cela qui a présidé au choix de ce découpage.

Nous avons quatre bureaux fixes avec des collègues qui travaillent pratiquement tous les jours au départ de ces bureaux fixes à Liège, Mons, Namur et Charleroi. Nous mettons également en place des permanences décentralisées. Nous en avons pour le moment qui fonctionnent à Verviers, à Ottignies et on est en train d'en mettre en place à Tournai, Mouscron et l'on veut développer aussi des permanences au départ de ces points de contact locaux fixes.

Cinq collaborateurs, je vous donnerai leurs noms et leurs coordonnées juste après ; je vous laisserai d'ailleurs une copie du PowerPoint, il n'y a pas de souci et notamment pour Mme la Rapporteuse.

L'idée qu'il y a derrière le service local, ce sont des ambassadeurs d'Unia. Ils sont là et ils travaillent pour représenter notre institution sur le plan local sur l'ensemble de nos métiers. Donc : soutien aux dossiers individuels, avis et recommandations, information et sensibilisation, participer et contribuer à des actions de prévention qui se développent sur le plan local. Comme cela, il y a toute une série d'actions qui se mettent en place sur le plan local auxquelles nous pouvons

contribuer, soutenir dans le cadre de nos missions.

C'est aussi être là à disposition pour accompagnement et guidance. Il y a parfois des autorités locales qui veulent mettre en place des plans antidiscrimination, des plans pour les personnes handicapées, pour une ouverture, une réflexion sur la question des signes convictionnels ou des pratiques auxquelles ils sont confrontés. On est donc là pour pouvoir accompagner ces autorités locales.

Ici, vous avez les coordonnées de nos collègues. On a Camille Van Hove pour le Brabant-Hainaut Sud, Fleur Sizaire pour la Wallonie picarde-Hainaut centre, Caroline Rossillon pour Liège-Verviers, Astérie Mukarwebeya et Sébastien Bocket pour Namur-Huy-Waremme et Luxembourg – pour une grande distance comme cela, c'est utile d'avoir deux personnes – et Lara, responsable du service.

Les dossiers individuels en 2015, nous avons reçu 4 554 signalements. Les signalements, ce sont toutes les demandes individuelles qui nous parviennent et nous avons ouvert pratiquement 1 600 dossiers ; 269 de ces 1 600 dossiers concernent la Wallonie et les compétences wallonnes ou ce sont des choses qui se passent en Wallonie.

Vous voyez, ici, la répartition des dossiers par région. En Flandre, on est à 41 % des dossiers, Région wallonne 17 %, Région Bruxelles-Capitale 14 %. Une des explications qui fait qu'en Flandre, il y en a plus, il ne faut pas en déduire qu'il y a plus de discriminations, plus de racisme en Flandre qu'en Wallonie. Je pense qu'on doit se préserver de ce type de conclusion mais le fait que nous avons, depuis plus longtemps, un réseau de points de contact en Flandre fait que cela génère plus de présence et plus de signalements. On a l'espoir et le sentiment que d'être plus proches, aujourd'hui, avec les points de contact locaux, cette proportion va changer dans les années à venir.

Quand on regarde les dossiers par critère, concernant la Wallonie, le premier critère pour lequel nous sommes saisis, c'est le handicap. C'est important parce qu'au-delà de la discrimination, Unia a également une mission spécifique dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit des personnes handicapées. Par rapport à la moyenne générale, le fait qu'en Wallonie, le handicap arrive en tête, ce n'est pas le résultat qu'on a sur l'ensemble des dossiers où les critères raciaux arrivent en avant avec plus de 40 %. Il y a donc, là, une singularité des dossiers que nous avons en matière de handicap. Ce sont des questions d'accessibilité, d'aménagement raisonnable, de relations avec les services publics, et cetera.

Puis, on a les critères raciaux les convictions religieuses et philosophiques et dans ce cadre-là, 90 % des dossiers concernent l'islam et les musulmans – c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés – mais il

y a 10 % qui concernent d'autres types de convictions. Et la fortune. La fortune, c'est un critère qui est comme cela dans la loi, qui est un peu suranné comme type de terme mais cela vise la nature des revenus et tout le contentieux qu'il y a au niveau du logement et les difficultés d'accès au logement, en raison d'exclusion sur base de la nature des revenus et d'exigences de contrat de travail à durée indéterminée, par exemple, ce qui a été jugé discriminatoire par le Tribunal de Namur, il y a quelques années. Je le souligne parce qu'avec la sixième réforme de l'État, un des enjeux pour nous au niveau régional est évidemment la traduction et l'adoption d'un décret en matière de logement et de prendre en compte ce volet antidiscrimination.

Dans les secteurs, ce sont les secteurs classiques : l'emploi. On a des dossiers sur l'emploi public, emploi privé, des dossiers logement, des dossiers liés au transport. Je dois dire qu'on avait, il y a quelques années, de nombreux dossiers concernant les TEC et que, par rapport aux sociétés de transport SNCB, De Lijn, STIB et les TEC. Il y a peut-être une plume à mettre au chapeau des TEC ; c'est l'organe qui fait le plus d'efforts en matière d'accessibilité et de handicap. À travers ce que nous voyons, il y a eu une action en justice qui avait été menée, il y a quelques années, pas par nous mais par une association et cela a fait prendre conscience et l'on constate qu'en matière d'accessibilité, les TEC font de gros efforts et plus que les autres sociétés de transport. On peut s'en féliciter.

Rapidement, les dossiers au niveau de la cyberhaine, on l'a mise – même si ce n'est pas une compétence strictement wallonne – parce que c'est quelque chose qui fait beaucoup l'actualité et quand vous vous référez à Miss Belgique, on est effectivement dans la cyberhaine. Le post qu'elle fait sur Instagram sur lequel on a été saisis d'ailleurs, on a ouvert un dossier à ce sujet-là. On voit que la cyberhaine, ce qui arrive en tête, ce sont les convictions religieuses et philosophiques. Là, il y a véritablement une réalité d'une forme d'expression de la haine, du mépris, de l'hostilité et cela concerne essentiellement effectivement l'islam et les musulmans. À côté de cela, il y a les critères raciaux et, là, on est dans l'exemple de Miss Belgique.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les informations et sensibilisations, vous le verrez dans le PowerPoint et dans le rapport mais, au niveau de la Région wallonne, nous sommes actifs, nous sommes interpellés, appelés régulièrement à venir faire des formations sur les questions d'égalité et de diversité.

On a travaillé avec le réseau de fonctionnaires « Diversité » de l'administration wallonne. On travaille beaucoup avec les centres d'intégration régionaux qui nous sollicitent, le CRIC, le CRILUX à la fois sur les questions de logement, sur les questions d'emploi. Sensibiliser, quand l'on parle des fonctionnaires, c'est sensibiliser à la législation, faire prendre conscience de ce qu'est la législation antidiscrimination, de ce qu'est

une discrimination. C'est relativement technique et il est important de le savoir.

Nous travaillons aussi vers des communes qui nous sollicitent : Liège, Namur, Ottignies, La Louvière. À la demande et à l'initiative de M. le Ministre Prévot, nous avons rassemblé différents acteurs communaux qui travaillent dans les administrations et qui travaillent sur les questions d'égalité des chances. Cela a bien donné et c'était vraiment fort intéressant, parce que cela permet aussi d'avoir un réseau de personnes de contact au niveau local.

Je souligne, ici, la mise en œuvre d'un outil de formation qui s'appelle eDiv.be qui est un outil de formation en ligne, visant à donner à toutes les personnes qui s'occupent de l'emploi, que ce soit des employeurs, des services de ressources humaines, des syndicats, des intermédiaires de l'emploi, des informations précises, mais aussi de former, à travers des exercices en ligne, de manière relativement ludique et amusante, de s'approprier les législations antidiscrimination avec des cas très concrets et très précis au départ de ce que nous avons comme type de dossier et les questions auxquelles les employeurs sont confrontés : sur les questions d'âge, sur les questions de conviction, sur les questions de handicap, sur les questions d'origine et sur tous les processus liés au recrutement, à savoir la description de profil, le processus de recrutement, de sélection, de promotion, et cetera. C'est un outil que nous essayons de beaucoup promouvoir.

Puis, au-delà des informations de sensibilisation, nous avons des interventions tout à fait ponctuelles à la demande d'institutions, d'organisations, par exemple sur la diversité convictionnelle, sur la question de la mixité sociale dans le logement social, sur le logement.

En matière de logement, on a eu l'occasion d'aller présenter les recommandations issues du Baromètre de la diversité en matière de logement au Conseil supérieur du logement. Nous avons, en 2014, publié ce Baromètre de la diversité en matière de logement à l'appui de différents types de recommandations, à la fois pour le logement public et à la fois pour le logement privé.

Pour le logement public, par exemple, je ne vais pas être exhaustif, mais je mets en avant l'importance d'une harmonisation des différents critères d'attribution et d'un bon équilibre entre l'harmonisation des critères et des situations tout à fait spécifiques, urgentes. Cet équilibre n'est pas nécessairement évident à trouver.

En matière de logement privé, normalement, vous allez devoir être amenés à devoir légiférer sur un décret suite à la sixième réforme de l'État. Là, nous avons aussi toute une série de recommandations pour prendre en compte des outils et mesures permettant de lutter contre les discriminations et de prévenir la discrimination. On pense notamment à la question du Fonds de garantie

locative, à des commissions paritaires, à la prise en compte de mesures qui existaient dans la loi fédérale, notamment sur la publication des prix et des choses de cet ordre. Ce sont des recommandations que nous formulons dans ce cadre.

Vous voyez aussi que l'on intervient sur la question de la diversité convictionnelle. On sait que la question est sensible. À l'égard des signes religieux, de la laïcité, de la neutralité, des pratiques dans le service public, dans le privé, de ce que l'on peut accepter, de ce que l'on ne peut pas accepter, il y a une réalité qui est difficile. On a mis en place un outil que l'on a appelé le PGCD, le plus grand commun dénominateur, à la suite d'une recherche-action à laquelle nous avons activement participé, qui a été initiée par le Centre bruxellois d'action interculturelle, et qui a débouché sur un petit ouvrage, dont Nathalie Denies est l'une des corédactrices avec Dounia Bouzar. L'idée qu'il y a, là derrière, c'est que, quand il y a une demande à caractère convictionnel qui émerge, que ce soit au sein d'une entreprise, que ce soit dans une école, en quelque lieu que ce soit, qu'il y ait une réflexion pour trouver une solution qui soit profitable au plus grand nombre et pas uniquement à ceux qui ont une revendication à caractère religieux.

Je ne vais pas m'approfondir là-dedans. Il y a un ouvrage sur ce sujet qui, au départ de 15 ou 16 situations différentes, démontre une réflexion et propose de mettre en place un outil de méthode pour trouver des solutions profitables au plus grand nombre.

Il y a d'autres types d'intervention en matière de handicap, en matière de racisme, en matière d'emploi, également sur la question des gens du voyage. À ce dernier égard, on travaille avec Centre de médiation des gens du voyage et des Roms, situé à Namur.

Je mets à présent un petit focus sur le handicap. Nous avons cette mission liée à la Convention des Nations unies sur le droit des personnes handicapées. Il y a quelques points d'attention à souligner.

L'accessibilité des transports et des bâtiments est un droit. Avant de parler d'aménagements raisonnables, il faut penser à l'accessibilité en tant que telle. J'ai l'habitude de dire que si l'on parle d'aménagement raisonnable, c'est un échec d'abord de l'accessibilité. Il faut pouvoir penser et réfléchir cette question de l'accessibilité dans le cadre des compétences wallonnes.

L'interprétariat en langue des signes et les moyens qui y sont attribués, notamment dans le secteur de la santé et des soins. Il est, en effet, important, quand on veut être soigné, d'avoir une interprétation professionnelle pour pouvoir bénéficier de soins et de tous les services hospitaliers.

Les questions d'internement nous préoccupent également beaucoup et sont un peu difficiles, parce que

nous estimons qu'une partie des personnes qui sont internées sont, effectivement, des personnes qui sont en situation de handicap et qui ont des droits dans ce cadre-là. On reçoit bon nombre de signalements. On a des difficultés à traiter cela de manière globale. On travaille avec le médiateur qui travaille dans ces institutions, mais les défis sont importants. Je dois dire que l'on n'a pas encore trouvé de moyens suffisamment puissants et pertinents pour répondre à ce défi de l'internement et la situation des droits des personnes internées.

Nous avons publié, avec le Délégué général aux droits de l'enfant, une brochure sur les mesures de contention et d'isolement, que ce soit dans les institutions, mais également dans le cercle familial, pour les personnes en situation de handicap. Nous travaillons, cette année-ci, sur la question des règlements d'ordre intérieur des institutions. On essaie de collationner les institutions qui accueillent, que ce soit en résidentiel ou en journée, les personnes en situation de handicap et de voir dans quelles mesures ces règlements sont ou ne sont pas conformes à la convention des Nations unies sur le droit des personnes handicapées.

Je vais aller peut-être un peu plus vite, parce que j'imagine que je dépasse mon temps, je n'ai pas regardé.

La question des actes infirmiers, je la mets entre parenthèses, parce que c'est d'abord une compétence de Mme Maggie De Block, mais on sait qu'elle compte légiférer de manière à ce que des personnes qui sont non professionnelles puissent accomplir certains actes infirmiers, notamment pour des personnes dont l'état de santé ou le handicap nécessite cet accompagnement. Avoir une interprétation trop stricte des actes infirmiers limite, finalement, les soins et la participation des personnes en situation de handicap, à l'école, dans différents lieux de vie quels qu'ils soient.

On a une attention aussi à l'égard de la question de la fin du droit aux allocations de chômage, qui touche en particulier les personnes en situation de handicap. On participe au comité d'accompagnement de Cap 48. Début février, nous allons publier une brochure sur les aménagements raisonnables en emploi, au travail. Par ailleurs, nous suivons, de manière assez précise, les projets d'assurance autonomie qui sont aujourd'hui discutés au niveau de la Wallonie. Notre service en charge du handicap fournit un avis sur la réforme ou la mise en place de cette assurance autonomie.

Sur les avis et recommandations, il y a le décret du 6 novembre 2008 qui a la grande chance d'être harmonisé avec l'ensemble des dispositifs antidiscrimination aux autres niveaux de pouvoir, que ce soit régional, communautaire ou fédéral. Il est évidemment plus facile pour le citoyen d'avoir un seul et même type de protection, une liste de critères, et cetera. Nous avons quand même quelques recommandations dans ce cadre.

D'une part, on propose que le décret wallon s'inspire du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'actions positives. Le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été récemment changé. Celui-ci prévoit que des actions positives soient possibles, nonobstant une décision de l'Exécutif, et que ces actions positives doivent être sous le contrôle des cours et tribunaux.

Nous avons remis un avis sur le Plan de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté. Je vous ai parlé de la législation sur les baux, c'est quelque chose qui est certainement important pour nous. On aimerait bien, on sait qu'il y a une discussion aujourd'hui sur la réforme du logement public. Jusqu'à présent, on n'a pas été reçu de demande d'avis sur les projets de texte qui sont en préparation. Nous sommes tout à fait disposés à remettre un avis sur ces projets de texte sur le logement public.

Nous émettons également une recommandation aux communes relative à l'accessibilité, avec le CAWaB, qui est une association qui s'occupe de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Nous avons travaillé, ces dernières années, sur quelques études et recherches, dont les baromètres de la diversité.

L'idée du « baromètre de la diversité », c'est de faire toute une série d'enquêtes, de recherches pour mesurer les perceptions, la participation et la discrimination : en emploi, cela date de 2012 ; en logement, de 2014 ; l'enseignement arrive en 2017. L'idée, c'est qu'au bout de six ou sept ans, on recommence le même type de méthodologie en emploi et de voir comment les choses ont évolué dans ce cadre-là et de refaire la même chose deux ans après pour le logement.

Le monitoring socio-économique offre des données extrêmement importantes sur la participation des personnes sur le marché de l'emploi en fonction de leur origine, et pas uniquement de la nationalité, et fournit des chiffres également pour la Wallonie. Je ne vais pas vous assommer de chiffres aujourd'hui, mais si cela vous intéresse, c'est une source intéressante pour avoir une photographie par secteur, par type de nationalité ou d'origine. Il y a 14 ou 15 catégories différentes.

Nous avons publié une étude sur la désaffiliation, notamment la désaffiliation des jeunes dans leur rapport à l'emploi. C'est une étude que l'on a faite et publiée avec le FOREm, avec une journée d'étude qui a eu lieu en 2014, je pense.

Bientôt, nous allons rendre publique une étude sur les mosquées : l'étude Mosquées. On est parti d'une situation où il y avait eu une demande de création d'une mosquée, et où la situation s'était envenimée sur le plan local. Une fois que tout s'est passé, on a demandé à une chercheuse et à son équipe d'essayer de comprendre ce

qu'il s'était passé, comment la polarisation s'était opérée. Cela a abouti à des recommandations, tant pour les autorités locales que pour les communautés religieuses, parce que l'on constate, à travers l'étude, qu'il y a des erreurs qui ont été commises de part et d'autre, de manière à essayer d'apaiser les choses, plutôt que de les polariser. Quand on voit que les choses se polarisent, on arrive aussi très vite à quelque chose qui dépasse le plan local, on en arrive à une forme de haine : non seulement des actes sont commis, mais de la haine est générée sur Internet également.

Je vous remercie de votre attention. J'espère n'avoir pas été trop long ni parlé trop rapidement. Vous avez, ici, à votre disposition, nos coordonnées. Vous avez également celles de Michel Vanderkam, qui est le chef du service Politique et Société, et qui suit aussi les questions au niveau de la Wallonie. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Charlier, pour votre exposé, très clair, très complet.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Avant de lancer l'échange de vues avec les commissaires, je propose d'entendre maintenant M. le Ministre concernant ce rapport Unia.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur Charlier, pour cet exposé, ma foi, assez complet. Prenez place, n'hésitez pas à mettre mes documents sur le côté.

Simplement, je souhaite vous réitérer que, en tant que ministre en charge de l'égalité des chances pour la Wallonie, avec l'ensemble du Gouvernement d'ailleurs, je soutiens le Centre interfédéral Unia. Vous le savez, mais c'est important de le rappeler pour nos collègues parlementaires, le soutien est quand même substantiel : près de 600 000 euros de soutien de subventions pour l'année 2016, dans le cadre d'un accord de coopération.

Vous l'avez rappelé, Unia s'occupe de toutes les discriminations, sauf celles liées au genre, au transgenrisme ou les discriminations linguistiques.

Je reste attentif au rapport annuel que vous procurez, qu'il soit d'ailleurs débattu ou pas au Parlement, cela n'empêche pas mes équipes et moi-même de le parcourir.

Un exemple concret : vous avez bien voulu le rappeler dans votre exposé, lors du rapport annuel 2014, vous aviez, parmi vos conclusions, souhaité qu'il y ait davantage de rapportages de cas individuels en Wallonie, estimant d'ailleurs que cela ne représentait qu'une vingtaine de pour cent des signalements belges,

alors que nous représentons un tiers de la population. C'était certainement, d'après vous, une méconnaissance des relais décentralisés dans les dix Espaces Wallonie. Par conséquent, pour accroître la notoriété de ces relais, le Centre proposait que les maisons communales affichent le numéro de téléphone vert des Espaces Wallonie ou directement celui du centre.

Cela a constitué l'une des recommandations suivies, puisque j'ai adressé un courrier à toutes les communes en ce sens, en juin dernier, dans le cadre de la relance de la Charte pour l'égalité des chances dans les communes. Donc voilà une illustration, parmi d'autres, du suivi attentif qui est de fait de vos recommandations.

Autre exemple d'action qui a été menée en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations : au niveau des communes toujours, c'est la relance de la lutte contre les discriminations au travers de la Charte pour l'égalité des chances qui a été complétée par un nouvel engagement portant sur la synergie entre tous les acteurs de terrain et milieux associatifs, pris par environ la moitié des 108 communes signataires, qui ont participé à la rédaction d'une synthèse des bonnes pratiques, synthèse qui a été mise en ligne. Depuis lors, cinq nouvelles communes ont également signé cette charte dans le courant de l'année dernière. Le mode d'emploi de la charte à l'usage des communes a été revu et adapté pour être plus facilement utilisable de manière plus concrète. Le portail web, où tous ces outils ont été mis en ligne, a également été revu.

À l'automne dernier, Unia a organisé – d'ailleurs, vous l'avez rappelé – quatre séances d'information et de sensibilisation des communes, avec d'ailleurs le partenariat de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Cela a, à notre estime, malheureusement, touché trop peu de communes, à savoir entre 15 et 20, alors qu'il y a certainement matière à ce que plus s'impliquent et se préoccupent de cette thématique.

Il y a également une réunion d'échange de bonnes pratiques entre les communes qui est programmé en avril prochain par Unia.

Afin de continuer la sensibilisation au niveau communal, et donc d'augmenter le nombre de communes signataires, un appel à projets exemplatifs en matière d'égalité des chances est actuellement à l'étude, avec une mise en valeur, incluant la signature d'une charte et la remise de prix, qui pourrait alors s'envisager sans doute encore cette année 2017.

Vous avez mis un focus plus spécifique sur la question des personnes handicapées, vous démontrez, sans surprise d'ailleurs, qu'en matière d'accessibilité il reste énormément de travail à accomplir en faveur de l'inclusion des personnes à mobilité réduite. À cette fin, notre Déclaration de politique régionale prévoit la mise en place d'un plan Accessibilité, plan qui s'intègre dans

les dispositions de la Convention des Nations unies pour les droits des personnes handicapées, et qui vise les domaines à la fois du bâti, des transports, mais également des services.

Mes services administratifs et mon cabinet travaillent actuellement sur la rédaction d'une note traçant les contours de la méthodologie qui permettra d'associer l'ensemble du Gouvernement, ses administrations et le secteur associatif à la construction d'un véritable plan Accessibilité, qui soit coordonné, efficace et complémentaire au dispositif déjà existant et aux actions qui sont en cours.

Je ne saurai vous révéler encore l'articulation de ce plan, puisqu'il doit être concerté avec mes collègues de Gouvernement, mais c'est l'une de mes priorités pour 2017. C'était, d'ailleurs, de mémoire, évoqué explicitement dans la note de politique générale dont nous avons pu débattre il y a quelques mois.

Ce plan contribuera à la promotion et à la réalisation de l'accessibilité universelle. Il convient d'agir au niveau de l'environnement afin qu'il soit accessible à la diversité humaine, que tout à chacun puisse circuler et avoir une vie sociale à part entière. Traiter de l'accessibilité pour tous, c'est agir sur les moyens nécessaires à mettre en oeuvre, pour que, sans exclusion ni discrimination, tout citoyen qui se trouve en situation de handicap, qu'elle soit définitive ou temporaire, puisse avoir la liberté de se déplacer et d'accéder à un lieu, à un espace, à un service, et ce, en toute autonomie.

On verra donc, lorsque ce plan sera présenté, les détails des actions qui sont envisagées.

Concernant les gens du voyage, vous avez rappelé qu'il y avait, là, un élément qui était différent entre la Wallonie et les deux autres entités régionales. Vous signalez, en effet, un manque criant d'emplacements. Cela, c'est vrai. Unia prône le droit au logement dans un habitat mobile, droit qui est reconnu à Bruxelles et en partie flamande.

Je vais déposer, dans le courant de ce premier trimestre, un décret permettant l'organisation provinciale des aires d'accueil des gens du voyage. C'est un sujet dont nous avons déjà pu débattre dans cette commission. J'ai déjà pu déjà concerter, à plusieurs reprises, les représentants des collègues provinciaux, qui ne sont pas contraires finalement à participer à l'effort de guerre, mais toujours avec un petit élément de réticence, parce que ce n'est pas une thématique facile. Ils ne se réjouissent pas outrancièrement de devoir, demain, « gendарmer » sur le territoire de leur province, en interaction parfois compliquée avec les bourgmestres, pour pouvoir avancer. Je pense, toutefois, qu'après toutes les bonnes volontés témoignées pendant dix ans dans le cadre d'une politique de la main tendue spontanée en la matière, il faut passer dans une démarche un peu plus

coercitive, sinon on ne va jamais rencontrer ce besoin légitime de dignité d'accueil des gens du voyage.

S'agissant de la question du droit au logement dans un habitat mobile, cela relève de la compétence de mon collègue, Paul Furlan. Probablement qu'avec l'actualité, il y a d'autres éléments sur lesquels il importe travailler prioritairement, mais je ne doute pas que c'est un élément qui fera partie des réflexions.

Même si je m'écarte quelque peu de la thématique des gens du voyage, je pense que l'on ne pourra pas éviter d'avoir une réflexion plus large sur cette thématique dans le cadre de la thématique de l'habitat permanent. J'attends, là, avec impatience le rapport parlementaire commandité auprès de trois députés de cette Assemblée, pour pouvoir mieux identifier ce que serait le chemin à suivre pour améliorer aussi la situation vécue de ces personnes dans ce que l'on appelle les campings d'habitats permanents.

Voilà, Madame la Présidente, Monsieur Charlier, les quelques considérations que je souhaitais partager en suite de l'exposé de M. le Directeur.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir contribué au débat, en rappelant notamment les initiatives que vous avez prises et celles que vous allez prendre.

Aux commissaires maintenant de prendre la parole. J'avais noté Mme Vienne, M. Martin, Mme Leal Lopez et Mme De Bue.

La parole est Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre. Monsieur Charlier, merci pour votre exposé extrêmement complet et intéressant.

Pour le Parti socialiste, il est évident que le vivre ensemble, dans une société où chacun peut s'épanouir, quelles que soient son origine, ses convictions ou son orientation sexuelle, est une priorité.

Force est de constater que le contexte global qui nous entoure a tendance à plutôt dégrader ce vivre ensemble qu'à l'améliorer, pour mille et une raisons, pour des raisons parfois compliquées : les extrémismes, les populismes évoluent. Je dirais que cela n'est pas dû uniquement aux attentats, à une radicalisation religieuse, qui n'est pas que le fait de l'islam. On sent une montée, dans le débat public, des religions, ce qui n'était plus le cas depuis longtemps, et peut-être moins en Belgique qu'en France.

Il est, en effet, clair qu'une partie de nos concitoyens éprouvent un mal-être, qu'il y a des attentes auxquelles, globalement, nous n'arrivons pas à répondre, qu'une partie de nos concitoyens et, surtout, des jeunes ne trouve pas sa place, qu'il y a des inquiétudes sociales et que, là derrière, il n'y a pas que de la violence ; il y a

aussi un idéalisme et l'envie de s'engager dans une cause. Cette cause, fût-elle violente, extrémiste ou populiste, il y a, là derrière, une volonté d'exprimer un mécontentement et une volonté de changer les choses.

Il est, en outre, clair, pour nous, que la Région wallonne a un rôle très important à jouer. Vous l'avez rappelé dans le début de votre intervention. Le nouveau paysage institutionnel donne au ministre Prévot un rôle important en tant que ministre de l'Égalité des chances.

Si l'on pense aux résultats inquiétants de l'enquête, parue dans *Le Soir*, « Noir, Jaune, Blues », on constate que la tâche est immense. Il y a beaucoup à faire. Le ministre a rappelé certaines des actions qu'il a mises en route, mais il est évident que le rôle des politiques est aussi, à un moment donné, de fixer un cadre qui soit un cadre rassurant, un cadre qui permette de se dire : « Demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Je vais vivre en harmonie avec les autres ».

Il y a vraiment, à cet égard, un travail de fond à mener contre la peur : la peur de l'avenir, parce que je pense qu'elle est très présente chez les jeunes, mais aussi la peur de l'autre.

Tout ce travail de déconstruction, on l'a fait dans certains domaines, avec un succès relatif. Je pense, en matière d'égalité hommes-femmes, même si les questions de genre ne sont pas dans votre package, que, clairement, le travail de déconstruction des préjugés, notamment dans les rôles des uns et des autres, n'est pas terminé, mais qu'il a porté des fruits, incontestablement.

Lutter contre les préjugés pour créer du lien social, c'est aussi une tâche importante que le ministre aura et a à accomplir.

En matière de handicap, je dois dire que vos constats sont souvent relayés en commission.

En matière d'accessibilité, le ministre a abordé cette question dans son intervention, mais je voulais lui demander en termes de délais, lorsque le ministre dit : « Le plan Accessibilité viendra en 2017 », 2017, c'est jusqu'au 31 décembre, et nous ne sommes qu'au début : Monsieur le Ministre a-t-il une idée du moment où ce plan Accessibilité arrivera ?

Vous savez que l'une de nos collègues est très intéressée par l'obligation d'accès pour les chiens guides. C'est un élément aussi important de l'accessibilité pour les personnes handicapées. Où en sommes-nous dans la sensibilisation ?

En matière d'emploi, le constat relatif aux aménagements des postes de travail est quand même interpellant. Je rappelle que c'est une obligation. Là aussi, Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire pour sensibiliser les employeurs à leurs obligations ? Je me pose la question : l'AViQ est-elle compétente en la matière pour traiter ces plaintes spécifiques ?

En matière de lutte contre le racisme, quant aux propos haineux, M. le Ministre a rappelé, ce matin, une intervention qui va devenir aussi célèbre que : « Est-ce que tu as du shampoing ? », malheureusement dans un contexte infiniment moins drôle. C'est clair qu'aujourd'hui, les réseaux sociaux sont aussi des vecteurs de haine, qu'ils sont aussi des vecteurs de simplification des idées. Comment, dans le cadre des compétences wallonnes, peut-on agir contre le développement des propos haineux non seulement sur Internet, mais aussi dans les médias ? Il est effarant de lire, quel que soit le contexte, les propos haineux, que ce soit à l'égard des politiques ou à l'égard de tout qui ose donner une opinion, sur Facebook, par exemple.

En matière d'orientation sexuelle, il est clair que si les plaintes augmentent, c'est parce qu'il y a une meilleure sensibilisation. Tant mieux, c'est très très bien.

Le décret Maison arc-en-ciel, qui avait été pris à l'initiative de Mme Tillieux, et dont vous avez pris les arrêtés, porte effectivement ses effets. La violence des actes posés et la violence des mots, qui, eux aussi, peuvent tuer, parce que l'on sait la prévalence du suicide chez les jeunes homosexuels, méritent que l'on poursuive les actions et qu'on les renforce.

Vous avez annoncé, sur la thématique de l'âge, une étude en cours. Vous l'avez explicitée quelque peu, mais les délais me semblent intéressants, tout comme le public et la méthodologie.

Je vous remercie, une nouvelle fois, de la qualité du travail que vous réalisez dans un domaine qui reste, malheureusement, essentiel, parce que dans la société idéale que nous voulions, il n'y aurait même pas à accomplir ce travail, mais il s'avère plus que nécessaire.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Vienne.

La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Charlier pour sa présentation intéressante et complète et, à travers lui, toute l'équipe qui a réalisé ce travail.

Nous savons tous que le développement humain repose sur le respect de l'autre dans ses différences, sur l'ouverture et sur la création d'espaces de dialogue et d'échange.

Toutes les formes de discrimination fondées sur l'origine ethnique, la religion ou les convictions ou les handicaps ou encore l'orientation sexuelle nous indignent profondément. Nous devons tout mettre en œuvre pour combattre ces discriminations, qui naissent, très souvent, de stéréotypes qui ont la vie dure aujourd'hui. Il nous faut les déconstruire et apprendre à mieux les connaître.

De nombreux facteurs tendent à expliquer ces phénomènes, notamment : le manque d'éducation, de respect, de perspectives, l'impact des médias également. À ce dernier égard, nous l'avons vu encore dernièrement avec l'annonce du FOREm, avec l'affiche de promotion de l'auxiliaire de ménage, qui a fait pas mal parler d'elle. Nous constatons donc, aujourd'hui, l'impact des médias et la manière dont ils peuvent véhiculer tous ces stéréotypes. C'est un enjeu majeur pour notre société et pour l'amélioration du « vivre ensemble », qui est souvent mis en danger, justement par tous ces stéréotypes.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons de dresser un bilan pour l'année 2015 avec Unia. J'ai eu le plaisir de déjà entendre M. Charlier, en Fédération Wallonie-Bruxelles, apporter tout son point de vue et les conclusions, qui nous aident vraiment dans la commission de la ministre Simonis.

Monsieur Charlier, vous nous avez démontré que le travail de votre institution est capital non seulement pour relever les cas concrets de discrimination, mais également pour proposer des mécanismes pour lutter contre ces discriminations et les comprendre, comprendre ce qui fait naître ces stéréotypes et, parfois, ces élans de haine.

Il nous semble également important de placer ces débats dans le temps et d'en comprendre les évolutions. Nous ne pouvons pas, en tant qu'hommes ou femmes politiques, prendre des décisions sur base du ressenti. Notre action politique doit se placer dans un cadre concret et déterminé. Depuis l'accord de coopération de 2013, Unia est devenu un acteur important en matière de politique de lutte contre les discriminations.

Le cofinancement par le pouvoir fédéral et les entités fédérées permet notamment d'avoir une idée du nombre et de la nature des discriminations que l'on rencontre dans tous les secteurs, y compris ceux relevant de la Wallonie, notamment pour le logement et l'emploi, comme vous nous l'avez signalé.

Le rapport 2015 nous montre ainsi que les chiffres concernant le discours de haine sont en hausse ces cinq dernières années. Il faut rappeler que 2015 a connu plusieurs faits marquants : les attentats de Paris contre la rédaction de Charlie Hebdo et le supermarché Hyper Cacher. La semaine suivante, la police belge démantelait une cellule terroriste présumée à Verviers.

En novembre, une nouvelle vague d'attentats sanglants avait eu lieu, toujours à Paris, contre des bars, restaurants et salle de concert.

Parallèlement à cela, nous avons assisté à l'exode massif de personnes fuyant des zones de guerre comme la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan et la Somalie.

Quelles pistes sont proposées aujourd'hui ? En ce qui concerne les chiffres que vous avez avancés, on voit que

les discriminations liées au handicap, à l'origine et aux convictions religieuses sont les discriminations les plus souvent citées. En ce qui concerne les domaines, ce sont les biens et services, les médias et l'emploi qui sont les plus souvent mis en ligne.

Les conclusions de ce rapport sont intéressantes, interpellantes et nous avons quelques questions. Nous nous les sommes réparties avec ma collègue, Mme Salvi. Tout d'abord, en voyant vos diapositives, on constate qu'il y a plus de points de contact en Flandre qu'en Wallonie. Pourquoi plus de points de contact ? Qu'est-ce qui justifie cette différence de points de contact entre la Flandre et la Wallonie ?

Concernant la concertation des politiques d'égalité des chances, le rapport d'information relatif à la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes de Pékin propose davantage de collaborations et de concertations entre le niveau fédéral et les entités fédérées.

Pouvez-vous, Monsieur Charlier, nous dire ce que vous pensez de cela ? Pensez-vous qu'il soit souhaitable, comme le prescrit ce rapport, que le comité de concertation désigne une conférence interministérielle chargée de veiller à la cohérence des politiques en matière d'égalité des chances ? C'est une question clé aujourd'hui. C'est aussi une question de vivre ensemble et de sécurité. Quelle est votre position à cet égard ?

On voit dans le rapport que l'on fait moins appel à Unia que précédemment dans les domaines de l'emploi et des biens et services. Pour quelles raisons ? Pouvez-vous nous dire quelles sont les raisons de ce constat ? Unia plaide pour une conférence interministérielle sur l'emploi où les différences d'accès au marché de l'emploi seront examinées par des responsables politiques de l'emploi et de l'intégration à tous les niveaux de pouvoir afin de parvenir à des solutions structurelles. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Enfin, je voulais rebondir – et M. le Ministre l'a fait aussi – sur les gens du voyage. Votre rapport estime qu'un incident particulier a encore une fois révélé le manque structurel d'emplacements pour cette population. Cette affirmation manque, selon moi, de nuance. Je rappelle tout de même que la Wallonie mène un accueil concerté avec les gens du voyage, notamment avec le soutien du Centre de médiation des gens du voyage et des Roms en Wallonie.

En outre, le soutien à certaines communes pilotes s'est accru, puisque 11 communes – je ne vais pas toutes les citer ici – bénéficient d'une convention signée avec le Gouvernement wallon. Ces conventions visent à coordonner l'octroi d'aides régionales aux communes pour assurer un accueil de qualité des gens du voyage sur leur territoire. La principale force du programme est incontestablement la qualité de l'organisation et de l'accueil. Les outils organisationnels et humains utilisés

par les communes ont permis de gérer efficacement le séjour temporaire des groupes de gens du voyage. Dans le cadre de ces conventions, huit points APE ainsi qu'une subvention complémentaire de 10 000 euros est octroyée aux communes. Néanmoins, ces communes conventionnées ont tendance à concentrer l'afflux des gens du voyage.

M. le Ministre wallon travaille donc actuellement sur la possibilité d'imposer une programmation territoriale d'un certain nombre de terrains par province, de manière à répartir, aussi sur notre territoire, la prise en charge de ces groupes de gens du voyage de manière plus équitable et plus appropriée, apportant ainsi une réponse judicieuse à cet enjeu.

Un développement des aires d'accueil pérennes va être maintenu, proposé et définissant une programmation territoriale provinciale de manière à créer de nouvelles aires sur tout le territoire de la Wallonie. Dans ce cadre, le ministre a rencontré à deux reprises les députés et présidents des provinces afin de trouver une solution concertée au développement de ces aires. Le niveau supracommunal est celui qui permet au mieux la gestion de cette thématique. C'est pourquoi les provinces sont mises à contribution à la fois dans la gestion d'aires d'accueil aménagées et/ou l'organisation de terrains temporaires ainsi que dans le relais qu'elles peuvent apporter entre les gens du voyage et les communes.

M. le Ministre compte soumettre au Gouvernement wallon, un avant-projet de décret organisant l'accueil des gens du voyage.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Monsieur Charlier, tout d'abord, merci pour votre intervention extrêmement claire et très intéressante. Je voudrais, à mon tour, saluer vos équipes pour le travail réalisé. Le rapport que vous avez présenté était extrêmement complet ; il est en lien avec une réalité à la fois sociologique et de terrain, sensible et essentielle pour le « vivre ensemble ». Je me réjouis de voir le professionnalisme dont vous avez pu témoigner encore ce matin quant au travail fourni par votre centre qui a évolué ces derniers temps, puisqu'il a effectué sa mue il y a quelques mois.

Ma collègue, Mme Vienne a porté l'intervention globale du groupe socialiste par rapport au sujet essentiel, qui est lié à vos missions de base.

En ce qui me concerne, deux questions très ciblées me sont venues à l'esprit. La première porte sur le lien entre le nombre de dossiers et le financement qui a été arrêté dans le cadre de l'accord de coopération entre les différentes entités fédérées et le pouvoir fédéral. Vous évoquez, dans les diapositives – mais c'est passé rapidement, je souhaitais donc me poser sur cette question – le fait que la Wallonie représentait 17 % des

dossiers traités. Je me suis à nouveau plongé dans l'accord de coopération de 2013 quant au financement du centre, qui prévoit un montant substantiel pris en charge par le Fédéral – de 5 ou 6 millions d'euros, approximativement – et un montant nettement inférieur pris en charge par les entités fédérées, dont la Wallonie représente 36 % – sauf erreur de ma part – de la part du financement des entités fédérées. Je voulais donc savoir si, dans les 17 % de dossiers que vous évoquiez pour la Wallonie, il y avait une distinction entre des compétences relevant de tel ou tel niveau de pouvoir, ou était-ce une territorialisation des dossiers de manière transversale, quel que soit le niveau de pouvoir compétent pour pouvoir, éventuellement, établir un parallélisme entre le financement et le nombre de dossiers ou pas.

Ensuite, ma deuxième question portera sur ce que vous avez vous-même mis en évidence, à savoir l'absence dans vos missions de base de toute analyse ou toute étude reliée aux discriminations linguistiques. On peut s'étonner de voir que ce type de discrimination, dans un pays comme la Belgique, où ce type de contentieux ne manque pas, ne fait pas partie de vos missions de base – c'est le moins que l'on puisse dire. Je trouve, à titre personnel, que cela devrait l'être.

Comment, très factuellement, les choses pourraient-elles changer en la matière ? Quel parcours la demande devrait-elle suivre pour que ce type de discrimination soit repris dans vos missions de base ? Est-ce une demande qui doit émaner du Gouvernement wallon, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quel est le parcours qui s'en suit ? Faut-il modifier l'accord de coopération ? J'imagine que oui. Je suppose donc qu'il faut une unanimité des parties présentes et qu'il doit y avoir quelques soucis du côté du Gouvernement flamand en la matière. Je vous laisserai répondre sur l'historique et les raisons pour lesquelles on n'a pas assez de discriminations liées à la langue dans vos missions de base. Dans un pays qui n'a toujours pas ratifié la convention-cadre sur la protection des minorités, c'est un élément complémentaire à charge, si je puis dire, par rapport à la Belgique sur ce sujet. J'aurais souhaité vous entendre en la matière et, dès lors, me retourner vers le ministre pour voir quelles étaient ses intentions en la matière sur base des réponses que vous donnerez sur ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur Charlier, je me joins à mes collègues pour vous remercier, ainsi que votre équipe pour la réalisation du rapport et la présentation de celui-ci.

Tout d'abord, par rapport à l'architecture de vos services en Région wallonne. Vous l'avez évoqué dans les diapositives, par rapport à la Flandre où il y a 13 points de contact, ici on a fait le choix de faire quatre bureaux fixes et cinq permanences décentralisées.

Pourriez-vous en dire plus sur ces permanences ? Je pense qu'une campagne de notoriété est prévue pour faire mieux connaître les services. Quelle est la fréquence ? Quelle est l'organisation de ces permanences ?

J'avais quelques questions plus ponctuelles qui sont en regard avec vos compétences d'avis et recommandations dans le cadre des compétences de la Région wallonne et notamment par rapport à un élément qui apparaît dans le rapport : la sous-représentation des femmes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi. Cela reste un phénomène tenace. Je voudrais mettre cela en lien avec le Plan wallon de lutte contre la pauvreté où cet aspect, cette discrimination, n'apparaît pas dans le plan d'action, où le public cible visé par le Plan wallon de lutte contre la pauvreté est plutôt lié aux jeunes et aux familles monoparentales. Êtes-vous associé à ce Plan wallon de lutte contre la pauvreté ? Avez-vous émis des recommandations ? Êtes-vous associé à son suivi ?

Par rapport à d'autres discriminations dans le domaine de l'homophobie, outre les campagnes de sensibilisation qui ont été menées, quel est votre sentiment par rapport aux outils que met en place la Wallonie pour lutter contre l'homophobie et la transphobie ? Ces outils sont-ils suffisants ou avez-vous des recommandations à formuler par rapport à ces discriminations et la manière dont la Wallonie les traite ?

Concernant le problème du logement, un texte sur le Fonds de garantie locative est en cours de conception. Il y a un avis assez tranché des CPAS par rapport à l'utilité de ce texte, notamment en termes de complexité administrative, de stigmatisation d'un public et du fait que ce texte et ces dispositions ne vont pas faciliter la vie de ce public. Avez-vous un avis à remettre dans le cadre de cette réforme ? Avez-vous été consulté ? Partagez-vous les observations émises par la Fédération des CPAS ?

On a déjà abordé les points suivants, c'est le point qui concerne l'article 328 du Code wallon de l'action sociale qui indique que l'accès aux établissements et aux installations destinés au public est autorisé aux chiens d'assistance. Il semblerait que cette disposition n'est pas clairement respectée. Pourriez-vous en dire plus également ?

À propos des gens du voyage, le ministre a d'emblée reconnu qu'il y avait encore du travail législatif à accomplir. On en a parlé lors des travaux budgétaires. Êtes-vous associé à ces travaux, tout simplement ? Avez-vous peut-être déjà des avis à nous donner ?

J'avais encore une question concernant l'outil de formation IDIF, qui vise à promouvoir la diversité dans les entreprises et les organisations. Avez-vous des informations concernant le nombre d'utilisateurs pour les entreprises et les organisations wallonnes ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je voulais simplement compléter l'intervention de ma collègue au nom du groupe cdH par rapport à trois thématiques que j'ai pointées.

La première thématique, je la rassemblerais plutôt sous la dénomination présence sur le terrain, nombre de points contact, communication, valorisation d'Unia. Il y a cette différence entre le nombre de points contact que l'on a déjà mis en avant, mais il y a aussi des chiffres assez révélateurs. Dans le rapport, il y a le chiffre de 74 % de personnes qui ne savent pas à qui s'adresser pour signaler une discrimination, pour poser une question à ce sujet.

Un autre chiffre qui m'a interloquée ces derniers 15 jours, sur base de l'étude « Noir, Jaune, Blues », c'est le constat, mais aussi l'ampleur du constat extrêmement alarmant du pourcentage de population qui se revendique xénophobe, raciste, qui a ce type de sentiments. D'un côté, on voit qu'il y a beaucoup de personnes qui ne savent pas à qui s'adresser pour dénoncer une série de choses, mais que, par ailleurs, il y a aussi un nombre important de personnes qui revendiquent aussi, et ce de façon de moins en moins anonyme, ce sentiment de ne pas se sentir chez eux en Belgique, ce sentiment xénophobe et raciste.

À la lumière de ces deux chiffres, la question que je voudrais mettre en perspective est : comment être au plus proche du citoyen ? J'ai entendu dans la bouche du ministre qu'il y avait toute une série de modalités pratico-pratiques à l'attention des communes qui avait été mise en place, mais il faut pouvoir aller au plus près des citoyens. Le fait d'avoir renforcé les points de contact en Wallonie me paraît une bonne chose, mais là aussi, sur le point de contact, on voit une grosse différence ; pas dans la fréquentation, mais plutôt dans la sollicitation de ceux-ci.

Comment pouvez-vous expliquer ces différences en termes de sollicitation ? Comment expliquez-vous aussi que certains sont beaucoup plus sollicités que d'autres ? Comment veiller à mieux faire connaître Unia, même dans la communication classique du nom ? Comment aller au plus près de ces personnes pour essayer de mettre aussi en évidence le travail qui se fait ? Dans les diapositives, j'ai aussi pu constater qu'il y a des démarches proactives d'une série d'institutions dites plus publiques, les centres régionaux et autres, sur des avis et des recommandations, mais très peu de « M. et Mme Tout-le-Monde » ou plutôt du monde associatif, d'ASBL, de comités de quartiers. Comment aujourd'hui dépasser le fait que les contacts ne soient pas uniquement d'un pouvoir public à un autre, mais que l'on puisse dépasser et aller au plus près du citoyen ?

La deuxième thématique était plutôt liée à la plateforme de concertation entre Unia, Région wallonne

et Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme d'autres de mes collègues, je suis une parlementaire active au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On a eu l'occasion de vous entendre en commission là-bas. On voit, par ailleurs, que cette plateforme existe. Avez-vous déjà pu tirer un premier bilan de cette concertation ? Estimez-vous que cela fonctionne bien ? Y aurait-il des choses à réfléchir ? On a aussi de temps en temps des commissions mixtes en Fédération et Région wallonne. Dans votre cas, trouvez-vous que ce serait éventuellement une bonne idée pour la suite ? Peut-être faire le point au niveau de cette transversalité et de cette concertation.

Le dernier point de mon intervention, la troisième thématique concernait plus particulièrement le logement. J'avais pointé aussi qu'il y a ce projet de réforme du ministre Furlan qui est sur les rails. Je voulais vous interpeller pour voir si vous aviez été contacté. Vous-même l'avez dit dans votre intervention, à ce stade-ci, vous n'avez pas été contacté, mais ce serait intéressant que vous puissiez l'être. Au-delà du fait que je pense que ce serait bien que sur ce projet du ministre en particulier vous puissiez aussi avoir un avis ou une recommandation, en avez-vous pris connaissance ? Selon vous, la réforme qui se prépare va-t-elle dans le sens de processus contre les discriminations ? Y aurait-il déjà des éléments à pointer selon vous pour pouvoir lutter contre ces discriminations au logement ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur Charlier, merci beaucoup pour votre présentation. Je trouve effectivement important que nous puissions régulièrement entendre le bilan de votre action et surtout les recommandations que vous nous faites pour que les choses progressent. Vous pointez, avec raison, les problèmes qui persistent malgré le cadre international, malgré les obligations auxquelles nous sommes liés et il est frappant de constater qu'il faille régulièrement, chaque fois, chaque année, revenir à la fois sur les obligations, sur les manquements à ces obligations et sur des propositions pour que nous puissions avancer.

Pour faire court, je ne vais pas reprendre les questions que j'avais aussi et qui ont été déjà reprises par mes collègues. Je vais reprendre celles qui n'ont pas été encore abordées.

La première concerne votre point de vue sur le parcours d'insertion, le parcours d'intégration proposé par la Région wallonne. Pensez-vous qu'à ce stade, il donne des résultats ?

En ce qui concerne le secteur de l'emploi, puisque l'on a les compétences qui sont les nôtres en Région wallonne, je vais m'attarder un peu plus sur ce point. Vous mettez en évidence l'importance de mettre à l'emploi des segments de population et de public qui ont

des difficultés à y accéder. Vous pointez les personnes en situation de précarité, vous mettez en évidence les difficultés pour les personnes porteuses d'un handicap – cela ressort effectivement de tout ce qui est lutte contre toutes les discriminations dans l'accès à l'emploi – la sous-représentation des personnes d'origine étrangère et une segmentation – une ségrégation – qui n'a peut-être pas été abordée.

Il y a une ségrégation dans le marché de l'emploi parce que les plaintes peuvent venir – et là, je voulais avoir votre point de vue – de la part de personnes qui sont en butte à du racisme et ne trouvent pas d'emploi. Ou bien – et là, c'est moins facile sans doute à objectiver – ces personnes sont confinées dans des emplois de certains secteurs, des emplois non reconnus, non valorisés, avec des salaires moindres, avec des horaires coupés, avec une précarité finalement dans l'emploi. Là, on va recouvrir la question de la précarité et la question de la discrimination raciale, mais – je pense – surtout raciale.

On connaît tous des expériences et des cas vécus de personnes qui sont en butte à du racisme primaire ou à du racisme indirect, dans la mesure où soit ils doivent taire leurs origines, soit ils n'arrivent pas à valoriser leurs diplômes, leur expérience et ils doivent taire tout ce qu'ils sont pour accéder même à des formations qui leur donnent, après, accès à un emploi. Cette question reste malheureusement très flagrante mais beaucoup plus difficile à objectiver, puisque les personnes ne peuvent pas dire qu'elles n'ont pas d'emploi. Elles en ont un mais qui les confine dans des secteurs discriminatoires.

J'aurais donc voulu avoir votre point de vue là-dessus, sur les stratégies que vous pourriez recommander pour réduire cette fracture.

Un deuxième aspect en ce qui concerne l'emploi, c'est la discrimination par rapport à l'âge. Le premier sujet des plaintes liées à l'âge concerne l'emploi. Pouvez-vous nous en dire plus et là aussi, comment la Région wallonne, avec ses compétences d'emploi, et pas seulement la Région, mais aussi le FOREm ou les centres de compétence et centres de formation, OFFA, IFAPME, donc les organismes publics, peuvent-ils travailler ?

Dernier aspect sur l'emploi, comment travaillez-vous avec les employeurs et les syndicats ? Vous avez mis en évidence le travail du plus grand commun dénominateur, c'est une chose, mais quel bilan faites-vous de ce travail avec les employeurs, avec les syndicats ? Quelles recommandations, là aussi, pourriez-vous nous faire ?

Enfin, je voudrais terminer par une évaluation de votre part sur la concertation et la coordination avec la Région wallonne. Peut-être l'avez-vous abordé ou cela a-t-il été abordé dans d'autres sujets à d'autres moments,

mais y a-t-il un budget qui provient de la Région wallonne et dans quelle mesure...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, forcément, mais je ne suis pas toujours dans cette commission. Donc, si vous pouvez nous rappeler finalement la tendance ou la courbe montante ou descendante de ces augmentations budgétaires ou ces diminutions budgétaires et ce que vous en pensez.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je remercie M. Charlier pour sa présentation. Comme je pouvais déjà dire lors de votre présentation à Eupen, je suis ravie de comment votre site Internet est présenté. C'est vraiment dans un allemand complet et impeccable.

Vous le savez, je suis toujours très concernée aussi en ce qui concerne l'emploi des langues. Dans la liste des 19 critères dits protégés par la législation antidiscrimination, on le sait, le 19^e critère est celui de la langue pour lequel aucun organisme public n'a reçu de compétence spécifique.

Ce qui m'intéresse dans cette matière, c'est de savoir si, selon vous, cela pose quand même parfois des problèmes, ce fait qu'il n'y a pas un organisme public qui a reçu cette compétence spécifique. J'imagine que c'est difficile de chiffrer, mais c'est peut-être intéressant de savoir si vous êtes régulièrement contacté pour les dossiers de langue. Est-ce que l'Unia doit faire beaucoup de travail de réorientation des citoyens ou d'autres organisations dans cette matière ? À quel service transférez-vous généralement ces demandes ? Finalement, auriez-vous une sorte de feed-back si ces demandes sont traitées d'une manière correcte et exhaustive ?

Mme la Présidente. - Monsieur Charlier, comme vous le voyez, beaucoup d'interventions, beaucoup de questions qui montrent l'intérêt des commissaires pour Unia, pour le rapport que vous avez présenté et pour les différentes matières qui vous concernent.

La parole est à M. Charlier.

M. Charlier, co-Directeur d'Unia. - D'abord, je tiens à vous remercier toutes et tous pour ces contributions et ces interventions.

La première chose que je retiens, ce sont les remerciements et les félicitations à Unia, mais aux équipes et sachez que nous avons, ce vendredi-ci, la fête du personnel pour le Nouvel An et que je ne manquerai pas de transmettre à l'ensemble du personnel vos remerciements. Je dois dire qu'à chaque fois que nous avons l'occasion de présenter notre rapport dans les parlements, on a ce type de retour et on le transmet aux collègues et aux collaborateurs. Ils l'apprécient, ceux qui

sont là et ceux qui ne sont pas nécessairement présents.

Je vais répondre aux différentes questions en essayant de ne pas en oublier et de ne pas me répéter.

Je commence peut-être sur les premières interventions de Mme Vienne. Vous avez pris l'exemple de la déconstruction des stéréotypes, vis-à-vis des hommes et des femmes notamment. Vous avez évoqué la question de l'orientation sexuelle et j'ai l'impression qu'en dix ans, l'on est arrivés aussi à une forme de déconstruction, une forme de banalisation de la question de l'orientation sexuelle. Bien sûr, il y a encore des problèmes – on a connu le cas Jarfi – bien sûr, il y a des difficultés, et cetera, mais globalement, on a l'impression que l'on est dans une forme de banalisation.

Il est probable que pour les autres critères, pour les autres groupes, l'objectif est d'arriver à cette forme de banalisation et de se dire qu'avec un handicap, avec telle ou telle conviction, là, il y a véritablement un enjeu de société. De ce point de vue, peut-être est-ce l'occasion de rappeler que, dans la définition des critères protégés, nous proposons de modifier le critère de l'origine sociale et de le modifier en parlant de conditions sociales. Parce que si l'on parle de l'origine sociale, le terme « origine » renvoie à une sorte d'origine sociale, filiation, et cetera, tandis que le terme de « conditions sociales » permettrait de couvrir de nouvelles réalités de personnes qui sont dans des situations d'exclusion et probablement une forme de discrimination intersectionnelle, de discrimination croisée.

On pense par exemple que si l'on a les termes de « conditions sociales », on pourrait protéger plus facilement les familles monoparentales et singulièrement les femmes avec des enfants dans l'accès à certains droits, dont on sait qu'elles font l'objet d'exclusion en tant que telle à cause de leur condition, de leur situation sociale. C'est un exemple.

De même, sur l'état de santé, on voudrait que l'on supprime le caractère actuel ou futur, mais que cela couvre également l'état de santé passé.

Il y avait plusieurs questions sur l'accès des chiens-guides. Effectivement, il y a des dispositions qui garantissent l'accès des chiens guides qui ne sont pas respectées. Un refus d'une personne parce qu'elle a un chien guide dans un restaurant, dans un café, dans un hôtel, dans un bâtiment, dans un logement même, c'est discriminatoire. Nous avons des procédures en justice et des décisions de justice. Malheureusement, on a un cas qui n'a pas abouti, qui a été décidé par la Cour d'appel de Mons, d'un couple qui était avec un chien guide dans un hôtel à Mons, qui a été refusé en raison de la présence du chien et la cour a estimé qu'il n'y avait pas de risque de répétition de la discrimination, puisque ce n'est arrivé qu'une seule fois, ce qui pour nous est une mauvaise jurisprudence, qui est une mauvaise

application de la législation.

C'est le type de situation dans laquelle on va en justice, c'est l'exception. On ne va en justice que dans 1 % des dossiers, quand on ne parvient pas à une solution, dans ce cas-là.

Il y a toujours un travail de sensibilisation, mais la loi est là et le bâton est là aussi pour faire condamner les personnes qui ne respecteraient pas ces dispositions.

Qu'y a-t-il moyen de faire sur emploi et handicap et aménagement raisonnable ? Je vous l'ai dit, nous allons produire une brochure qui va sortir début février sur les aménagements raisonnables en emploi. Elle est en cours d'impression pour le moment. Elle est terminée. C'est un outil. On a fait le même type de brochure sur l'aménagement raisonnable dans l'enseignement qui a très bien donné. On n'arrête pas de la rééditer. Cela permet de recevoir des signalements de situations mais aussi d'être appelés par des acteurs de l'enseignement. On a l'espoir que la diffusion de ce type de brochure permettra aussi de faire aussi un travail de sensibilisation, d'accompagnement pour permettre une meilleure accessibilité.

Cela étant, reste aussi toujours la possibilité d'agir en justice s'il y a un refus d'aménagement raisonnable. Le refus d'aménagement raisonnable est une discrimination qui est sanctionnée par la législation de manière assez claire.

Sur la question de l'orientation sexuelle et de la sensibilisation, simplement vous dire que, dans le cadre de la reconnaissance des maisons arc-en-ciel, nous sommes en négociation et discussion pour avoir une convention entre les Maisons arc-en-ciel et Unia pour collaborer, que ce soit sur les dossiers, l'information, la sensibilisation, les campagnes, et cetera. Il y a un projet de texte qui circule sur lequel j'ai encore travaillé cette semaine-ci. Cela va se conclure et l'on travaille en collaboration étroite avec eux.

La question de l'âge, cela me permet de répondre à d'autres, puisque la question de l'âge revient. C'est vrai que le baromètre de la diversité en matière d'emploi que nous avons publié en 2012 montre que le risque discriminatoire le plus important est lié à l'âge.

Je voudrais simplement faire une petite enquête ici. Qui a plus de 47 ans dans la salle ? On peut lever le doigt. A partir de 47 ans, en emploi, on est vieux et le risque discriminatoire augmente à partir de cet âge-là.

Il y a des risques aussi évidemment liés à l'origine, au genre, au risque de la maternité et des choses comme cela, mais le risque le plus grand est effectivement lié à l'âge. On se rend compte que le critère de l'âge est un critère sur lequel, pour finir, socialement, on accepte de faire des différences, parce qu'il y a la majorité-minorité, c'est une organisation de la société. On ne se rend pas compte nécessairement que c'est un critère

protégé. Il faut dire que courant de l'année 2016, à cet effet, on a eu deux gros dossiers qui ont eu beaucoup d'écho.

Un surtout en Flandre où l'on a obtenu une condamnation d'une entreprise qui s'appelle Dovy Keukens, qui sont les cuisines Dovy, qui avait refusé quelqu'un lié à son âge. C'était un courriel disant : « Non, vous êtes trop âgé, vous n'allez pas pouvoir vous adapter au système informatique, aux programmes informatiques que l'on met en place ». C'est cette représentation que les personnes âgées ne sont pas compétentes en matière d'informatique, c'est vraiment un stéréotype préjugé. Cela a donné suite à une condamnation qui a eu beaucoup d'échos. Le nombre de signalements et de dossiers liés à l'âge a véritablement explosé.

On est sur l'autre dossier qui est lié à l'âge, qui est le dossier dont vous avez peut-être entendu, celui de Belgocontrol qui est en train de recruter des personnes entre 18 et 25 ans. Si l'on a 26 ans, on ne peut plus être candidat, on est trop vieux. On est en négociation avec eux. On recherche des solutions. On a un rendez-vous fixé avec eux au mois de février, mais nous estimons que c'est discriminatoire. Nous n'excluons pas d'aller en justice s'ils maintiennent cette condition de l'âge maximal de 25 ans pour être candidats. Ils ont des arguments, mais cela nous semble disproportionné de fixer cet âge de 25 ans. Effectivement, c'est un travail de sensibilisation.

Ce qui nous est renvoyé régulièrement sur la question de l'âge – c'est vrai que c'est un critère qui est tout à fait singulier de ce point de vue là – c'est qu'une même mesure va être, pour certaines personnes, une protection liée à l'âge et une mesure d'exclusion. Par exemple, le fait qu'il y a des conventions collectives qui prévoient que plus on avance en âge, plus on a des jours de congé, parce que lié à la pénibilité du travail, et cetera. On connaît cela dans le secteur de la santé, dans d'autres types de secteurs. Cette mesure va protéger les travailleurs âgés liés à une carrière et à une pénibilité, mais pour quelqu'un qui est hors de l'emploi, qui veut entrer dans ce secteur-là va être un facteur d'exclusion, parce que l'emploi va dire : « Si je vous engage, vous allez tout de suite avoir X jours de congé en plus et vous allez être moins productif » ; et cetera. On est sur ce critère-là, avec des mesures qui protègent certains et qui en excluent d'autres, ce que l'on ne voit pas sur les autres critères de discrimination. C'est quelque chose qui doit être mis en avant. Il n'y a pas de raison.

Il y a de la représentation que si l'on engage quelqu'un de jeune, il va faire toute sa carrière et donc il y a une stabilité. On sait et les études montrent qu'il y a beaucoup plus de mobilité chez les jeunes que chez les personnes âgées. Si l'on engage quelqu'un de 50 ans, il va peut-être encore travailler pendant 10-15, peut-être 17 ans – puisqu'il y a l'allongement de l'âge de la

pension. Il y a une plus grande stabilité pour quelqu'un que l'on engage et avec des avantages dans ce cadre-là.

Il y a aussi le fait de mettre en avant l'avantage d'engager parfois des personnes plus âgées. Il y a des avantages effectivement dans ce cadre-là, il n'y a pas que des inconvénients.

Sur l'impact de l'accord de coopération, je vous ai donné les chiffres de 2015 et cela me permet de répondre à certaines questions également. On est en train de travailler et de consolider nos chiffres 2016 ; on est vraiment ici pour l'instant au mois de janvier. On va avoir sur pratiquement tous les secteurs et tous les critères une augmentation de 20 % du nombre de dossiers de signalement. On n'a jamais connu une telle augmentation.

Les chiffres que nous avons sont d'abord et avant tout des chiffres de notre propre activité, de notre propre travail. Un des effets ou une des causes plutôt, pour ne pas parler des effets, de cette augmentation – on doit essayer de comprendre ce qui s'est passé – c'est peut-être le fait que, avec le changement de nom, il y a eu plus de notoriété, avec l'installation des points de contact locaux, il y a eu plus de visibilité, de proximité, de présence, et cetera. On va essayer de comprendre cela, mais cela permet de répondre et de se dire : « Le fait que l'on soit interfédéral, a-t-il une incidence ? ». Probablement que oui.

Sur la question de l'augmentation des discours de haine, on a essayé de faire un monitoring des effets des gros événements qu'il y a eu, que ce soit l'arrivée des demandeurs d'asile, que ce soient les attentats en France ou en Belgique. Il y a effectivement une augmentation des signalements, mais il y a surtout une évolution de la nature des propos des discours de haine qui sont plus violents qu'auparavant et des actes de haine également. J'ai l'habitude de prendre l'exemple, auparavant, une femme avec un foulard dans la rue allait peut-être se faire insulter, allait se faire menacer. Aujourd'hui, on va lui arracher le foulard, on passe à l'acte. Dans les propos, avant, on allait tenir des propos à caractère islamophobe ou à caractère antisémite ou autres. Aujourd'hui, ce sont des appels au meurtre, ce sont des appels à la haine, c'est de se réjouir que des gens meurent. On a encore vu cela récemment quand ce jeune Belgo-Turc est décédé, sur les propos : « Dommage qu'il n'y en a eu qu'un seul. On regrette qu'il n'y en ait pas eu beaucoup plus que cela ». Je parlais de l'étude mosquées sur les réseaux sociaux, il y avait : « Qu'ils construisent cette mosquée, on va tous les mettre dedans et y mettre le feu, comme cela ils vont tous « crever » ». Ce sont des propos de cette violence-là, de cette nature-là. On est dans l'aggravation de la nature des propos.

Plusieurs questions sur le déséquilibre entre le nombre de points de contact en Région wallonne et en Région flamande. Cela s'explique par différents facteurs. D'une part, des facteurs historiques, puisqu'en

Flandre, il existait un réseau de 13 points de contact dans ce qu'ils appellent les *centrums staden*, les villes centrales. Nous avons hérité de ce réseau-là qui existait. Il faut savoir que, dans les réseaux de point de contact, s'il y a 13 réseaux de points de contact, c'étaient des personnes qui travaillaient là à mi-temps, alors que du côté francophone, le temps a augmenté, mais ce ne sont pas des personnes qui travaillent à temps plein. En termes d'équivalents temps plein, le déséquilibre n'est pas aussi évident.

La deuxième raison, ce sont des raisons budgétaires. On ne travaille pas sur un budget en disant qu'il y a un budget dédié Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un budget global. On est attentif à avoir des activités dans l'ensemble des régions. Mais au niveau budgétaire on a créé un service, avec six équivalents temps plein, ce sont de nouvelles personnes qui ont été engagées, donc l'effort budgétaire a été fait de ce point de vue là, ces six équivalents temps pleins. Il y a eu un transfert interne, mais sinon ce sont tous de nouveaux recrutements qui ont été faits. L'ambition, l'objectif est de couvrir le territoire et d'augmenter les points de permanence qui existent, et au départ des points fixes qui existent, que l'on puisse organiser et augmenter le nombre de permanences. Pour l'instant, je vous ai dit il y a quatre villes qui vont être couvertes dans ce cadre-là, on voudrait pouvoir augmenter cela, mais c'est un travail en construction ; le service est tout récent, il a été créé en 2016, cela a commencé deuxième moitié de 2015, les collègues ont été engagés entre le mois de février-mars, et le dernier en mai 2016, il y a déjà un gros travail qui est fait.

Et enfin, on l'a dit, ce sont des ambassadeurs et donc cela favorise la présence sur le plan local des collaborateurs qui travaillent à Bruxelles dans l'ensemble des services. Donc, plus qu'avant, on est sur le terrain aussi, quand on est du service handicap, quand on est du service soutien individuel, quand on est du service politique et société, et cetera. Il y a aussi plus de présence sur le terrain des collaborateurs qui auparavant restaient plus sur Bruxelles. Ce n'est pas uniquement les six équivalents temps-pleins qui sont là, c'est aussi un soutien de l'ensemble des collègues, et puis l'on va essayer de couvrir le territoire.

Dernière chose, il restera un déséquilibre, parce qu'en termes de population, il y a plus de Flamands que de francophones et pour faire face à cela, on est confrontés à cette réalité-là aussi, à laquelle on doit faire face.

Comment réagir aux discours de haine sur la toile ? Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais quelques axes nous semblent importants.

Premièrement, pour ce qui est des réseaux sociaux et des forums de discussion, on est dans un système de relation horizontale et pas verticale. Donc c'est les citoyens qui réagissent entre eux avec un système

d'autocontrôle et donc, notre première réaction quand quelqu'un nous signale un discours de haine, c'est essayer de donner les outils pour que l'internaute lui-même puisse réagir, pour qu'il puisse s'indigner, pour qu'il puisse dire : « Non je ne suis pas d'accord, ce que tu dis n'est pas vrai » ; et qu'il y ait une réaction horizontale avant qu'elle soit verticale, parce que ce n'est pas comme cela que les réseaux sociaux marchent, ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent, il faut stimuler, et l'on voit d'ailleurs qu'il y a des initiatives, des réactions qui se font, quand il y a de la haine sur Internet, il y a des gens qui s'indignent, qui disent : « Je ne suis pas d'accord » ; et cetera.

La deuxième chose, c'est de travailler avec les modérateurs des forums. On organise des formations, on est en contact avec les modérateurs des forums des médias audiovisuels et de la presse écrite, on les forme pour qu'ils puissent retirer et l'on fonctionne selon le système que l'on appelle « *Notice and take down* » ; dès qu'il y a des propos susceptibles d'être contraires à la loi, on le notifie et ils le retirent.

Nous pensons qu'il est vain de commencer à noyer la justice et la police de plaintes, parce qu'il y en a tellement que cela n'aboutirait pas. Par contre, quand de la haine est organisée sur Internet, on sait qu'il y a des personnes et des groupements qui utilisent les forums de discussion, qui utilisent la toile, et cetera pour propager de manière volontaire et répétée de la haine, et là, il faut agir en justice. C'est comme cela que, par exemple, nous avons porté plainte avec d'autres contre Laurent Louis, qui a été condamné pour incitation à la haine. C'est comme cela que l'on a porté plainte contre la Vlaams Verdedigings Liga, qui est un groupe extrémiste flamand.

Donc, le deuxième aspect c'est quand des personnes utilisent la toile et occupent des fonctions de responsabilités importantes, et c'est ainsi que l'on a porté plainte contre un inspecteur de police qui, sur Facebook, avait posté des dessins à caractère clairement xénophobe au moment de la crise de l'asile. Malheureusement – les faits datent de 2015 – en 2017, en cours d'appel, il a été acquitté. Le tribunal reconnaît que ce sont des propos à caractère raciste, mais que ce n'est pas de l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination au sens de la loi, et donc il a été acquitté. Mais le fait que ce soit un officier de police, un inspecteur de police qui se prévaut de sa fonction d'inspecteur de police pour tenir des propos xénophobes, a justifié l'action en justice. Mais cela reste une exception.

Mme la Présidente. - Monsieur Charlier, je dois vous interrompre, en fait la charge et la fonction parlementaire exigent parfois que des collègues doivent partir dans d'autres commissions pour défendre leur texte, c'est le cas de Mme Leal Lopez.

Désignation d'un corapporteur

Mme la Présidente. - Mme Leal Lopez étant rapporteuse, je dois désigner un co-rapporteur.

Mme Vienne est désignée en tant que rapporteuse à l'unanimité des membres.

Mmes Leal Lopez et Vienne sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres.

Comme cela je peux vous permettre de poursuivre et nous sommes en ordre.

Échange de vues (Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Charlier.

M. Charlier, co-Directeur d'Unia. - Merci.

Pour ce qui est de la question de la coordination, oui, nous appelons la coordination entre les entités, oui nous appelons à la réunion d'une conférence interministérielle liée à l'égalité des chances et une conférence interministérielle liée à l'emploi. C'est un appel que je peux faire à mon voisin de droite, d'essayer de mettre cela en place. Nous savons que la collaboration entre les entités ne se passe pas de manière aisée, mais cela reste quelque chose d'important. Parce que quand on parle d'antidiscrimination, on parle d'une troisième version d'un plan interfédéral d'actions contre l'homophobie, la transphobie, avec l'initiative de Mme la Secrétaire d'État Sleurs, mais on ne le voit pas aboutir, il ne vient pas.

La Belgique n'a toujours pas de plan national de lutte contre le racisme suite à la conférence mondiale de Durban. Il pourrait y avoir une conférence interministérielle pour réfléchir à garder et conserver la cohérence des législations antidiscriminations dans les critères, les mécanismes, pour éviter qu'il y ait des choses qui deviennent incohérentes et incompréhensibles pour le citoyen.

En matière d'emploi, effectivement, il s'agirait de savoir comment les services d'inspection pourraient collaborer entre eux pour lutter contre les discriminations. Nous demandons que les services d'inspection, qu'ils soient régionaux ou fédéraux, puissent par exemple utiliser les tests de situation, puissent utiliser ce que l'on appelle le *data mining*, soit aller chercher des données administratives pour voir où ils pourraient présumer des risques discriminatoires ou des pratiques à caractère discriminatoire, même si elles sont inconscientes. Il faut rappeler que la discrimination n'est pas nécessairement volontaire, elle n'est pas nécessairement consciente, mais c'est le fait discriminatoire qui est sanctionné par la législation.

Donc, on regrette qu'il n'y ait plus de conférences interministérielles, on a suivi cela pendant des années. C'est un outil extrêmement précieux. Voilà, l'appel est relancé.

Sur la question des gens du voyage, on a beaucoup parlé de la question des terrains d'accueil, et cetera. Nous avons un autre axe complémentaire, qui est : comment les médias parlent-ils des gens du voyage ? Il y a eu cet incident récemment de M. Simons qui a d'ailleurs été sanctionné d'une semaine par la RTBF quand il avait dit : « Fermez vos portes et vos fenêtres, dans telle commune il y a des gens qui voyage ». Nous avons saisi le CSA, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, de ce dossier-là.

Donc, il s'agit de sensibiliser les médias. On se rend compte, il y a une étude qui l'a démontré, que quand on parle des gens du voyage, on parle sur eux, et pas avec eux, on ne leur donne pas la parole. Quand il y a des événements, quand des choses sont rapportées, d'abord c'est essentiellement ou exclusivement négatif, mais on parle sur eux et pas avec eux. Un travail est à faire au niveau des médias, de manière à aller les entendre, ce qui se fait moins avec les autres groupes.

Simplement au niveau des chiffres : 17 % de signalements, 36 % de financement, c'était la question de M. Martin. Notre activité, ce n'est pas uniquement les signalements. On fait du travail d'avis, de recommandations, de formations, de sensibilisations, et cetera. Notre conseil d'administration a adopté le plan opérationnel 2017.

Au conseil d'administration lui-même, il y a eu des questions de se dire : « Oui, mais comment se fait-il que vous meniez des actions uniquement dans une région et pas sur l'ensemble du pays ? ». Oui, on est une institution interfédérale, et donc, par exemple, une action qui va être spécifique, liée à la Région wallonne, c'est une action qui va se passer en fin d'année, de sensibilisation des écoles d'architecture sur la question d'accessibilité, c'est quelque chose que l'on fait uniquement en Région wallonne, on ne fait pas cela à Bruxelles, on ne fait pas cela en Flandre, et cetera. On assume, dans nos projets, des projets qui ne relèvent que d'un seul niveau de pouvoir, parce qu'il y a une réalité sociétale, il y a une opportunité, il y a un réseau, il y a une problématique particulière, et donc on assume cela sans difficulté.

Donc, ce n'est pas uniquement le signalement, c'est le travail d'étude, de recherche, je vous ai parlé du travail sur la désaffiliation – l'étude que nous avons menée avec le FOREm, cela ne concernait que la Région wallonne, on ne l'a pas fait à Bruxelles, on ne l'a pas fait en Flandre. Parfois, il y a des choses qui concernent l'ensemble du pays. On travaille un peu sur mesure.

Il faut aussi préciser que, dans la législation

antidiscrimination, il y a deux grands volets : il y a un volet civil de la discrimination, et c'est le décret, mais il y a un volet pénal. Il y a tout ce qui est le discours de haine, délit de haine, c'est du volet pénal, et quand on parle du volet pénal, on parle de la loi fédérale. Par défaut, c'est elle qui s'applique, et même si le discours de haine et le délit de haine se passent en Région wallonne, on va appliquer la loi fédérale et donc dans la répartition, l'on aura une répartition plus importante sur la loi fédérale, notamment pour cette raison-là.

Ce qui est vrai, c'est que l'on constate que les professionnels de la justice ont parfois encore un tropisme et ne se réfèrent qu'à la loi fédérale et ne se rendent pas compte de la réalité des décrets régionaux et communautaires en matière de lutte contre la discrimination.

Nous donnons des formations aux magistrats, nous sommes en contact avec les barreaux, avec nos propres avocats, et cetera et nous mettons en avant l'importance d'appliquer les décrets quand ils existent – et ils existent – mais il y a cette espèce de tropisme du monde de la justice de se référer à la loi – et je mets de guillemets – « Moureaux » qui, historiquement, est celle qui est connue comme étant la loi antidiscrimination même si les dispositifs sont beaucoup plus complexes aujourd'hui.

Discrimination linguistique, effectivement, je vous le dis, si nous recevions ces compétences, nous les traiterions. Il y a des réalités. Vous demandiez les chiffres, notamment. Un pour cent des signalements sont liés aux discriminations linguistiques en 2015. Cela veut dire que c'est entre 40 et 50 signalements sur 4 500 signalements. Effectivement, on essaie de les renvoyer, mais comme il n'y a pas d'organe, ce n'est pas évident. Soit on renvoie vers un avocat s'il faut procéder, soit on renvoie, le cas échéant, vers la Commission permanente de contrôle linguistique, mais il est assez insatisfaisant dans son fonctionnement. C'est une difficulté.

Il y a des réalités des choses de discriminations linguistiques.

C'est vrai que quand on a été présenter le rapport au Parlement de la Communauté germanophone, ils ont été extrêmement sensibles. Ils soutenaient très fort cela, parce que je pense que c'est une discrimination linguistique qui est importante, dont on parle peu. On parle beaucoup flamands-francophones mais, là, il y a une réalité et je pense que rien que pour cela, ce serait intéressant et utile d'avoir cette compétence-là. Il faut savoir que nous avons quelqu'un qui est germanophone dans nos services et que l'on envisage de compléter les services pour pouvoir rendre des services. On estime que si quelqu'un vient de la Communauté germanophone avec un signalement, il doit pouvoir être servi dans sa langue.

C'est effectivement la question de la position, la situation des francophones en Flandre, pas uniquement dans la périphérie, mais notamment dans la périphérie, des questions de conditions linguistiques pour l'accès à certains droits qui ont été sanctionnés, notamment au niveau international. Là, on a une parole de manière indirecte que quand il y a une condition linguistique, on interprète cela comme une discrimination indirecte sur base de l'origine, ce pour quoi on est compétent. On ne peut pas toucher le cœur des questions.

On est aussi sollicités de manière directe ou indirecte par des personnes flamandes qui, à Bruxelles par exemple, n'ont pas les services auxquels ils ont droit, notamment dans les hôpitaux, des difficultés d'accès à pouvoir être soigné dans sa langue. Il y a une réalité qui va dans ce sens-là et de ce point de vue.

Il faut évidemment que la Flandre et le Gouvernement flamand soient convaincus et c'est une décision politique et comme vous l'avez dit, cela nécessite une révision de l'accord de coopération pour ajouter cette condition. Je ne vois pas comment. Il faudrait revoir les décrets et les lois également, mais c'est surtout l'accord de coopération pour nous donner cette compétence. Il faut un accord politique de ce point de vue là. Raison de plus pour relancer l'idée d'une conférence interministérielle ou un Comité de concertation qui permettrait de discuter de ces questions.

Il y aura peut-être des opportunités, puisque la législation fédérale est en train d'être évaluée et va peut-être mener à une réforme de la loi et peut-être de l'accord de coopération et puis, surtout, il y a une initiative qui devrait se traduire – mais je suis prudent – d'une institution interfédérale des droits de l'homme, une institution nationale des droits de l'homme qui devrait prendre la forme d'un accord de coopération aussi. Si les choses sont enclenchées et se mettent en place, ce sont les mêmes acteurs qui discuteraient d'un accord de coopération pour Unia et pour cette institution nationale et là, il y aurait en effet l'opportunité de pouvoir rouvrir l'accord de coopération, parce que ce ne sont pas des choses qui se font en trois coups de cuillère à pot. Ce sont des procédures qui sont relativement longues.

Je viens sur les questions de Mme De Bue sur l'architecture des services en Région wallonne, sur un portage d'emploi. Nous avons remis un avis sur le Plan de lutte contre la pauvreté effectivement, mais pour le moment, nous ne sommes pas associés au suivi. Nous devons le voir. Peut-être que l'on devrait reprendre une initiative dans ce cadre-là.

En matière d'homophobie, quels sont les outils à mettre en place ? La réalité de l'homophobie se traduit essentiellement, quand on le voit dans les dossiers les signalements que l'on a, dans ce que l'on appelle la vie sociale et donc, ce sont des relations entre voisins, ce

sont des incidents qui se passent dans la rue, dans l'espace public, dans les transports publics, dans la famille, et cetera. Il y a une acceptation intellectuelle de l'égalité de droit, mais quand on y est confronté directement, on est en difficultés de ce point de vue là. S'il y a quelque chose à faire, c'est de travailler sur cet espace de vie sociale et c'est au niveau des communes qu'il y a un travail de sensibilisation qui est à faire de ce point de vue là. Ce n'est pas tellement en matière de logement, d'emploi. C'est vraiment dans cet espace de vie sociale que quelque chose qui doit être fait.

Sur le Fonds de garantie locative, notre point de vue est très clair : on est partisans d'un Fonds de garantie locative mais qui n'est pas limité aux allocataires sociaux et aux CPAS. C'est un Fonds de garantie locative général qui s'applique à l'ensemble du marché, marché locatif privé compris. Il y a effectivement un biais et une forme de stigmatisation et un risque de promouvoir une forme de solidarité entre les plus pauvres et les plus exclus, de réduire le fonds de garantie locative au niveau des CPAS. C'est notre analyse et notre point de vue.

Chien d'assistance, j'en ai parlé.

Gens du voyage, on travaille effectivement avec le Centre de médiation des gens du voyage. J'ai également dit l'importance de sensibiliser la presse et les journalistes.

Voilà l'efficacité des collègues. J'ai reçu de la part de ma collègue un message sur le nombre de personnes qui sont sur E-dive. Ce sont des chiffres que je ne connais pas par cœur. En 2016, il y a eu 4 942 logins sur les modules de formation qui ont été faits et 5 210 utilisateurs en 2016. Cela vous donne un ordre de grandeur. La première année lorsque nous avons commencé, on était en dessous de 1 000 utilisateurs. On voit que cela a tendance à augmenter. Le système E-dive, ce sont différents modules. On parle de module de la loi. Il y a un module sur l'origine. Cette année-ci, nous allons rendre public un module sur le handicap. Par après, on va faire un module sur l'orientation sexuelle et un module sur les convictions religieuses et philosophiques. C'est un projet qui se construit dans le temps. C'est pour répondre à la demande.

Sur le profil, ce sont des entreprises, mais pas uniquement. On constate – et on en est très heureux – que par exemple, dans le cadre d'enseignement, des professeurs utilisent ce module comme un outil pédagogique et demandent à tous les étudiants d'utiliser ce module d'apprentissage. Des entreprises publiques ou privées utilisent ce module dans le cadre de leur propre formation, dans les plans de diversité, ou actions-diversités. Par exemple, Bpost utilise ce module et le donne. Comme il est tout à fait gratuit, il est accessible. Cela fait partie de leur programme de formation dans les managers de la diversité. BNP Paribas Fortis l'utilise également. Il y a une utilisation. Nous en sommes très

heureux. Ce n'est pas individuellement. Ce sont des entreprises elles-mêmes qui prennent en charge et qui les utilisent.

Nombres de points de contact, j'en ai parlé.

On a parlé de l'enquête « Noir, Jaune, Blues ». Je dois dire que je suis sur la méthodologie ou, en tout cas, sur la manière dont les choses ont été rendues, un petit peu critique. Le lundi, quand on voit la première double page du *Soir*, il y a sur la première double page, c'est le « Belge moyen » et on dit bien : « Les étrangers, les personnes d'origine étrangère exclues » et la deuxième page, ce sont les musulmans. Il n'y a rien de mieux que de renforcer cette idée qu'il y a le « Belge moyen » d'un côté et le musulman de l'autre, comme ci un musulman ne peut pas être un Belge moyen. Dans la représentation que l'on se fait et dans la manière...

Ce ne sont pas les mêmes questions qui sont posées aux uns et aux autres. J'aurai été intéressé d'avoir les questions que l'on aurait pu poser au « Belge moyen » et que l'on a posées aux musulmans. On n'aurait peut-être pas eu des différences aussi importantes que ce qui en paraît. Je suis assez critique. Ceci étant, cela traduit un malaise. On voit l'évolution sur 20 ans sur la désaffection des autorités et même des ONG, du monde judiciaire, et cetera. Je ne veux pas évacuer totalement, mais j'ai quand même un regard critique sur la manière dont cette enquête est rapportée.

Effectivement, je nous inclus, en tant qu'Unia, comme étant une autorité. La question de la confiance du citoyen vis-à-vis de nous est peut-être aussi affectée de ce point de vue là. Le fait que nous avons connu l'an dernier 20 % d'augmentation de signalements et de dossiers montre que les gens se tournent vers nous et nous font confiance.

En 2018, nous allons fêter les 25 ans. Le centre a été créé en 1993 et une des idées qu'on a, mais on est vraiment au niveau de l'idée, pour être en contact avec le citoyen, c'est d'organiser une journée des requérants, de prendre contact avec tous les citoyens qui nous ont contactés – pas tous, un sondage, et cetera – et d'organiser une journée, de les rencontrer, entendre ce qu'ils ont à nous dire, quelle a été leur expérience de la discrimination, des contacts avec nous, de les faire se rencontrer entre eux, qu'une personne en situation de handicap rencontre quelqu'un qui est discriminé. C'est une des idées pour être en contact avec les requérants et les victimes de discriminations.

En ce qui concerne la Plateforme de concertation Région wallonne-Fédération Wallonie-Bruxelles, on a essayé plusieurs formules. Parfois c'est ensemble, Région wallonne-Fédération Wallonie-Bruxelles ; pour le moment on a des contacts séparés. On essaie de faire tourner les choses mais ce n'est pas toujours facile. Il y a parfois des attentes qui sont tournées vers nous de proposer des choses et notre réaction est de dire : « Non,

les initiatives doivent venir de votre part, ce n'est pas à nous de faire votre boulot ; on peut vous accompagner, émettre un avis, et cetera ». Je ne veux pas cacher, dire que tout va bien ; parfois, il y a des choses qui tournent bien, quand on parle effectivement des journées de formations, de sensibilisation que l'on a eues vis-à-vis des communes. Effectivement la Journée des communes qui se prépare pour le mois d'avril est en cours. Ce sont des choses qui se passent bien.

Là où on a parfois difficile de faire passer un message, c'est que de notre point de vue, la question de la lutte contre les discriminations et surtout de la promotion de l'égalité, est une compétence transversale. C'est quelque chose qui ne doit pas être réservé uniquement à la question de l'égalité des chances ; c'est travailler sur les politiques de l'emploi, du logement, de l'enseignement, de la santé, et cetera. C'est là que l'on doit aussi et d'abord gagner l'égalité des chances. C'est cette transversalité-là que nous prônons et qui, pour nous, est importante.

Projet de décret sur les logements publics. Oui, nous allons prendre contact avec le cabinet de M. Furlan. Je n'ai pas eu le texte, donc je ne peux pas encore donner d'avis sur le projet de texte qui circule.

Si jamais l'on ne devait pas recevoir cela de manière officielle, on sait très bien qu'il y a moyen d'obtenir les textes et nous pouvons travailler sur autosaisine et remettre un avis d'office aussi. Mais c'est mieux que cela se fasse en collaboration et en bonne entente évidemment avec les initiateurs du projet. Voilà la situation. Mais sommes effectivement très demandeurs d'avoir un avis sur ce texte puisque l'on a travaillé sur le baromètre « logements » en 2014 avec toute une série de recommandations.

Madame Ryckmans, le parcours d'insertion-intégration, d'abord nous nous réjouissons de l'existence de ce parcours d'insertion, d'intégration. On sait qu'il y a eu beaucoup de résistance et de réserves mais nous nous étions déjà prononcés il y a longtemps. Il y a la question de savoir si c'est obligatoire ou pas mais ce parcours nous semble utile.

Je pense qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions aujourd'hui. On n'a pas encore assez de recul pour pouvoir tirer des conclusions, parce que l'on est sur des processus lents ; ce n'est pas en quelques mois que les choses peuvent évoluer.

Ce qui est important pour nous et ce que nous plaçons – et d'ailleurs nous plaçons pour cela dans les trois Régions – c'est que l'on intègre dans ce parcours d'intégration un volet de sensibilisation à la lutte contre les discriminations aux dispositifs antidiscriminatoires, parce que ce sont des publics susceptibles, effectivement, de faire l'objet de discriminations en logement, en emploi, et cetera, de prendre conscience de cela et de faire rentrer cela dans les programmes en tant

que tels. Et pas que nous soyons invités pour venir faire une sensibilisation – on n'a pas les moyens d'aller partout – et que cela rentre véritablement dans le programme, quitte à ce que nous fassions des formations de formateurs dans ce cadre-là.

Segmentation de l'emploi, ségrégation, oui. Vous avez raison, le monitoring socio-économique montre qu'il y a des sur et des sous-représentations en fonction de l'origine. Un petit exemple – mais je pourrais les multiplier – on voit que les personnes d'origine africaine – pas uniquement de nationalité mais d'origine africaine subsaharienne, donc noires de peau – sont, beaucoup plus que n'importe quelle autre catégorie, dans la durée, en emploi à travers l'intérim.

Il y a des chiffres, des données, qui montrent que – alors que l'intérim est une planche d'entrée dans l'emploi pour la plupart des catégories et certainement pour les Belges d'origine belge, avec un gros pic, et puis cela descend très très vite – que les personnes d'origine étrangère et singulièrement les subsahariens sont, en fonction des origines, dans des emplois plus précaires, moins valorisés, temps partiels, contrats de travail à durée déterminée, et cetera. C'est une réalité, la photo est là.

Il n'y a pas de volonté, véritablement discriminatoire, ce sont des mécanismes qui sont en place. Je prends toujours cet exemple-là sur les mécanismes ; c'est à la fois une petite chose et pas une petite chose. Nous estimons que de réserver les jobs étudiants aux membres de la famille est une forme de discrimination indirecte.

À partir du moment où la structure du marché de l'emploi est inégale et la participation n'est pas égale, le fait de réserver les jobs étudiants aux membres de sa famille, c'est un avantage indirect pour les personnes d'origine belge qui sont plus à l'emploi par définition. Le job étudiant, c'est une ressource parfois pour faire ses études ; c'est une expérience professionnelle dont on peut se prévaloir quand on est juste diplômé. Donc là, il y a une accumulation. C'est à la fois un détail mais ce n'est pas un détail ; cela montre qu'il y a des mécanismes, des choses qui nous semblent naturelles, mais qui ont tendance à reproduire les inégalités.

Il y a aussi la question – et votre intervention m'y a fait penser – de l'autodiscrimination. Une étude a été faite par la Fondation Roi Baudouin, qui a été commanditée auprès de la Fondation pour la solidarité et l'Université de Gand, qui montre qu'il y a des mécanismes d'autodiscrimination, c'est-à-dire que des personnes n'osent même plus se présenter dans certains lieux. On a eu la même chose quand on a fait le baromètre « logement ». On constate qu'il y a des gens qui ne vont même plus chercher un logement dans certaines villes, dans certains quartiers parce qu'ils savent qu'ils seront refusés. C'est une réalité. Là où nous nous mettons le doigt sur quelque chose, c'est que l'on

voit que les mécanismes d'autodiscrimination sont aussi portés par les intermédiaires, notamment les intermédiaires d'emplois qui n'enverront même plus quelqu'un pour son bien, pour éviter que ces personnes se retrouvent discriminées : « Ah, je ne vais pas t'envoyer pour tel job, ou dans tel boulot ». Cela, c'est grave parce qu'il y a une sorte d'intégration de la normalisation de la discrimination et ce n'est pas normal. On ne va même plus essayer. Donc, on n'est même plus confrontés au refus en tant que tel.

J'espère n'avoir rien oublié.

Nous travaillons avec les syndicats et les employeurs. Nous avons beaucoup travaillé – un peu moins maintenant – avec le réseau Business and Society sur des formations à l'antidiscrimination. Nous avons des conventions de collaboration avec les syndicats sur le traitement des dossiers, sur la formation, et cetera, conventions qui sont en cours de révision. On a régulièrement des contacts avec eux. Je dois dire que l'on essaie aussi d'être invités – et, parfois, on l'est spontanément – dans les différents conseils économiques et sociaux, que ce soit Conseil social wallon – on y est allés l'année passée sur la question du handicap, notamment – à Bruxelles, régulièrement, au SERV, en Flandre. C'est aussi une manière d'être en contact avec ce secteur.

Je vous ai dit le nombre de signalements, langues : 1 %, 45 signalements.

J'espère que je n'ai rien oublié, qu'il n'y a pas de questions brûlantes mais je suis là s'il en reste.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Charlier.

M. le Ministre avait également été interpellé.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Peu de questions m'étaient adressées, comparativement à M. Charlier. Donc une réponse qui sera, par nature, plus brève.

Madame Vienne, vous me questionnez sur la question du timing relative au plan Accessibilité. Les principes généraux et d'ordre méthodologique seront présentés au Gouvernement le mois prochain. L'accessibilité concerne d'autres ministres que moi-même et à l'instar de ce qui a prévalu pour le plan Gender Maintreaming, on va veiller à ce que chacun s'engage également plutôt que d'être dans une démarche « catalogue La Redoute » je préfère un nombre restreint d'engagements mais avec une certitude qu'ils soient tenus. Il sera sollicité auprès de mes collègues que dans le champ des compétences qui les concerne d'avoir au moins deux engagements forts à intégrer, vraiment dans

une logique similaire à celle du plan Gender Mainstreaming, l'idée étant alors de boucler le contenu du plan Accessibilité au-delà de la question méthodologique avant l'été.

Pour ce qui concerne la sensibilisation à l'emploi et aux plaintes, vous posez la question de savoir si l'AViQ n'était pas aussi un réceptacle potentiel. Non. Ce n'est pas le rôle de l'AViQ de traiter des plaintes pour discrimination que subiraient ou ressentiraient les personnes handicapées. C'est évidemment Unia qui est l'interlocuteur et c'est d'ailleurs une exigence européenne qui ne permet pas que ce soit une administration sur laquelle il y a une tutelle exercée par un ministre ou bien un OIP qui se charge de cela mais un tiers garant, en quelque sorte, qui soit indépendant, raison pour laquelle Unia est effectivement l'opérateur de référence en la matière.

M. Charlier, co-Directeur d'Unia. - Si je peux me permettre, là-dessus, de nombreux signalements viennent de personnes qui s'adressent à l'AViQ qui les renvoie vers nous. Ainsi, régulièrement, en matière de handicap, c'est l'AViQ qui nous a donné vos coordonnées, et cetera. Il y a là un canal d'information qui fonctionne.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Tant mieux s'il fonctionne bien. Monsieur Martin, vous me posez la question des discriminations linguistiques, en évoquant ce no man's land qui était mis en exergue par M. Charlier au début de son intervention. S'agissant de compétences relatives à la langue, la Communauté française, Fédération Wallonie-Bruxelles, me semble plus appropriée pour prendre une initiative en la matière. Je ne doute pas que vous aurez l'occasion de relayer, auprès de Mme Simonis, le même souci et la préoccupation qui vous ont animé.

Quant à Mme De Bue, vous posez la question de savoir si Unia avait été associé au décret relatif aux gens du voyage. De manière indirecte, oui, de manière directe, non, de la même manière que l'on n'associe pas les services du médiateur à toutes les initiatives prises par les ministres, au motif qu'il peut, à un moment donné, être le réceptacle d'une plainte mais de manière indirecte, puisque M. Charlier l'a évoqué lui-même – il travaille en collaboration étroite avec le Centre régional de médiation des gens du voyage et son directeur Ahmed Ahkim qui sont évidemment des parties collaborantes à la rédaction de ce décret. Voilà les quelques précisions complémentaires, Madame la Présidente, que je souhaitais pouvoir apporter.

Mme la Présidente. - Très bien. Je me retourne vers les collègues pour voir si certains veulent intervenir à nouveau.

La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Très rapidement, je voudrais simplement remercier M. Charlier et M. le Ministre pour leur réponse. Je voudrais dire aussi que je n'ai pas été très convaincu par la démonstration sur le nombre de points contacts, 4 en Wallonie contre 13, si j'ai bonne mémoire, pour la Flandre. Je trouve que la disproportion est assez marquée, trop, et qu'un rééquilibrage s'impose. Je souhaitais simplement refaire cette indication.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Martin. Pas d'autres interventions ?

Il me reste, Monsieur Charlier, à vous remercier pour votre grande implication, celle de vos équipes, le travail effectué et à vous souhaiter évidemment une excellente journée et toujours la bienvenue au sein de notre commission, puisque le prochain rapport 2016 sera, sans doute, également présenté aux commissaires. Merci et excellente journée.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE MME RYCKMANS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTUDE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE EN HESBAYE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation à Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'étude de santé environnementale en Hesbaye ».

La parole est à Mme Ryckmans pour développer son interpellation.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je voulais revenir sur ce dossier, la question de la santé environnementale en Hesbaye, dont vous vous rappelez certainement qu'elle a pris l'origine dans la situation de Fernelmont, en rappelant que le Gouvernement doit avancer de manière beaucoup plus résolue en matière de santé environnementale, de protection de la santé, notamment contre les dangers et les pesticides. Cela fait partie et je suis retournée dans la stratégie de développement durable de la Wallonie. Il est bien spécifié que : « Chaque citoyen évoluera dans un environnement sain et de qualité. La qualité de l'air, de l'eau et des sols sera améliorée et la pollution sonore réduite, afin de ne pas affecter la santé des individus ».

Depuis plusieurs années – cela a fait déjà l'objet de nombreuses questions, interpellations, motions ici – les citoyens et les médecins de Fernelmont, mais pas seulement de Fernelmont, de Wasseignes, de Wanze-Héron et d'autres communes de la Hesbaye souhaitent voir ces dossiers avancer. Depuis plusieurs mois, leurs plaintes s'expriment de manière forte et argumentée ; elles nécessitent des réactions. Nous en avons connus par le passé, puisque les pollutions environnementales, ce n'est pas le seul endroit où elles ont eu lieu, elles ont été connues, reconnues et toujours en cours à Melry. Elles sont aussi à Engis. Il y a une série de communes impactées et une série de situations problématiques sur lesquelles la Wallonie doit agir.

Force est de constater que les engagements pris ne sont pas suivis d'effet et que les avancées se font attendre et notamment en Hesbaye. On a mis en question le rapport de l'AViQ sur la suspicion de cancers à Fernelmont, ce rapport de la Direction de la santé environnementale sur la situation au 10 mars. Ce rapport a été dénoncé de toute part, parce qu'il était évident qu'il présentait de nombreuses lacunes méthodologiques et était porté par des non-spécialistes en la matière. Suite à cette mise en question, une étude approfondie doit être menée. C'est l'engagement du Gouvernement.

Une équipe de cinq experts universitaires en oncologie, en toxicologie et en épidémiologie a été constituée – c'est une bonne chose – et devrait, à ce jour, avoir élaboré sa méthodologie de travail, afin d'investiguer la suspicion de clusters de cancers.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il à ce jour ? Quelles sont les spécialités et expériences respectives de ces cinq experts universitaires ? Vont-ils réaliser l'étude eux-mêmes ou en confier la responsabilité à un autre organisme et lequel ? Dans ce cas, vont-ils « seulement » la suivre ? Plusieurs éléments se posent pour la régulation de cette étude. Quelle sera leur méthodologie de travail ? Quelles sont les questions adressées aux chercheurs de la part du Gouvernement ? J'imagine que le Gouvernement a son idée sur la question. Quel sera leur calendrier de travail, étant entendu que les résultats sont attendus pour mai ?

Pouvez-vous bien me confirmer que cette étude ne se limitera pas à la suspicion de clusters de cancers à Fernelmont mais qu'elle investiguera également de telles suspicions dans les communes voisines ? Nous avons souhaité élargir la réflexion et je souhaite chaque fois que l'on parle de la santé environnementale en Hesbaye, même si, de manière générale, cela pourrait encore être étendu. Il y a des éléments très probants et précis sur les communes voisines de Fernelmont et en particulier sur Wasseignes mais aussi à Wanze.

Si vous avez décidé qu'il incombera donc aux experts eux-mêmes de déterminer les contours de l'étude à mener, comme vous me l'avez répondu suite à

une question écrite, je suppose tout de même que le Gouvernement a son idée sur la question et qu'il s'exprimera ou qu'il s'exprime – et c'est par cette occasion que j'aimerais que vous vous exprimiez – sur l'objet de l'étude ? Par ailleurs, ne serait-il pas fondamental d'en informer les médecins et les citoyens ?

Vous m'avez dit qu'il y aurait un porte-parole du groupe de médecins, chargé de la communication vers l'extérieur, et notamment de la composition du groupe. Cela m'a particulièrement étonné. Cela veut dire que l'on aura un porte-parole qui communiquera la composition de son groupe. Le groupe est constitué, ils se sont apparemment déjà réunis. C'est ce que vous m'avez dit, qu'ils devaient se réunir en décembre. Quand communiquera-t-il ? De quelle manière ? J'ose espérer que le Parlement sera informé de leurs travaux. Vous disiez craindre des sollicitations intempestives, cela interpele. Pouvez-vous me préciser vos craintes ?

Par ailleurs, il me revient que les administrations et collèges communaux d'une part mais également les médecins des cercles ne sont toujours pas à ce jour, informés, alors qu'ils devraient l'être pour pouvoir, à leur tour et notamment, informer leurs patients. Comment expliquez-vous que les médecins des cercles qui vous ont écrit, que vous connaissez, ne soient toujours pas informés ? Ceci n'est pas conforme à la motion votée de façon unanime, ici même, le 19 octobre 2016.

Le 5 décembre, vous m'avez répondu par écrit avoir chargé votre administration d'informer les médecins généralistes et les communes proches de Fernelmont de la mise en place d'un comité d'experts chargé de mener une nouvelle étude. Nous sommes un mois plus tard, au moment où j'ai rédigé ma question et ce n'est toujours pas le cas ! Comment et quand seront-ils informés ? Quels sont les éléments qui expliquent ce délai ? Qu'attendez-vous ou qu'attend votre administration ?

Ne pensez-vous pas, en outre, qu'il serait fondamental que la concertation soit organisée avec les acteurs locaux, les groupes de citoyens, les médecins, comme ceux-ci le demandent ? Il me semble légitime qu'ils puissent donner leur avis sur le libellé et la portée de ces questions et qu'un comité d'accompagnement les associerait soit mis sur pied. Quelle est l'intention du Gouvernement en cette matière ?

Par ailleurs, cela faisait l'objet de notre motion votée ici, avez-vous pu enfin saisir la CIMES sur des études à mener sur l'exposition de groupes cibles ? Je vous rappelle que les groupes cibles visés par cette réflexion sur les enjeux et les dangers des pesticides pour la santé sont les agriculteurs, les enfants et les femmes enceintes.

Quelles sont les perspectives de travail avec la CIMES ? Vous m'aviez répondu que vous le feriez par le biais des représentants de la Wallonie au Plan national

d'action environnement et santé. Est-ce le cas ? Avec quel résultat à ce jour ?

À ce sujet, il serait aussi particulièrement nécessaire d'investiguer les mécanismes d'accès au Registre du cancer, afin que les médecins généralistes puissent accéder aux données de manière plus fine et que les spécialistes puissent encoder les éléments de manière plus précise. J'aurais aussi voulu avoir votre avis sur cette question. On sait que ce n'est pas une compétence purement régionale mais certainement la Région a un rôle à jouer dans l'interpellation des autorités en matière d'accès au Registre du cancer.

Je vous remercie de vos réponses, puisqu'elles sont attendues de la part de tout le Parlement, qui a remis ces recommandations début octobre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la complexité ou même la teneur du travail qui doit être produit par le comité d'experts s'avère particulièrement importante. J'attends donc des experts qu'ils me remettent un rapport de qualité, ce qu'ils feront, j'en suis sûr, mais cela nécessite aussi du temps et de l'expertise et non une réaction précipitée.

Dans ce dossier, tout le monde a envie d'aller plus vite que la musique et d'avoir une réponse après quelques semaines. C'est le meilleur moyen pour produire un rapport susceptible de faire face aux mêmes critiques que ce qui avait pu être formulé au moment où l'AViQ s'était initialement saisi du dossier. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. En la matière, s'agissant de données de santé et au vu de l'extrême sensibilité de la population sur le sujet, on rendrait un mauvais service, à ceux qui sont pourtant les premiers demandeurs d'être informés, de précipiter les analyses, au risque de ne pas être sérieux dans le travail réalisé. Or, mon premier souci est le sérieux de l'étude et de l'analyse, bien plus que de courir derrière un calendrier pour satisfaire l'impatience des uns et des autres.

Je m'interroge également sur l'une de vos affirmations relatives à mon administration. Il est abusif d'affirmer que le rapport présenté par l'AViQ est, je vous cite « dénoncé de toute part pour ses nombreuses lacunes méthodologiques ». Il serait plus sage d'attendre le rapport final du comité d'experts. Comme je l'ai déjà dit, j'ai fait appel à ce comité d'experts, non pas parce que j'estimais que le rapport de l'AViQ était boiteux mais parce que des inquiétudes persistaient au sein de la population à Fernelmont, auxquelles j'ai souhaité apporter une réponse, estimant que le rapport de l'AViQ était un rapport à concevoir en première ligne mais qui ne pouvait se satisfaire à lui seul et qui devait impérativement apporter des réponses complémentaires, singulièrement en écho aux nombreuses interrogations

qui subsistaient et aux reproches méthodologiques qui étaient formulés. Ne pas les entendre n'aurait pas été, là non plus, sérieux.

Comme j'ai déjà pu le dire, les experts sont aujourd'hui au travail, ils préparent le protocole d'une nouvelle étude qui sera réalisée et qui donnera lieu à un rapport dans les prochains mois. Je ne manquerai alors pas de communiquer sur sa teneur mais dans l'intervalle et afin de ne pas impacter leurs travaux, je ne souhaite pas débattre de questions d'ordre méthodologique qui requièrent une expertise tout à fait particulière, dont je ne dispose pas et dont vous ne disposez pas. C'est d'ailleurs en raison de cette expertise qu'ils ont été sollicités pour définir les contours de cette nouvelle étude.

En ce qui concerne l'information aux communes locales et aux médecins, un courrier leur sera adressé très prochainement, conformément à la motion dont vous faites état, les informant de la nouvelle étude qui sera menée. Les médecins feront également l'objet d'une présentation par les experts du comité eux-mêmes avant le lancement effectif de la nouvelle étude, pour pouvoir avoir un espace d'interaction, avant même que le cahier des charges ne soit lancé. Cet échange aura lieu dans les semaines qui viennent en fonction de leurs agendas.

Une communication aura donc lieu au lancement de l'étude et lors de la transmission des conclusions, tant vers les médecins de l'entité que vers les autorités communales et les citoyens. Là, je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Sur l'autre point de la motion, je vous rappelle qu'il ne m'appartient pas, en tant que ministre de la Santé, de convoquer la CIMES mais je peux y inscrire un point à l'ordre du jour. Aussi, j'ai sollicité mon administration pour que ce soit chose faite via la cellule NEHAP – le Plan d'action national environnement santé – dans laquelle la Wallonie est représentée. Dès lors, je ne doute pas que ce point sera effectivement discuté lors de la prochaine réunion qui sera convoquée de la CIMES.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je suis particulièrement interloquée par le fait qu'il faille remettre, début janvier, une interpellation sur votre table pour que vous fassiez par l'administration ce qui est prévu depuis deux mois.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne voudrais pas réduire vos mérites, Madame Ryckmans, mais c'est abusif de penser que c'est parce que vous avez déposé l'interpellation que ce processus est en cours. Je vous réponds en expliquant ce qui est actuellement en train de se faire. De là à penser que...

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si vous me laissez

terminer la phrase, Monsieur le Ministre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est pour éviter une mauvaise interprétation de votre démarche.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Ce qui est maintenant fait, c'est que le courrier va très prochainement partir. Je pense, et je le regrette, que ce courrier ait pris tant de temps avant de partir.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est la meilleure preuve que vous ne maîtrisez alors pas tous les éléments du dossier puisque, depuis la motion qui date d'octobre ou novembre, je vous signale que, pour composer un comité d'experts universitaires avec des spécialistes dans toute une série de domaines, dont certains viennent de l'étranger, ils ne viennent pas en un claquement de doigts en Wallonie, juste parce qu'une motion a été votée au Parlement qui nécessite une précipitation. Ce sont des professeurs de haut vol, qui ont eux-mêmes des charges académiques, des contraintes d'agenda. On veille donc à les réunir à chaque fois que c'est possible et, quand quelqu'un vient de l'étranger, en fonction de ses disponibilités.

Mme Ryckmans (Ecolo). - C'est très bien que vous puissiez avoir des expertises étrangères. Une des questions auxquelles je n'ai pas reçu de réponse, c'est effectivement la composition de ce comité.

Tant mieux si l'information qui sera communiquée intègre très clairement la composition de ce groupe d'experts, puisque c'est cela que vous sembliez attendre. C'est bien à ce moment-là que vous ayez pu nous répondre et simplement informer les communes en disant : « Conformément à ce qui a été décidé, nous allons mener une autre enquête ». Les communes sont informées et le seront davantage une fois que le comité d'experts sera constitué. Cela pouvait être tout à fait bien être une information déjà communiquée aux communes que vous aviez effectivement lancé l'organisation de ce comité d'experts, de manière à pouvoir répondre simplement aux interpellations, aux interrogations des citoyens et des médecins généralistes. Alors que, pour l'instant, aucune commune n'a été informée. J'espère donc que l'information qui arrivera...

Vous dites qu'il faut du temps et du sérieux. Je pense qu'il faut du temps et du sérieux mais il faut aussi donner de l'information et il faut aussi de la transparence. C'est un élément important pour, au contraire, rassurer les populations, qu'elles soient entendues, rassurer les médecins, que les éléments qu'ils ont mis sur la table et qu'ils vous ont communiqués, à l'occasion de l'enquête de suspicion de clusters de cancer sur Cortil-Wodon, que ces médecins ont été entendus et que l'information aille au-delà de Fernelmont, aille sur l'ensemble des communes avoisinantes. C'est pour cela que je parle de la Hesbaye.

Si vous m'assurez que cette information, avec la composition du comité d'experts, pourra alors être communiquée dans les meilleurs délais, je peux me satisfaire mais si j'entends à nouveau « très prochainement », alors que c'est ce que vous aviez annoncé, en décembre, je reste interpellante et interpellée.

Vous ne m'avez pas non plus répondu sur l'accessibilité de la méthodologie. Les médecins seront associés. De quelle manière seront-ils associés avant le lancement des cahiers des charges ? C'est important que nous puissions en être informés.

Comment et de quelle manière le parlement aura-t-il l'information sur la manière dont le groupe travaillera ?

Le plus important concerne les médecins et les citoyens. Vous ne m'avez pas répondu non plus sur l'intérêt de mettre en place un comité d'accompagnement. Je pense que par souci de transparence, par souci justement de limiter les craintes des riverains et des citoyens, ce serait certainement une dynamique positive qui permettrait de battre en brèche finalement des craintes qui si elles ne sont pas entendues ont tendance à s'emballer. Si les personnes sont informées régulièrement de l'avancée de la réflexion, cela risque au contraire de rassurer et d'inclure aussi les communes dans cette réflexion. Parce que les communes ont dès à présent des actions qu'elles peuvent entreprendre pour informer leurs citoyens, mais aussi pour mettre en place une série de principes et de mécanismes qui vont réduire les effets négatifs à l'avenir de l'emploi de pesticides ou de pollution de tout type. Cela c'est conforme à la stratégie de développement durable.

Je souhaite que ce soit le cas. Dans ce sens, je déposerai une motion qui reprend les éléments de souci de transparence et de souci de concertation avec les comités de riverains et de médecins.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SALLES DE CONSOMMATION DE DROGUE À
MOINDRE RISQUE »**

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SALLES DE CONSOMMATION DE DROGUE À
MOINDRE RISQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux

publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « les salles de consommation de drogue à moindre risque » ;
- de M. Onkelinx, sur « les salles de consommation de drogue à moindre risque ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le débat sur l'ouverture de salles de consommation à moindres risques revient régulièrement dans l'actualité. Pour rappel, ces infrastructures permettent aux toxicomanes de consommer des produits stupéfiants dans des conditions sanitaires et d'hygiène de qualité, et en présence d'un personnel médicosocial formé à l'accompagnement de ce public.

Au niveau de la toxicomanie, je fais partie de ceux qui visent à avoir une approche pragmatique de cette question. Il faut savoir que les salles de consommation à moindre risque ont été déjà analysées par de nombreuses études dans le monde. Leurs conclusions convergent toutes pour dire que ce sont des expériences positives en constatant que les nuisances publiques sont réduites, que le nombre d'overdoses dans les quartiers avoisinants est en baisse, la santé sociale et sanitaire du public cible s'améliore, il y a de meilleures pratiques d'injections, des réductions des affections ou virus HIV et de l'hépatite C, réduction des lésions, meilleur accès aux soins et reprise de contact avec un public difficile d'accès.

Il y a même une étude de Vancouver qui a démontré que ces salles seraient un bénéfice pour la société, notamment en termes de soins épargnés par la sécurité sociale. 5,12 fois plus élevés que leur coût. Les gains sont 5,12 fois plus élevés que le coût des salles de consommation.

Le Bourgmestre de Liège vient de demander à Mme la Ministre fédérale, Mme De Block, une dérogation à la loi de 1921 qui punit quiconque facilite l'usage de stupéfiants. Pour pouvoir mener ce type de projet, il faut pouvoir déroger à cette loi fédérale, ce qui n'est techniquement pas un problème.

Pourquoi parle-t-on de cela en Région wallonne ? Parce que la Région wallonne est compétente pour la réduction des risques. Ici, on est dans une politique de réduction des risques, outre l'aspect légal fédéral, il y a la réduction des risques du côté wallon.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir quelles actions ont déjà été accomplies pour aller en ce sens ?

Il y a une conférence interministérielle qui s'est réunie, une cellule interrégionale avait été mise en place, regroupant les différents niveaux concernés. Monsieur le Ministre, je voulais savoir quels ont été les pas déjà effectués par la Wallonie pour pouvoir aller

dans le sens de la mise sur pied d'une telle salle de consommation à moindres risques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, la majorité de la question que je voulais développer a été bien développée déjà par mon collègue, M. Daele.

Il n'empêche que contrairement à l'article qui est paru, certains parlementaires s'intéressent à la question et cela ne date pas d'hier d'ailleurs. Parce que comme M. Daele l'a dit, ce n'est pas nouveau et le sujet est déjà venu au Parlement wallon, entre autres, quand il s'est agi du projet TADAM et surtout l'arrêt du projet TADAM pour lequel j'avais été assez déçu, faut-il le dire ? Parce qu'il avait prouvé toute son utilité et toute sa pertinence.

C'est vrai que Liège, à l'initiative de son bourgmestre, demande officiellement une dérogation à la ministre fédérale, comme l'a rappelé mon collègue, pour que l'on puisse ouvrir une salle de consommation d'héroïne en Belgique, et plus précisément à Liège. Sans l'accord du Fédéral et en vertu de la loi du 24 février 1921, ce type d'initiative ne peut voir le jour, hélas.

On peut rappeler, comme l'a dit mon collègue, que ces salles de consommation, appelées également « salles de shoot », sont destinées à accueillir les toxicomanes dans des infrastructures équipées où ils peuvent venir consommer leurs produits dans de bonnes conditions sanitaires et encadrés médicalement. J'en profite pour avoir un petit souvenir commun entre autres sur notre visite à Genève de cette salle de shoot. J'ai été d'autant plus convaincu de la pertinence dans des villes importantes qui sont attractives. Il y a une attraction des consommateurs de stupéfiants. Liège est une ville extrêmement attractive à ce niveau. Il suffit de s'y promener, de se promener dans les rues de Liège pour se rendre compte de la tragédie qui se joue tous les jours et dans la rue, avec cette évolution où l'on va en squat et on va dans la rue pour venir chercher sa dose et consommer sur place. Avec tout ce que cela peut comporter de dangers, de difficultés au niveau sanitaire, mais aussi à d'autres niveaux. Si je me souviens, on en avait été convaincu en commun de cette nécessité vraiment de pouvoir évoluer et de ne pas continuer à se mettre la tête dans le sable. Il y a cette réalité et il faut la combattre.

Monsieur le Ministre, en novembre dernier, vous affichiez votre volonté de soutenir le dossier et je vous cite : « Même si la situation actuelle semble bloquée, je continuerai néanmoins à soutenir ce dossier, dans la mesure où son application respecte des conditions rigoureuses tant pour améliorer la santé des personnes dépendantes que pour tenir compte des craintes du voisinage ». C'est vrai que s'il y a des problèmes sanitaires, des craintes dans le voisinage, pour toutes ces

raisons, je voulais vous demander, Monsieur le Ministre, comment s'est traduit votre soutien. Des concertations avec votre homologue fédéral sont-elles en cours afin d'envisager une modification de la loi de 1921 ? Le cas échéant, si une dérogation est accordée, comment la Wallonie pourrait-elle soutenir le projet qui serait mis en place à Liège ?

Envisageriez-vous alors de soutenir et développer d'autres projets de ce type dans d'autres provinces ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, je vous remercie pour votre question jointe sur une thématique importante à mes yeux, comme j'ai déjà pu le dire précédemment.

Je le rappelle encore, les salles de consommation à moindres risques sont des concepts que je soutiens, de même que le traitement assisté par Diacétyl ou Morphine, c'est à dire par héroïne pharmaceutique. Ces deux offres d'aide et de soin, bien distinctes, restent des éléments importants dans la panoplie possible de soins offerte en Wallonie.

Il faut par contre veiller à ne pas confondre les deux projets. Les salles de consommation à moindres risques n'ont pas encore été testées en Belgique. Le projet TADAM qui s'est déroulé à Liège de 2011 à 2013 était un traitement assisté par diacétylmorphine qui consistait à prescrire de l'héroïne pharmaceutique à des personnes sévèrement dépendantes qui continuaient à consommer de l'héroïne de rue malgré un ou plusieurs essais de traitement par méthadone.

La prescription médicale et l'auto-administration de ce produit pharmaceutique, la diacétylmorphine, n'ont lieu que dans un centre spécifique sous la surveillance attentive d'une équipe composée de médecins et d'infirmiers et ce traitement très contrôlé et planifié n'est réservé qu'à un groupe cible particulièrement dépendant de l'héroïne de rue.

Les salles de consommation à moindre risque ne sont pas, pour leur part, destinées uniquement à ce public, mais également par exemple à des consommateurs de cocaïne. La cocaïne est un produit qui peut induire une consommation très compulsive, ce qui bien sûr multiplie les risques liés à cette consommation surtout en cas d'injection.

N'oublions pas que les consommateurs, aussi désinsérés qu'ils le paraissent, ont toujours des relations avec d'autres personnes, des amis, une famille, une compagne ou un compagnon, parfois des enfants, bref s'ils contractent une infection grave comme l'hépatite C ou le HIV, leurs relations risquent d'en souffrir également d'une manière ou d'une autre et toute la société est dès lors concernée par cet enjeu de la

réduction des risques.

Je soutiens cependant de la même manière ces deux projets qui ont fait la preuve de leur faisabilité et de leur efficacité à l'étranger et qui vont compléter utilement l'offre de soins actuelle, je le répète. Dans l'intérêt de leur santé, il est fondamental de pouvoir offrir aux consommateurs de drogues licites ou illicites une offre diversifiée et adaptée aux différents types de consommation.

Les salles de consommation à moindre risque doivent, selon moi, être basées sur une concertation avec les différents acteurs impliqués – les intervenants de l'aide et du soin, riverains, autorités communales et police notamment – et offrir des garanties de sécurité suffisantes pour les consommateurs en impliquant des intervenants professionnels de la santé, formés aux usages des consommateurs de drogues de rue.

Même s'il ne s'agit pas d'une salle de consommation, le projet TADAM a déjà répondu avec succès à ces différentes conditions. Indépendamment de ses aspects très contrôlés, du protocole scientifique et de l'évaluation conduite de façon rigoureuse par l'Université de Liège, deux raisons peuvent expliquer qu'il se soit si bien inséré dans le tissu urbain : l'attitude très proactive d'un éducateur de rue expérimenté tant vis-à-vis des riverains que des patients et la proximité du commissariat de police dont les agents avaient été sensibilisés au projet.

Je soutiens a priori dès lors la demande du Bourgmestre de Liège et j'essayerai de soutenir le projet au niveau budgétaire, au moins en partie, mais je ne peux pas me prononcer sur un budget en l'absence d'un projet concret, d'une date de début du projet et, évidemment, en l'absence d'un accord du Gouvernement wallon.

Au niveau légal, comme le Gouvernement fédéral refuse de modifier la loi du 24 février 1921 et qu'un changement de loi est nécessaire pour avancer, il appartient maintenant aux parlementaires fédéraux soucieux de soutenir les propositions de loi déjà déposées ou désireux d'en faire des nouvelles de dès lors se mettre en action.

J'attends néanmoins l'avis de ma collègue, Mme la Ministre De Block, et dans l'intérêt des intervenants et des usagers, je ne soutiendrais cependant pas un tel projet, s'il s'agit à nouveau d'un projet pilote à durée déterminée, parce que l'arrêt de l'expérience est très préjudiciable ou si pareil projet devait être considéré comme illégal. Pour le reste, le bourgmestre de Liège sait et je le dis à nouveau à travers vos questions qu'il pourra contenir sur mon soutien y compris budgétaire le moment venu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre

pour vos réponses. Je dois dire sur le principe que nous sommes raccords. Nous sommes d'accord sur le principe que cela doit être soutenu parce que cette approche pragmatique porte ses fruits.

La balle est dans le camp du Gouvernement fédéral. Je ne suis pas de ceux qui s'amuse de jouer au ping-pong entre Région et Fédéral, mais ici nous sommes face à un argument législatif qui empêche d'avancer sans ce feu vert donné par le Fédéral.

Par contre, j'entends ce que vous dites et je me projette dans l'avenir en me disant que si la Ministre donne son feu vert au travers d'une dérogation, je vous entends dire : « J'essaierai de soutenir au niveau budgétaire, au moins en partie ». Vous restez prudent par rapport aux sommes à engager, je comprends votre prudence, mais vous savez aussi que si ce feu vert est donné, nous vous questionnerons à nouveau par rapport à la concrétisation et non plus ce soutien de principe et a priori, mais vers un soutien beaucoup plus concret et donc affaire à suivre Monsieur le Ministre.

M. Onkelinx (PS). - Merci Monsieur le Ministre pour cette réponse. Je lis dans l'article que les 13 ministres concernés par le dossier toxicomanie, une note de synthèse sur les salles de consommation à moindre risque a été approuvée. Il y est dit que le dossier fera l'objet d'une étude. Je comprends cela comme quelque chose qui peut être associé à une recherche-action et donc espérons que cette étude sera positive.

On peut aussi retenir de la visite à Genève que, pour les personnes qui consomment dans ces salles de shoot dans de bonnes conditions – et cela a été dit également par les travailleurs sociaux – il y a pour ces toxicomanes une possibilité de se réinsérer dans la société et je m'en souviens fort bien. Il y a un certain pourcentage de toxicomanes qui, parce qu'ils pouvaient consommer dans de bonnes conditions, retrouvaient un boulot, une vie sociale diverse et bien meilleure. C'est une des raisons supplémentaires pour lesquelles il faut continuer à soutenir le projet.

**QUESTION ORALE DE M. WARNIER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉFICIT STRUCTUREL DU RELAIS SANTÉ DE
CHARLEROI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Warnier à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déficit structurel du Relais santé de Charleroi ».

La parole est à M. Warnier pour poser sa question.

M. Warnier (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, depuis 2010 le relais santé a ouvert ses portes à Charleroi. Ce centre offre des soins de santé à une population exclue des circuits de soins traditionnels. Des consultations médicales et un accompagnement social sont proposés aux personnes qui fréquentent le centre.

La population ainsi prise en charge se compose de personnes vivant dans la rue avec ou sans papier et de personnes très fragilisées.

Le relais santé met aussi en œuvre une transition vers les médecins traitants et les maisons médicales une fois la situation sociale des patients stabilisée par exemple sortie du sans-abrisme.

Depuis plusieurs années, le relais santé de Charleroi assure plus de 3 000 consultations médicales par an pour environ 500 personnes différentes.

Pour les acteurs de terrain, tels que les maisons médicales, la mise en place de cette structure a été une véritable solution.

De plus en plus de personnes précarisées se présentaient dans les lieux traditionnels de soin, mais une approche spécifique était nécessaire.

La plupart de ces patients n'étaient en outre pas en ordre de mutuelle. Les généralistes qui les prenaient en charge ne pouvaient donc pas être remboursés des soins offerts.

Depuis l'arrivée du relais santé, un réel partenariat est mis en place avec un relais vers les maisons médicales ou vers les médecins généralistes une fois que la personne est en ordre de mutuelle. Il faut savoir que la population qui se présente actuellement au relais santé se présentait auparavant dans un état encore plus grave aux urgences des hôpitaux de la région.

Aujourd'hui, un réel travail de prévention et d'amélioration des problématiques a pu être mis en place.

Néanmoins, la situation du relais santé de Charleroi est préoccupante. La structure présente un déficit financier récurrent. Il est même question de licencier l'infirmière de rue si la situation ne s'améliore pas.

Mes questions sont les suivantes : avez-vous déjà eu l'occasion de vous pencher sur ce dossier ? Un soutien supplémentaire par voie de subsides est-il envisageable pour assurer la pérennité de cette structure essentielle ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, tous les relais santé perçoivent le même

montant, quel que soit le nombre d'habitants de l'arrondissement administratif ou du nombre d'usagers accueillis.

Depuis 2010, l'Observatoire wallon de la santé travaille en concertation avec la Direction de l'action sociale de la DGO5 du SPW pour mettre en œuvre le recueil de données sociodémographiques dans les relais santé prévu par l'article 68 du Code réglementaire de l'Action sociale et de la santé.

Le suivi d'année en année permettra de décrire de plus en plus précisément les tendances et les besoins de ce public particulier qui échappe généralement aux statistiques et ainsi de comprendre les besoins des travailleurs qui leur viennent en aide.

Les relais sociaux bénéficient de subventions annuelles pour la mise en place de projets présentant une plus-value dans la gestion des difficultés relatives à l'exclusion sociale. À cet égard, les relais sociaux peuvent présenter un projet complémentaire aux relais santé. C'est déjà le cas d'ailleurs pour plusieurs d'entre eux et s'il devait y avoir une demande particulière émanant de Charleroi, elle serait traitée avec intérêt et, a priori, bienveillance mais la vocation de la Wallonie n'est pas nécessairement de combler les déficits de tous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Warnier.

M. Warnier (PTB-GO !). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'entends bien qu'il y a des subsides complémentaires qui peuvent être alloués suite à un projet. Ici, on parle qu'il pourrait y avoir un licenciement d'une infirmière de rue. Celle-ci est nécessaire pour les personnes les plus fragilisées. Il est important de pouvoir continuer à leur offrir des soins de santé, j'espère qu'une solution pourra se dégager à l'avenir et je retourne vers les acteurs de terrain pour leur apporter votre réponse.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCÈS
AU RÉSEAU SANTÉ WALLON POUR LES
MÉDECINS ÂGÉS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès au Réseau Santé Wallon pour les médecins âgés ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, un article de presse paru le 29 décembre dernier sur le Réseau santé wallon a attiré mon attention. D'après cet article, bien que ce réseau constitue une avancée conséquente

pour le secteur des soins de santé, puisque, comme vous l'avez évoqué lors d'une question précédente, l'objectif final est de permettre le partage de données du patient entre les différents professionnels de la santé, il apparaît que cette plateforme de consultation électronique présente un désavantage.

Alors qu'au 1er janvier 2018, les prescriptions papier ne seront valables qu'en cas d'urgence, on constate qu'à l'heure actuelle, un médecin généraliste sur quatre ne prescrit toujours pas électroniquement. Par conséquent, même si le secteur de la santé n'échappe pas à l'évolution numérique, il semble que ce passage obligé à la prescription électronique risque de voir certains médecins âgés mettre un terme à leur profession, ne sachant pas ou ne voulant pas s'adapter aux nouvelles technologies. Ainsi, alors que la pénurie de médecins généralistes a déjà fait débat, en 2020, il ne restera que 20 % de ceux-ci.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette situation, quelles sont les mesures mises en place par la Région afin d'encadrer et accompagner les médecins plus âgés à s'adapter à cette plateforme électronique ? Quelles incidences la mise en place des prescriptions électroniques obligatoires auront-elles pour la Wallonie et le Réseau santé wallon ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question sur l'évolution numérique du secteur des soins de santé, une évolution qui, comme vous le soulignez, constitue une réelle avancée pour le secteur, mais qui engendre également un besoin de formation et d'accompagnement des professionnels de la santé.

Le Réseau santé wallon n'est pas directement impliqué dans le projet de prescription électronique qui relève de la compétence exclusive du Fédéral et qui est géré au niveau fédéral par l'ASBL Recip-e, composée par les syndicats de médecins et par des associations professionnelles de pharmaciens, de kinésithérapeutes, de dentistes et d'infirmiers.

Le plan e-santé fédéral prévoit dans son action numéro 12 l'organisation de formations des professionnels de la santé au service e-santé, dont la prescription électronique fait partie. Dans ce contexte, l'INAMI et la Région wallonne cofinancent le projet e-santé Wallonie qui organise ces formations. Ce projet de formation a fait l'objet de plusieurs questions orales et écrites. Je me réfère donc aux réponses que j'ai déjà pu y donner. Je peux vous informer que la subvention de 302 000 euros par la Wallonie a été prolongée fin 2016 pour couvrir l'année 2017, la subvention de l'INAMI étant, quant à elle, de 210 000 euros.

Je peux également rappeler que cette activité de formation est organisée par la Fédération des associations de généralistes wallons et que le Réseau santé wallon participe au comité de direction ainsi que la Société scientifique de médecine générale et l'Association des unions de pharmaciens, branche francophone de l'Association des pharmaciens belges. Le détail des formations proposées ainsi que l'agenda sont disponibles sur le site www.esantewallonie.be.

Au cours de l'année 2016, 1 399 médecins généralistes ont participé à des formations, 30 % de ces 1 399 médecins avaient 60 ans et plus, et quasi le même pourcentage avait entre 50 et 59 ans.

Pour votre totale information, outre les médecins généralistes, d'autres prestataires de soins, des infirmiers, des kinés, des sages-femmes, diététiciens, dentistes, pharmaciens, et cetera ont également assuré 1 082 participations aux formations.

Même si les prestataires seniors sont bien présents dans les formations, le risque n'est pas à négliger de voir des médecins plus âgés mettre fin prématurément à leur carrière professionnelle de médecin généraliste en raison de cette technicité importante. De plus, à ce jour, des problèmes techniques existent encore. Ils sont de trois types :

- des problèmes liés aux logiciels utilisés par les médecins qui sont assez peu nombreux ;
- des problèmes liés aux logiciels utilisés par les pharmaciens, encore assez nombreux en ce début 2017 ;
- des problèmes liés au système et au serveur Recip-e, le système ne s'avérerait pas encore suffisamment « mûr ».

La date d'application de la prescription électronique a été fixée au 1er janvier 2018 par le Fédéral. À la lumière des constats évoqués, il me semble qu'une certaine tolérance dans les délais d'application devrait être envisagée quant à ces aspects du plan e-santé, le temps de régler ces problèmes techniques, d'élargir et d'approfondir la formation des professionnels de la santé. Les syndicats de médecins tiennent le même type de discours. Je plaiderai en ce sens lors des concertations avec mes collègues du Fédéral et des autres entités fédérées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui m'éclaire.

Je ne doute pas qu'il fasse l'effort nécessaire en comité de concertation pour que cette fracture numérique, parce qu'elle est là aussi pour un secteur aussi pointu que la médecine où il s'agit d'universitaires de haut vol malgré tout et c'est vrai que cette fracture numérique existe, hélas.

QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE (TEP/CT) EN PROVINCE DE LUXEMBOURG »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implantation d'un centre de médecine nucléaire (TEP/CT) en Province de Luxembourg ».

Je vous propose, chers collègues, de stopper nos travaux à midi trente et de les reprendre à 14 heures, comme il est bien prévu sur notre ordre du jour, si cela peut convenir à chacune et à chacun.

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, la technique d'imagerie moléculaire de pointe, tant dans la prise en charge des tumeurs cancéreuses et des maladies neurodégénératives, qu'en cardiologie, en infectiologie ou en médecine interne pour étudier la viabilité cellulaire ou dépister un foyer profond infectieux, le PET-scan s'avère d'autant plus incontournable pour les hôpitaux qui ont consenti des efforts considérables dans les domaines précités en vue de fournir un service « state-of-the-art » aux patients avec une qualité des soins équivalente aux autres régions du pays. C'est le cas des Cliniques du Sud Luxembourg, dont les médecins formés à la technique du PET-scan sont capables de développer un centre d'excellence immédiatement fonctionnel.

Hélas, pour des raisons historiques – la légalisation de l'acquisition par nombre d'hôpitaux belges, à une certaine époque, de PET non agréés, dits « pirates », façon de faire allant à l'encontre de la politique de transparence et de probité des CSL – il ne reste plus qu'un seul agrément à attribuer.

Actuellement, proximité géographique oblige, une grande partie des patients est envoyée dans les hôpitaux grand-ducaux pour bénéficier d'un PET.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur l'appel à candidature de la Région dans le cadre de l'attribution d'un agrément PET-scan ?

Dans quel délai les candidatures seront-elles traitées sachant que le dossier pour la province de Luxembourg a été rentré en juin 2016 ?

Les considérations précitées ont-elles été portées à votre connaissance ?

L'impact de patients en grand nombre se rendant au

Grand-Duché de Luxembourg pour un PET-scan sur le futur paysage hospitalier en Province de Luxembourg ne devrait-il pas être pris en compte ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous le savez puisque vous connaissez bien le dossier pour le suivre régulièrement et intensément, au début 2016 l'AViQ a envoyé aux hôpitaux ayant introduit une demande ou manifesté un intérêt pour un PET-scan une circulaire les invitant à déposer un dossier de candidature ou un complément de dossier.

L'objectif de cette circulaire était d'obtenir à ma demande, de ces hôpitaux, les éléments démontrant qu'ils répondent aux conditions fixées par l'arrêté royal du 14 décembre 2006 fixant les normes auxquelles un service de médecins nucléaires où est installé un scanner PET doit répondre pour être agréé comme service médicotechnique au sens de l'article 58 de la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et les autres établissements de soins.

Suite à cet appel, huit hôpitaux ont introduit un dossier : le CHR Verviers, le CHC de Liège, le CHR la Citadelle de Liège, le CHR Sambre-et-Meuse Namur, la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies, le Centre hospitalier Jolimont, l'association CHwapi Epicura à Mouscron et Vivalia pour ses trois numéros d'agrément.

Il faut souligner que la majorité de ces demandes ont été introduites dans le cadre de collaboration entre hôpitaux, ce qui est une bonne chose. Par ailleurs, les dispositions intégrées dans l'arrêté royal du 14 décembre 2006 s'avèrent insuffisantes à elles seules pour trancher entre les candidatures, comme cela nous a été confirmé par un avis juridique extérieur à mon cabinet. Or trancher, il fallait bien le faire, dès lors qu'il y a plus de demandes que d'agréments. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé, sur ma proposition, de retenir notamment entre autres éléments le critère de répartition géographique favorisant l'accès aux soins de santé tel qu'il est prévu dans la loi sur les hôpitaux qui constitue une norme supérieure.

Le Gouvernement a tranché le 22 décembre dernier, cette décision étant rendue d'ailleurs nécessaire compte tenu du moratoire imposé par le Fédéral, par publication au *Moniteur belge*, le 29 décembre 2016, avec donc le risque que ce moratoire porte aussi sur les PET-scan.

Les considérations que vous avez évoquées, à savoir l'absence de technologie PET-scan en province de Luxembourg et l'obligation pour les Luxembourgeois d'effectuer des déplacements importants pour bénéficier d'un examen PET, me sont évidemment connues puisqu'elles ont d'ailleurs été pleinement intégrées dans la candidature de Vivalia du 30 juin 2016.

Pour ce qui concerne la Province de Luxembourg, conscient de ses particularités – et notamment de son territoire fort étendu pour une population moins dense qu'ailleurs –, j'ai fait, pendant de nombreuses semaines, voire mois, des démarches personnelles auprès de la ministre et j'ai obtenu de Mme De Block, par courrier du mois de décembre, un accord de principe de la ministre fédérale permettant l'exploitation sur deux sites de deux hôpitaux différents, d'un agrément commun pour un service PET-scan qui exploite deux appareils, dont un situé dans la Province de Luxembourg. Chacun, pour une part du volume de prestation autorisée, à la facturation pour une machine.

Cette technique est déjà prévue dans la réglementation, mais était d'application uniquement pour la région bruxelloise. Il y a donc là une spécificité luxembourgeoise que je suis parvenu à faire reconnaître auprès de la ministre De Block qui a bien voulu, par courrier, me le confirmer.

Cet accord de la ministre fédérale devra toutefois faire l'objet d'une modification légale par l'État fédéral, ce qui prendra un peu de temps. Même si elle m'a confirmé y être favorable, il faut qu'elle modifie les textes. Par ailleurs, au niveau du calendrier, cela devrait dans l'idéal, trouver à s'appliquer dans le cadre des perspectives de réorganisation du projet Vivalia 2025 puisqu'il faut tenir compte d'une série d'éléments techniques pour l'installation d'un PET-scan : un bunker qui doit être créé ; cela n'a donc pas de sens d'aller le faire à un endroit où demain, on n'envisagerait plus de réaliser ce type d'examen. Il y a un temps nécessaire pour adapter les infrastructures, pour se faire livrer l'appareillage lui-même, qui ne s'achète pas à l'épicerie du coin et pour former l'ensemble du personnel.

Il est donc acquis qu'il pourra, en Province de Luxembourg, au sein du réseau Vivalia, le moment venu, quand le projet se développera, y avoir un PET-scan qui partagera cet agrément avec une autre machine située ailleurs sur le territoire wallon, selon des modalités qui seront précisées entre les institutions hospitalières concernées le moment venu. Cela offre désormais la perspective certaine aux patients luxembourgeois de pouvoir aussi, à proximité de chez eux, dans le territoire de leur province, à terme, de pouvoir avoir ces examens PET.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Que de bonnes nouvelles, Monsieur le Ministre. Je vous remercie d'avoir pesé de tout votre poids pour que demain ou après-demain, les habitants de la Province de Luxembourg aient une médecine de qualité au même titre que les autres Wallons et Bruxellois. Je pense que l'esprit de synergie auquel vous tenez anime notamment les CSL puisqu'une pareille acquisition qui, aujourd'hui, n'est pas que virtuelle pourra effectivement être le ciment

d'une association de services de scintigraphie, de sorte que tout médecin scintigraphiste de la province pourrait avoir accès au centre, avec un effet centripète sur toutes les institutions de Vivalia.

Je ressentais le devoir de vous faire part de mon opinion parce que nous partageons la même préoccupation, qui est celle d'offrir aux habitants de la Province de Luxembourg une médecine de qualité. Je me faisais aussi un devoir de vous interroger sur cette acquisition. Je suis effectivement très heureuse d'entendre ces bonnes nouvelles.

Mme la Présidente. - Sur ces bonnes nouvelles, je propose de suspendre nos travaux pour le lunch de midi.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Ryckmans. La première, motivée, est déposée par Mme Ryckmans (Doc. 722 (2016-2017) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Péciaux et Salvi (Doc. 723 (2016-2017) N° 1).

- La séance est suspendue à 12 heures 29 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

(Mme Bonni, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

- La séance est reprise à 14 heures et 14 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DES HÔPITAUX WALLONS »

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RISQUE DE DISPARITION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES HOSPITALIÈRES EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Kapompole, sur « le financement des hôpitaux wallons » ;
- de Mme Nicaise, sur « le risque de disparition de certaines infrastructures hospitalières en

Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, début janvier, différents articles de presse relayaient l'intention du Gouvernement wallon de réduire d'un quart les lits au sein des hôpitaux wallons. Je vous avoue qu'en ces moments d'épidémie de grippe, c'est vraiment quelque chose que je ne vis pas spécialement bien parce que là où j'ai des responsabilités, c'est plutôt un hôpital plein à craquer que je vise. Je comprenais en relisant encore l'article, notamment dans *l'Écho*, que votre volonté n'était certainement pas d'aller vers cet objectif de façon abrupte, mais plutôt de travailler avec un certain phasage et surtout d'optimiser les infrastructures existantes et les collaborations qui pourraient encore être renforcées.

On le sait, entre les mesures préconisées par le Fédéral et les mesures envisagées par les réformes wallonnes au niveau infrastructures, c'est l'occasion pour moi de faire le point avec vous, notamment pour ce qui concerne les garanties à avoir – autant que faire se peut – en matière d'emploi et quant à la place du patient wallon au sein de ces futures réformes.

Mes questions sont assez précises.

Comment pérenniser les infrastructures actuelles, sachant qu'à terme, la volonté est de réduire les lits disponibles ?

Vous avez aussi évoqué, à l'entame de nos travaux en matinée, dans le cadre de l'organisation des travaux, le fait que nous aurons dans deux semaines le décret qui portera sur le financement des infrastructures hospitalières. Ce sera l'occasion de travailler sur un dossier éminemment technique. Je suppose qu'il y aura évidemment un lien.

Ce que vous mettiez aussi en évidence, quand vous étiez interviewé, c'était la nécessité de vous mettre en conformité avec les attentes du Fédéral, la réforme du secteur hospitalier au niveau du Fédéral et faire en sorte qu'il y ait quand même une cohérence entre toutes ces décisions.

Ma volonté et mon souci, dans une région où la paupérisation de la population est importante – on vient à peine à l'instant d'en discuter – c'est comment garantir aux patients des soins de qualité accessibles à tout le monde quel que soit le niveau de revenu.

On sait que les personnes en situation de précarité retardent leurs soins le plus tard possible. Je me demande quel outil de prévention et d'accès aux soins de première ligne pour tous nous devons développer pour éviter des hospitalisations en soins aigus.

Lorsque l'on a une logique de réduction du nombre

de lits, on doit absolument mettre en place toute une série d'autres alternatives. Je pense à ce que l'on appelle la revalidation, les hôtels de soins, les maisons de convalescence ; plusieurs outils doivent être développés. C'était d'ailleurs souligné dans un article dans *L'Écho* du 4 janvier où Solidarités mettait en évidence qu'il était nécessaire, à côté des services hospitaliers, en tout cas à côté de l'hôpital aigu, de pouvoir développer un arsenal d'outils permettant d'accompagner cette logique de réduction de lits. Sans cela, ce ne sera vraiment pas être possible.

Enfin, je me posais la question du processus de réforme au niveau fédéral et de l'information que vous aviez par rapport à ces modifications. Pour avoir l'occasion d'en discuter régulièrement avec vous, je sais que vous êtes en concertation de façon régulière avec le niveau fédéral sur la question. Étant donné que cela aura une influence sur votre futur plan quinquennal qui ne pourra pas venir avant une précision au niveau de la réforme du Fédéral, le vote sur le refinancement des infrastructures hospitalières, je voulais savoir si à ce niveau il n'existait pas certains blocages et peut-être avoir des éléments d'information concernant ceux-ci.

Je vous remercie d'ores et déjà pour les réponses que vous m'apporterez.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, dans le prolongement de l'intervention de ma collègue, vous savez – vous avez d'ailleurs été interpellé en question d'actualité à ce propos – que le groupe Jolimont a annoncé la délocalisation de certains ses services et que plusieurs infrastructures hospitalières de proximité vont être implémentées.

Cette décision – et vous l'aviez d'ailleurs souligné dans la réponse que vous donnez à M. Legasse, le 21 décembre, à cette question d'actualité – ne résulte pas de la seule politique fédérale, mais d'un besoin de rationalisation que, vous-même, avez souligné comme nécessaire, tout cela, bien évidemment, dans un contexte économique défavorable.

Ma question place un focus sur la clinique de Lobbes, qui dépend de ce même groupe Jolimont. La clinique avait introduit une demande de subsides avant la sixième réforme de l'État pour la construction d'une aile supplémentaire. Cette demande, qui avait été introduite, avait été acceptée par le Fédéral, mais elle a été « splittée » suite à la régionalisation. J'ai eu des contacts – comme certains d'entre nous – avec le directeur de Jolimont, qui explique que cette aile supplémentaire était l'occasion de rendre plus attractive cette clinique. Cette attractivité aurait peut-être permis de sauver la maternité, qui va, aujourd'hui, être délocalisée vers le site de Jolimont.

Malgré l'engagement qui avait été pris par le

Gouvernement fédéral, c'est donc la Région qui a finalement bloqué les subventions, dont le principe avait été décidé en faveur de cette clinique. Pourquoi ce refus ? Pourquoi, en outre, avoir attendu aussi longtemps avant d'annoncer à la direction ce refus ? Il faut savoir que la clinique de Lobbes a, entre-temps, finalisé l'étude et le plan de construction de cette troisième aile emblématique.

Dernier élément de mon intervention. Je trouve votre attitude pour le moins paradoxale, en tout cas peut-être pas vous tout seul, mais celle de la majorité, presque schizophrénique. Je vous avais dit ce que vous avez répondu dans la question d'actualité. Vous avez donné certains éléments. J'ai les mêmes lectures que Mme Kapompole. J'ai lu cet article de *L'Écho*, où, effectivement, vous allez aussi dans le sens de la rationalisation nécessaire. Sur le terrain, les représentants du groupe cdH et votre collègue, M. Furlan, qui dit s'exprimer non pas en tant que bourgmestre, mais comme représentant du groupe socialiste, dit : « Ce n'est pas nous. Nous, nous voulons vous sauver. On va tout faire pour sauver la maternité et pour que, grâce à nous, vous puissiez échapper à ce problème », alors que, manifestement, le problème est en partie de la responsabilité de la Région.

J'attends avec impatience de vous entendre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Rassurez-vous, Madame Nicaise, je suis tout aussi impatient de couper les ailes à ce canard de la fausse information, que vous propagez à travers votre question. Prenez-le pour ce qu'il est, c'est-à-dire un conseil d'ami.

(Réaction de Mme Nicaise)

Je ne parle pas des articles. Vous êtes tellement impatiente que vous ne prenez pas la peine d'attendre la fin de mes phrases. Je ne vous parle pas des articles, je parle des assertions qui sont les vôtres par rapport à ce qui a été l'attitude de la Région quant aux subventions – je vais y venir – parce que cette information est erronée.

Prenez-le pour ce que c'est, c'est-à-dire un conseil d'ami : je pense préférable, à l'avenir, d'éviter de mettre en exergue ce que pourrait être le discours tenu localement par des élus, mus par des intérêts locaux, et ce qui peut être tenus comme discours par des parlementaires dans cette Assemblée, parce que je crains que le MR risquerait alors d'être régulièrement mis en difficulté si je devais faire le même exercice.

Pour revenir sur le fond des deux questions que vous me posez, ce sont deux questions qui ont un thème commun, à savoir celui de l'impact sur les hôpitaux wallons de la réforme annoncée par le secteur fédéral. La question de Mme Kapompole est, toutefois, plus

générale, tandis que celle de Mme Nicaise est plus particulière, donc je vais vous répondre, mais en commençant du général vers le particulier.

Au niveau des infrastructures hospitalières, tout d'abord, le nouveau système de financement est en voie d'élaboration, puisque le projet de décret sera d'ailleurs, très bientôt, inscrit à l'ordre du jour de votre commission et, une fois le nouveau système mis en place, des choix devront être effectués en fonction de la situation du moment. Il est d'ores et déjà acquis que certaines infrastructures existantes sur plusieurs sites hospitaliers seront remplacées par de nouvelles infrastructures avec rapatriement des lits sur un seul site. Pour ne prendre qu'un exemple qui me vient en tête : le projet de reconstruction du GHDC à Charleroi.

Une fois que le nouveau système de financement sera mis en place, le processus pour l'établissement d'un nouveau plan pluriannuel pourra, alors, être lancé, afin de pouvoir me permettre de soumettre, au Gouvernement, le premier programme quinquennal d'intervention, à la lumière du nouveau système qui aura été validé par votre commission et, ensuite, par le Parlement réuni en séance plénière.

Au niveau de la réforme hospitalière lancée par le Fédéral, elle s'inscrit dans ses propres compétences institutionnelles, à savoir, d'une part, sa compétence relative à la programmation des hôpitaux et des services hospitaliers, laquelle vise l'accessibilité géographique des soins et, d'autre part, la compétence en matière de financement du fonctionnement des hôpitaux ainsi que des prestations de santé en général. Ce sont deux composantes qui ont l'accessibilité financière comme objectif.

À ce jour, le Fédéral ne nous a pas encore fourni d'informations suffisamment précises permettant de tirer une conclusion au sujet de la pérennisation de l'ensemble des infrastructures existantes. Nous ne disposons pas davantage de données suffisamment précises sur l'importance de la diminution du nombre de lits, puisque, en outre, d'ailleurs, le concept de lit peut être à interprétation variable : les lits agréés, les lits justifiés, les lits agréés mais non justifiés, les lits inscrits dans la programmation, les lits en portefeuille, les lits physiques, et j'en passe.

Je tiens, d'ailleurs, pour tenter – et je ne doute pas que ce sera le cas – de pouvoir soulager les craintes de Mme Kapompole, à souligner que quand j'évoque ma propre réforme, celle portée par l'ensemble du Gouvernement, vise à permettre, à travers des programmations quinquennales successives, qu'à terme, il y ait une diminution de l'ordre de 25 % du nombre de lits, c'est, d'une part, parce que j'ai la conviction que nous ne pouvons pas conserver la tête dans le sable et qu'il y a matière à rationaliser le paysage hospitalier au niveau de la Wallonie, mais aussi et surtout, parce qu'avec le mécanisme de financement futur, qui

permettra de réclamer un supplément en prix de journée, en fonction des chantiers qui auront été réalisés inévitablement, cela ne pourra être répercuté que sur l'occupation réelle des lits, et donc calibré non plus en fonction de lits qui ont pu être obtenu administrativement, mais en fonction de ce qu'aura été réellement le taux d'occupation.

Inévitablement, il va donc y avoir un ajustement, au fur et à mesure des années, qui va se produire, qui amènera à une réduction naturelle du nombre de lits que nous connaissons aujourd'hui, puisque l'on est loin des taux d'occupation de 100 % partout. Cela se fera selon une démarche *soft*, non pas radicale, mais par un effet du nouveau mécanisme de subventionnement, dans une perspective de 20 à 30 ans. N'ayez pas de crainte, il n'y aura pas de réduction abrupte de par le nouveau mécanisme.

Je tiens à préciser, pour compléter également mon propos, que deux réunions se sont tenu au Fédéral, récemment, au sein du groupe de travail Hôpitaux de la Conférence interministérielle. Deux notes y ont été discutées : l'une sur la mise en réseau, qui fait couler beaucoup d'encre dans les directions générales des hôpitaux ; et l'une, plus récente, sur la gouvernance des réseaux. Ce sont, toutefois, des notes génériques qui ne comprennent pas de détails sur une future possible programmation.

Ceci étant, je peux, et je dois d'ailleurs, rappeler que la réforme hospitalière du Fédéral devra répondre aux principes généraux de droit de légitime confiance et de sécurité juridique à l'égard des hôpitaux et des citoyens. Elle devra également répondre à l'article 23, 2°, de la Constitution, selon lequel chaque citoyen a le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique. Cette disposition a, d'ailleurs, été rappelée par le Conseil d'État pour le projet de décret relatif au nouveau système de financement des infrastructures.

En ce qui concerne l'impact de la réforme sur les patients précarisés qui retarderaient leurs soins, vous me demandez quels outils de prévention et d'accès aux soins de première ligne sont envisagés pour éviter les hospitalisations en soins aigus. Comme vous le soulignez, nous constatons, en effet, que les personnes les plus précarisées retardent au maximum leurs soins, mais ce, indépendamment de la réforme hospitalière et malgré notre système de protection sociale et l'existence de filets sociaux.

En tant que ministre de la Santé et de l'Action sociale, il m'importe de lutter contre les inégalités sociales de santé et de veiller à l'accessibilité des soins de qualité pour tous.

Pour ce faire, plusieurs mesures visant à organiser une première ligne de soins efficiente sont mises en place : le soutien aux nouvelles maisons médicales, avec

huit nouvelles maisons médicales qui ont été subsidiées en 2016 et six qui sont projetées en 2017 ; le soutien aussi aux dispositifs de la première ligne de soins et à la médecine générale ; pensons notamment à l'amélioration du dispositif Impulseo, mais aussi au développement d'Assisteo ; le soutien également au secteur associatif qui prend en charge les personnes les plus précarisées et parfois exclues de notre système de soins de santé ; pensons à l'action importante des relais santé ou encore, celles plus récemment inaugurées, du Médibus en Province de Hainaut.

Par ailleurs, en matière de politique de prévention, il est demandé que chaque opérateur établisse des stratégies d'approche des publics précarisés. Le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé a, d'ailleurs, mis la lutte contre les inégalités sociales de santé comme objectif stratégique transversal.

Enfin, le dernier thème que vous abordez est l'alternative à l'hospitalisation et l'emploi. Ce thème est également en lien avec la future réforme hospitalière du Fédéral. Au sujet des impacts budgétaires et, partant de l'emploi notamment, je garde un œil attentif sur deux éléments.

Le premier élément, c'est que le financement hospitalier n'interdit pas de couvrir des activités ayant lieu en dehors des murs de l'hôpital, mais qui garde un lien étroit avec l'activité hospitalière. Ce sont, par exemple, les formes alternatives à l'hospitalisation ou les formes alternatives permettant de réduire les durées de séjour. Ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois au sein de cette commission.

Le deuxième élément que je garde à l'œil, c'est la possibilité donnée par l'article 47/9, § 5, de la loi spéciale de financement, qui dispose que chaque entité fédérée peut conclure, avec le Fédéral, un accord de coopération ayant pour objet, la reconversion de lits hospitaliers en vue de la prise en charge de patients en dehors de l'hôpital par un service relevant de la compétence des entités fédérées.

Dans ce cas, des moyens budgétaires supplémentaires peuvent être accordés aux entités fédérées, mais bien entendu, ils ne peuvent excéder le coût des lits hospitaliers reconvertis. Mes démarches ont déjà eu lieu à ce sujet envers le Fédéral, mais sans résultat au stade actuel. Le maintien d'un contact avec le Fédéral, et donc le maintien de la capacité de bonne négociation avec lui, notamment au sein de la Conférence interministérielle, reste donc pleinement nécessaire.

Venons-en maintenant à la question plus spécifique de Mme Nicaise.

Le dossier de l'extension de la clinique de Lobbes a fait l'objet d'un avant-projet, accepté en 2008, et d'un projet, déposé le 2 avril 2013, l'hôpital ayant pu

bénéficier de délais supplémentaires. Entre-temps, le groupe Jolimont, gestionnaire de l'hôpital, avait déposé d'autres projets pour d'autres sites, et ce sont ces projets qui ont été intégrés lors de la précédente législature dans le calendrier de construction 2006-2015.

Ils ont donc fait l'objet d'un financement dans le cadre de ce calendrier de construction. Il en est résulté qu'il n'y avait plus, toujours dans ce calendrier de construction, de crédits disponibles pour le projet d'extension de Lobbes. Il avait, par ailleurs, été convenu, à l'époque, de postposer le projet pour l'inclure dans le nouveau calendrier pluriannuel de construction. Dans l'intervalle, le projet d'extension de Lobbes reste en attente.

Contrairement à ce que votre question affirme, il n'y a donc jamais eu, de la part de l'administration, ni suppression, ni refus de la subvention.

Le dossier demeure simplement en suspens dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme de financement. Cette suspension du projet d'extension de la clinique de Lobbes ne semble pas, pour autant, pouvoir être mise en relation immédiate avec la fermeture annoncée de la maternité de cette clinique.

De fait, selon les éléments d'information dont je dispose, la fermeture a été envisagée par le groupe Jolimont pour des raisons liées à la fréquentation de cette maternité et pour anticiper l'abrogation des primes fédérales, voire anticiper la future programmation.

Considérer que le financement du projet d'extension aurait amené une augmentation significative de la fréquentation de la maternité n'est pas correct non plus. De nombreux autres paramètres interviennent. Il convient de souligner que le groupe Jolimont lui-même n'a jamais établi, lors de ses contacts avec l'administration, le moindre lien entre le projet d'extension et le maintien ou la fermeture de la maternité de Lobbes. Ce sont des considérations de gestion interne qui ont présidé à cette décision.

Voici, Mesdames les parlementaires, les éléments que je pouvais apporter en réponse à votre double question.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

J'ai particulièrement apprécié les réponses qu'il a pu apporter par rapport à la situation des patients précarisés.

Je voudrais rappeler le travail à effectuer, ou déjà effectué, au niveau de la première ligne de soins d'Impulseo et d'Assisteo. Je pense qu'il y a vraiment cette notion d'infirmier de proximité qu'il veut encore

relancer dans le cadre de l'aide aux médecins généralistes. Cela, je pense que dès que l'appel à projets sera lancé – s'il ne l'est pas encore – ce sera important de le mettre en évidence, tout simplement parce que, à mon sens, cela améliorera un élément qu'il a aussi mis en évidence dans sa réponse, à savoir la qualité de l'hospitalisation à domicile. En effet, comme vous l'avez souligné, c'est un sujet qui est régulièrement débattu dans notre commission. On peut constater des situations très contrastées en la matière. Je pense qu'il y a un travail qui sera réalisé à terme là-dessus.

Pour ce qui concerne les démarches avec le Fédéral, la négociation avec le Fédéral, je voudrais vraiment insister sur un élément, à savoir pouvoir faire entendre raison à Mme la Ministre de la Santé fédérale par rapport à la situation wallonne. Comme je me plais à le rappeler, la situation wallonne diffère de la situation flamande par rapport, notamment, au fait que nous avons quand même 40 % d'hôpitaux, en Wallonie, qui sont des hôpitaux publics. On le voit, dans sa logique de gouvernance des réseaux, et même dans sa démarche de mise en route des réseaux dans le cadre de la réforme du secteur hospitalier décidée par le Fédéral, cet élément-là n'est pas suffisamment pris en compte. J'entends donc bien que vous devez garder un esprit de bonne entente et de bonne collaboration, car les négociations ne sont pas évidentes, et vous allez devoir travailler ensemble sur toute une série de sujets. Cependant, j'insiste vraiment sur l'importance de souligner cette spécificité wallonne et de pouvoir, ce faisant, faire entendre la voix des entités fédérées, de la Région wallonne, en la matière.

Finalement, il faut peut-être se poser la question du nombre de réseaux. Je pense que le nombre de réseaux tel qu'il a été développé ou proposé au niveau fédéral répond sans doute aux besoins en Flandre, mais il en va autrement pour la Wallonie. On discutait, tout à l'heure, de la différence qui pouvait exister entre le Luxembourg et l'importance de la Région wallonne par rapport à certaines sous-régions de notre Région wallonne. Il est important aussi que l'on puisse aussi le mesurer au niveau du Fédéral. Je pense que c'est une écoute qui peut être réalisée, puisqu'on l'a vu dans d'autres matières, et cela a été le cas. Je me dis donc qu'il faut être fort prudent en la matière.

Je pense que j'en resterai là, d'autant plus que comme vous l'avez encore souligné, il y aura, de toute façon, un travail en phasage par rapport à cette idée de réduction du nombre de lits, en tenant compte de ce que l'on entend par lits agréés ou lits justifiés, comme vous l'avez dit. Les lits réellement exploités seront, de toute façon, toujours fortement pris en compte dans les différents calculs, notamment dans les calculs liés au financement des hôpitaux. Je pense que cela constitue tout de même un élément qu'il est très important de souligner.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, commençons par les canards. Je constate quand même que les propos que vous avez qualifiés de boiteux, en tout cas, vous les avez reliés à cet animal, effectivement qu'ils marchent de travers, n'étaient pas tout à fait aussi boiteux que cela puisque, effectivement, vous me parlez d'un dossier de 2008 qui a été redéposé en 2013. L'information, je ne l'ai pas eue par la presse, je l'ai eue directement du centre hospitalier et pas du « sous-fifre » du centre, entendons-nous.

Le projet était précis, c'était une troisième aile effectivement et vous avez raison, cela ne concernait pas une amélioration de la maternité, mais une extension des projets en gériatrie, orthopédie et chirurgie.

Ce que dit le directeur de l'établissement, c'est que la modernisation de ces secteurs-là aurait peut-être rendu plus attractive la clinique qui, effectivement, n'atteint pas les quotas en ce qui concerne les accouchements puisqu'il n'y a même pas un accouchement par jour.

Effectivement, je pense que mes informations étaient tout à fait exactes. J'entends – et je m'en ferai évidemment le relais – que s'il n'y a pas eu d'investissements, c'est parce qu'il y a eu des investissements sur d'autres sites, mais je vous ai noté. Cela ne veut pas dire pour autant que la promesse – et c'était 15 millions d'euros, j'ai des chiffres – est supprimée ou qu'il y aura un refus de subvention. J'en ferai part à la clinique, qui sera certainement contente de savoir que ce projet n'a pas été mis dans un tiroir.

Où je m'offusque, c'est que vous me dites : « Oui, mais ce sont les écotiers du cdH et du Parti socialiste qui rapportent qu'ils vont sauver la clinique ». Moi, je dis quand même que, parmi ces écotiers, il y a un membre de votre Gouvernement. Il y a eu non seulement des articles de presse, mais également deux émissions télévisées.

Cela me paraît donc quand même plus que la réaction d'écotiers. Pour moi, excusez-moi, si le projet n'est pas concret, c'est du populisme de venir dire : « On va vous sauver », alors que l'on sait très bien que l'on est dans une phase de restrictions budgétaires et que pour l'instant, vous avez parlé : « On verra dans le prochain projet quinquennal, tout cela va se discuter ». Pour l'instant, la décision est quand même que l'on n'a pas investi sur ce site, sans doute à bonne raison, mais alors, ne jouons pas les Zorro !

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame, ici, vous interrogez le ministre dans le cadre de l'action qu'il mène. Je n'ai pas, moi, à me faire l'arbitre des propos tenus par les uns et les autres au niveau local. Je n'ai jamais utilisé le terme « écotiers » que je ne connaissais d'ailleurs pas jusqu'à vous entendre aujourd'hui. Vous vous êtes fait l'écho de mandataires locaux et j'ai la plus grande estime pour les mandataires

locaux, revendiquant moi-même mon municipalisme. Ce n'était donc en rien dénigrant par rapport à leur action.

Simplement, je vois le jeu dans lequel vous souhaitez m'embarquer, c'est-à-dire viser à ce que finalement, je fasse l'arbitrage entre les postures locales des uns et des autres. Ce n'est pas mon rôle. Je vous explique ce qu'est la configuration des mécanismes de financement futur des infrastructures. Je souhaite simplement éviter que l'on fasse un raccourci en pensant que, parce qu'il n'y a pas eu un projet retenu dans la précédente programmation, que cela, tout d'un coup expliquerait la décision qui a été celle du groupe Jolimont alors qu'il n'en est rien, que c'est une décision qui tient à la gouvernance budgétaire interne de l'institution.

J'aurai l'occasion de pouvoir d'ailleurs m'en entretenir, tant avec le responsable administrateur délégué qu'avec une délégation politique, dès lors qu'il souhaiterait me rencontrer, mais en la circonstance, je ne fais pas l'arbitrage de ce que sont les bons points ou les mauvais points des expressions locales. Je vous laisse évidemment seule juge de pouvoir faire ce travail comme mandataire concernée.

Ce qui m'importe, c'est surtout de voir comment, demain, avec les réformes qui s'annoncent, on conservera la faculté d'offrir des soins de santé dans une démarche d'accessibilité, de proximité et de qualité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Nous nous rejoignons sur un point, mais quand on dit que l'information est inexacte, permettez-moi aussi de réagir. Il n'a jamais été dit – vous allez me dire : « Vous faites encore référence à ce qui se dit au niveau local » - qu'effectivement, la clinique de Lobbes a un projet de maintenir un service d'obstétrique. Ils en parleront sans doute quand vous irez les voir.

J'avais entendu votre réponse à la question d'actualité. Je trouvais qu'elle était très nuancée et donc, je m'étonnais qu'il n'y ait pas plus de verticalité par rapport à ce que j'ai qualifié des écotiers sur le terrain parce que vous aviez employé une expression qui m'a échappée.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FUTUR PLAN WALLON DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le futur Plan wallon de prévention et de promotion de la santé ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, lorsque l'on entame une nouvelle année, on a toujours de bonnes résolutions que l'on amène. Dans ces bonnes résolutions, Monsieur le Ministre, vous conviendrez que l'on pense souvent à l'alimentation, à l'activité physique ; on se dit que l'on va mieux manger, on va plus bouger. Ce n'est pas à vous que je vais rappeler combien il est important d'avoir une alimentation saine et équilibrée couplée à une activité physique quotidienne.

Nous pensons réellement – et je sais que vous en êtes convaincu – que cela n'est plus à démontrer. On sait que vous êtes conscient de cet enjeu, vous le confirmiez d'ailleurs lors de la présentation de votre note de politique générale et de la présentation du budget, vous veniez avec des informations en disant que votre cabinet planchait activement sur la création d'un plan wallon Bien-être et Activité physique.

C'est une thématique que je suis de près, c'est pourquoi je souhaite connaître l'échéancier des travaux relatifs à ce futur plan, sans vouloir sourire parce que je reviens souvent là-dessus, mais vous m'aviez déjà tellement promis – vous me l'annonciez, vous le promettiez depuis plus d'un an. Alors, voilà, Monsieur le Ministre, je me lance.

Quel est le timing retenu, puisque l'échéancier présenté en mai 2016 ne semble plus tenir la route, le plan n'ayant pas été présenté fin 2016 ? Je veux juste rappeler que nous sommes le 17 janvier 2017.

Au niveau de la méthodologie, en réponse à une précédente interpellation, vous confirmiez privilégier, comme base de travail, les études effectuées par la ministre Fonck quand elle était en charge de la matière entre 2004 et 2009. Que ressort-il du travail exploratoire effectué à l'époque ? J'aurais voulu savoir si d'autres acteurs seront consultés afin d'actualiser les données et recommandations émises en 2009. Le cas échéant, je souhaiterais connaître un peu quels sont ces acteurs et savoir. Je suis curieuse parce que, depuis le temps que l'on nous en parle, j'ai envie de savoir où vous en êtes entre l'alimentation, l'activité physique et savoir si, en

2017, nous pourrons compter sur un plan réel et un plan que nous pourrons mettre en action pour les Wallonnes et les Wallons.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vais d'abord vous donner quelques éléments d'information plus formels et puis, je compléterai d'un propos libre sur le sujet.

Le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé sera effectivement décliné en deux parties. La première se fonde sur l'analyse du contexte institutionnel et épidémiologique en Wallonie et cette analyse permet de définir les priorités de santé publique ou, en d'autres termes, les objectifs stratégiques thématiques de manière alors fondée, cohérente et objective.

Parallèlement, différents objectifs stratégiques transversaux seront également développés : promouvoir la santé dans toutes les politiques – c'est le fameux Health in All Policies ; adapter les stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé ; favoriser l'accessibilité et veiller à une bonne couverture territoriale ; veiller à l'efficacité des actions et instaurer la culture d'évaluation dans chaque programme, et cetera.

Cette partie sera présentée, tout prochainement, au Gouvernement. Je vais y revenir après, dans mon expression libre, afin de démarrer les travaux de la deuxième partie de ce plan, qui sera consacrée à l'opérationnalisation des priorités avec les acteurs de terrain.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'accès alimentation – y compris la problématique de l'alcool, l'activité physique et la sédentarité – est déjà en phase d'opérationnalisation. En effet, sachant que les défis posés par la progression de l'obésité et des maladies non transmissibles démontrent que l'état nutritionnel de la population wallonne doit être reconnu comme une priorité majeure de santé publique. Sous l'égide l'APES, appel a été fait à des personnes ressources, des experts en plusieurs domaines, afin de dégager les mesures concrètes en matière de promotion d'une alimentation et d'une pratique de l'activité physique orientée vers la santé.

La dynamique lancée lors de la journée du 25 octobre 2016, que j'ai eu l'honneur d'introduire, a constitué le premier socle de déploiement du futur Plan de prévention et de promotion de la santé en Wallonie.

Au niveau méthodologique, l'APES, Service communautaire de promotion de la santé, a consulté, du 15 novembre au 15 décembre les personnes ressources réunies en groupe d'impulsion par public et par milieu

de vie. La consultation des groupes d'impulsion a été prévue en deux étapes : une enquête préliminaire et une réunion de groupe d'impulsion.

Une des bases de travail de cette consultation a été le CAP Cœur, Plan de promotion de la santé cardiovasculaire par milieu de vie, érigé sous l'ère de Mme Catherine Fonck, qui a permis à l'APES de proposer aux experts une série de mesures actualisées.

À l'issue de cette consultation, les groupes d'impulsion ont proposé une première série de mesures concrètes et réalisables à court terme en matière d'alimentation et d'activité physique. Ils ont également pu en complément proposer un nombre limité de pistes à explorer, de propositions à approfondir pour enrichir et mettre en œuvre le plan au cours des prochaines années.

Les autres axes, hors la question de l'alimentation et de l'activité physique, seront opérationnalisés en procédant à de larges concertations avec les secteurs concernés. Ce travail considérable durera quelques mois et la deuxième partie du plan contenant l'opérationnalisation des thèmes, c'est-à-dire les mesures concrètes à mettre en œuvre, sera proposée au Gouvernement wallon avant la fin de cette année.

Ce que j'évoquais en disant que je vais compléter mon propos par une parole plus libre ; elle l'est puisque tout ce que je dis, je le dis librement. C'est simplement pour évoquer ceci. Je vais – si pas ce mois de janvier, au plus tard le mois de février prochain – présenter au Gouvernement un point sur la partie 1, le profil épidémiologique et l'ensemble des constats, et, découlant de cette partie 1, l'articulation du plan telle que je l'envisage afin que nous puissions au moins converger entre partenaires sur ce que doit être le squelette du plan et être certain que l'on travaille alors en phase avec les mêmes objectifs. Cela nous évitera de passer un an à faire de la concertation sur un plan, d'arriver avec celui-ci ficelé et puis que, légitimement, un autre ministre de mon parti ou un partenaire dise : « Oui, mais il aurait fallu alors creuser aussi tel axe » ou « On aurait dû faire ceci ». Cela postpose d'autant plus le résultat final.

Cette étape de validation méthodologique se fera dans les semaines qui viennent et le résultat du contenu, avec tous les objectifs concrets et les actions spécifiques, sera bouclé avant la fin de cette année 2017.

Je dois vous faire un deuxième aveu. Je suis très insatisfait, j'ai déjà pu le dire, sur le retard que ce travail a pu prendre, mais plus encore sur la faible qualité de ce qui m'a été procuré comme documents d'analyse par les services communautaires. Je trouve, en la circonstance, surtout au regard des montants qui leur sont attribués, de l'expertise que l'on est en droit d'attendre, qu'il ne transpire pas de ces documents qu'effectivement on a

fait une analyse très fouillée, très documentée et vraiment experte. Au point que j'ai même demandé à mon cabinet de me préparer un courrier bien senti à leur intention, disant que je m'interrogeais alors encore sur le partenariat qu'on connaissait aujourd'hui, l'intérêt de le renouer tel quel s'il ne peut pas se dégager de ces subventionnements une expertise réellement pointue. Elle l'est probablement dans le chef des personnes qui y travaillent, mais cela a été insuffisamment relayé dans les contributions qui m'ont été adressées. C'est un élément sur lequel j'ai souhaité dès lors que l'on puisse travailler.

Mon cabinet m'a proposé, dans un premier temps, qu'une fois la table des matières – pour faire simple – des grands objectifs stratégiques conjointement validés par le Gouvernement, puisque certains de ces objectifs sont déjà plus mûrs que d'autres, au fur et à mesure de leur maturité, je présente chacun des volets au Gouvernement.

J'ai trouvé que cela avait au moins un élément de confort. Cela permettait – quand un parlementaire assidue sur cette question m'interpellait – de pouvoir lui dire : « Il y a déjà tel chapitre qui a été traité, telles mesures qui ont été validées ». J'avais le sentiment d'être dans une démarche un peu de vente par appartements, d'un projet qui n'a de sens que s'il est pensé de manière globale. J'ai dit à mon cabinet que, plutôt que d'avoir un volet à la suite de l'autre qui soit présenté, je préférerais alors attendre quelques mois supplémentaires, quitte à souffrir de l'impatience de l'un ou l'autre député, pour pouvoir au moins, d'ici la fin de l'année, avoir un plan global dans lequel nous retrouvons la totalité des chapitres, avec l'intégralité des actions concrètes qui devront être prises et qui feront alors la démonstration de la cohérence de l'ensemble plutôt que de faire cela petit bout après petit bout, juste pour courir derrière le calendrier, pour être très transparent avec vous.

Comme cela, vous avez la totalité de mes ressentis et des éléments que j'ai pu évoquer avec mes équipes sur le sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je tiens à remercier M. le Ministre en tout cas pour sa réponse première et puis pour sa réponse libre qui est vraiment très franche.

J'ai presque envie de lui dire que, personnellement, j'ai hésité à revenir avec cette question, parce que je me disais que M. le Ministre allait se dire que cela n'était pas possible, que je revenais encore avec cela. Mais je suis rassurée que, maintenant, une concrétisation soit vraiment voulue. Je suis rassurée que vous ayez des étapes bien claires devant vous, qu'un plan global soit mis sur la table et que vous ayez un objectif clair, à savoir de répondre à votre plan Alimentation et Bien-être dans des délais correspondant à de la qualité.

Merci pour vos réponses. J'espère simplement qu'il ne s'agit pas là d'une bonne résolution de 2017, que l'on ne sait parfois pas tenir. En tout cas, je veillerai, je suivrai attentivement votre travail.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DES SOINS PSYCHIATRIQUES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir des soins psychiatriques ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, avec la réforme Psy 107, notre pays a choisi de s'engager dans la désinstitutionnalisation des soins psychiatriques, l'objectif étant de sortir la santé mentale des murs de l'hôpital et de privilégier d'autres offres de soins, telles que les équipes mobiles, et inclure davantage dans la société les personnes souffrant de troubles psychiatriques.

C'est ainsi que des lits au sein des hôpitaux généraux et psychiatriques ont été gelés. Aujourd'hui, le Gouvernement fédéral poursuit la fermeture de lits avec des situations humaines catastrophiques. Beaucoup de demandes de patients ne sont plus honorées. De ce fait, certains patients risquent de se retrouver, purement et simplement, à la rue sans autre possibilité de prise en charge. Les acteurs de terrain n'ont cessé de nous alerter afin de débloquer les budgets permettant le développement d'alternatives hors institution.

Si l'objectif d'humaniser les soins reste primordial, il semble qu'en pratique, l'on passe à côté de la cible. Cette réforme, prise au niveau fédéral, engendrera des conséquences désastreuses sur notre Région et le bien-être des patients. Comment, en effet, améliorer la prise en charge en santé mentale avec des moyens limités ?

Combien de lits ont-ils été gelés en Wallonie ? Combien en restent-ils ? L'objectif de la réforme est-il, en fin de compte, de fermer la totalité des lits psychiatriques ? Avez-vous des contacts avec votre homologue du Fédéral concernant la reconversion des places ? La Wallonie fait-elle face à un manque de lits pour les séjours longs ? Une coordination en la matière existe-t-elle avec votre collègue en charge du Logement et les autorités locales ? Dans l'affirmative, avec quels résultats ? Enfin, combien d'équipes mobiles couvrent le territoire wallon ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la Réforme des soins de santé mentale pour les adultes, appelée aussi Psy 107, a été entreprise sur la base d'expériences réalisées dans d'autres pays. Cette réforme est une réponse à une de vos questions : comment améliorer la prise en charge en santé mentale avec des moyens limités ?

Pour cela, nous devons choisir ensemble, avec le Fédéral, les moyens les plus efficaces pour traiter les troubles en santé mentale, en veillant à préserver et à améliorer l'insertion de ces personnes dans leur communauté de vie. Or, l'hospitalisation de longue durée pour des troubles en santé mentale peut entraîner rapidement une perte d'autonomie, d'autant plus rapide que la personne est plus fragilisée. En outre, l'institutionnalisation est liée à une perte de logement et une grande difficulté à en retrouver.

Comme vous le notez, la sortie d'institution peut alors déboucher sur des situations catastrophiques. Nous, les ministres de la Santé, devons dès lors tout mettre en œuvre pour éviter les hospitalisations de longue durée, en cherchant des solutions au plus près de la communauté de vie, c'est-à-dire en rassemblant tous les acteurs impliqués par les troubles en santé mentale d'une personne.

Au-delà du secteur de la santé mentale, je pense aux secteurs du social, du handicap, de l'enseignement, de l'insertion professionnelle et du logement. Ces différents acteurs sont rassemblés dans les réseaux de soins en santé mentale Psy 107, avec des représentants des familles et des usagers. L'objectif est de trouver une solution concertée et adaptée à la situation de la personne. La personne étant vue de manière globale et pas seulement sous l'angle d'un diagnostic psychiatrique.

Les moyens de correspondance sont amenés entre autres par le gel de lits – 381 lits ont été gelés pour couvrir les besoins des sept réseaux wallons existants. Quatorze équipes mobiles liées à ces réseaux sont actives en Wallonie. Actuellement, il reste environ 1 400 lits psychiatriques d'indice T en Wallonie. Il n'est pas question de fermer tous les lits psychiatriques. Nous aurons toujours besoin de ceci pour des traitements intensifs.

Dans un des intercabinets de la Conférence interministérielle santé publique, mon cabinet travaille à un accord bilatéral avec le Gouvernement fédéral pour obtenir le transfert des moyens correspondant à la fermeture de lits hospitaliers pour déployer l'offre de lits MSP et IHP en Wallonie, et ainsi répondre en partie au besoin résidentiel alternatif.

En revanche, un groupe de travail administratif réunissant tous les acteurs du logement wallon et de la santé mentale a été constitué à l'initiative de l'AViQ,

branche « bien-être et santé », sous mes directives et avec la collaboration du cabinet de mon collègue, M. le Ministre Furlan. La matière est très complexe et les travaux sont en cours.

Le problème en Wallonie n'est pas tant le manque de lits de long séjour, mais plutôt la difficulté de prendre en charge rapidement et suffisamment tôt, et surtout d'une manière aussi efficace, la personne qui présente des troubles en santé mentale, et cela dans sa vie, dans sa communauté de vie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je voulais remercier Monsieur le Ministre. C'est un domaine dont on parle très peu. Malheureusement, cela peut toucher tout le monde à tous les âges aujourd'hui, on le voit, même de jeunes enfants. C'est une première série de questions avec lesquelles je suis venue et je reviendrai peut-être sur l'une ou l'autre plus en profondeur lors de prochaines commissions.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT DE LA RÉFORME FÉDÉRALE
ENCADRANT LA PRATIQUE DE LA
PSYCHOTHÉRAPIE SUR LE SECTEUR
AMBULATOIRE WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact de la réforme fédérale encadrant la pratique de la psychothérapie sur le secteur ambulatoire wallon ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, vous le savez, depuis plusieurs mois, une nouvelle loi qui est d'application depuis le 1er septembre 2016 fait couler beaucoup d'encre et inquiète de nombreux professionnels et institutions. Il s'agit ici d'une révision de la loi qui encadre la psychologie clinique et la pratique de la psychothérapie. Selon ce texte, seuls les médecins, les psychologues cliniciens et les orthopédagogues cliniciens pourront demain pratiquer la psychothérapie, à condition d'avoir suivi une formation spécifique à la psychothérapie.

D'autres catégories de praticiens peuvent également pratiquer sous condition cumulative de manière autonome ou non. Ces nouvelles dispositions posaient leurs problèmes au vu du manque de clarté de la loi et de certaines dispositions. Et sans revenir évidemment en détail sur celles-ci, les professionnels et les institutions se mobilisent aujourd'hui pour essayer de se faire

entendre par le Gouvernement fédéral.

Au niveau des entités fédérées, la Cocof a déjà réalisé, il y a quelques mois, une analyse juridique de l'entrée en vigueur de la loi, afin d'en connaître l'impact sur les institutions subsidiées par la Région bruxelloise. Sur base d'interpellations, que j'ai eu l'occasion d'entendre, il semblerait qu'au niveau wallon, aucune analyse de ce genre ne soit demandée. Cela me paraissait intéressant de faire le point avec vous. À l'instar de la Cocof, y aurait-il une réflexion au niveau de la Wallonie sur une éventuelle étude de ce type ? Je tiens aussi à préciser que la Cour constitutionnelle a suspendu pour l'instant les articles qui concernent plus spécifiquement la pratique de la psychothérapie. Il me semblerait donc intéressant, pendant cette période de suspension, que l'on puisse également se pencher sur les conséquences de la loi sur l'exécution des décrets wallons pour le secteur ambulatoire et donc essayer d'analyser l'incidence réelle de celle-ci.

J'aurais également voulu savoir si, dans les différents contacts que vous pouvez avoir avec votre collègue, cette question a déjà fait l'objet d'une discussion. Je ne vous cache pas, pour pouvoir expliciter un peu plus mon propos, que sur le terrain, il n'est pas rare, par exemple, qu'une personne qui travaille depuis 20 ou 30 ans avec une formation de base, une formation sociale, a pu développer des notions en psychothérapie et beaucoup plus que cela. Par exemple, dans des centres de santé mentale, avec la loi telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, une personne qui travaille depuis le début des années 90 dans un centre de santé mentale avec ce type de formation ne pourrait plus la pratiquer, puisqu'elle n'a pas le titre requis LEPSS.

Et donc, dans nos centres de santé mentale et dans une série d'autres institutions, on sait qu'il y a de nombreuses personnes qui pratiquent parfois depuis 20 ans. C'est leur profession d'être psychothérapeute. Mais elles ne le sont plus aujourd'hui en fonction de la loi fédérale.

Je ne vous cache pas, Monsieur le Ministre, que les craintes sont nombreuses de voir aujourd'hui une série d'institutions subsidiées par la Région wallonne se réduire. Il serait intéressant de pouvoir rassurer le secteur le cas échéant.

Il y a donc la question de la fameuse étude, du contact avec votre collègue et des conséquences directes sur le terrain, du fait de la manière dont les choses se passent pour l'instant. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour vos questions. Je rappelle tout

d'abord qu'en vertu de la sixième réforme de l'État, l'autorité fédérale reste compétente pour la définition des professions de santé et l'établissement des compétences minimales nécessaires à la reconnaissance de celle-ci.

La loi du 10 juillet 2016 sur les professions de soins de santé mentale va dans le sens d'une professionnalisation du secteur, qui est tout à fait positive, selon moi. Cette professionnalisation est dans l'intérêt des patients et de la santé publique, puisqu'elle renforce la qualité des soins.

Elle prévoit, en outre, une longue période de transition pour la plupart des psychothérapeutes actuels. Les seules personnes qui pourraient être lésées sont celles qui n'ont pas de diplômes d'études supérieures reconnus.

Il me semble pourtant plus que normal d'exiger qu'une thérapie ne puisse être réalisée que par des praticiens formés et diplômés dans des écoles reconnues par l'autorité. N'oublions pas que ces thérapies sont destinées à des personnes en situation de fragilité.

La situation existant en Belgique avant cette loi était tout à fait anormale. N'importe qui, même sans aucun diplôme reconnu, pouvant s'attribuer le titre de psychothérapeute. J'ajouterais que cette nouvelle loi n'est pas particulièrement exigeante par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays, au Canada notamment, où les conditions sont beaucoup plus strictes.

Je me suis bien sûr renseigné sur l'impact de cette loi. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, seule une petite partie des psychothérapeutes critiquent cette loi. Celle-ci est soutenue par la fédération belge des psychologues. D'après les renseignements pris par mon cabinet, notamment auprès de cette association, cette loi ne devrait pas avoir d'impact négatif sur les intervenants des services de santé mentale.

L'article 1782 du Code wallon de l'action sociale et de la santé prévoit de toute façon que, dans les services de santé mentale, les fonctions de prise en charge soient réalisées par des personnes qui ont au minimum un niveau de graduat.

Concernant ces services, le Code ne fait pas référence à la psychothérapie, mais il précise que la fonction psychiatrique est exercée par un psychiatre et la fonction psychologique par une personne pouvant se prévaloir du titre de psychologue, conformément à la loi.

Les autres fonctions d'aide et de soins dans ces services doivent être exercées par des personnes titulaires au moins d'un graduat – notamment, assistants sociaux, kinésithérapeutes, logopèdes, infirmiers, ergothérapeutes ou éducateurs. Sauf pour les fonctions administratives.

La nouvelle loi ne devrait donc pas avoir d'impact négatif sur ces services, d'autant plus qu'elle prévoit une longue période de transition. Mais je peux comprendre évidemment que, pour celles et ceux qui en sont directement impactés, ce ne soit guère réjouissant. J'avais déjà pu rencontrer à mon cabinet une délégation de représentants du secteur qui étaient interrogatifs sur le sujet. Je conçois bien qu'il y a peut-être des enjeux liés à la carrière professionnelle des uns et des autres. Je pense que le devoir de l'autorité publique est aussi de garantir la qualité des prestations et donc d'être dans des démarches de filières reconnues par l'autorité. Après, rien n'empêche de penser, dans le cadre de réformes ultérieures - et singulièrement à la lumière de la définition des professions de santé que Mme la Ministre De Block doit faire - de voir comment ces personnes disposant d'un bagage intéressant pourraient, le cas échéant, trouver à se reconvertir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie le ministre pour sa réponse complète. J'entends le fait que la période de transition devrait normalement permettre, à chacun et chacune, de trouver des solutions. Je regrette néanmoins qu'il n'y ait jamais eu que des contacts informels avec une association qui représente, par ailleurs, la profession et que cela dénote plus d'un ressenti ou d'un contact avec quelques personnes plutôt qu'avec simplement une étude plus claire de la situation, au niveau wallon, de l'ensemble de nos institutions ou, en tous cas, des institutions qui dépendent de la Région wallonne pour voir quel est l'impact réel de cette réforme. En termes d'objectivité, il aurait été souhaitable que, tout comme la Cocof l'a fait - et puisque pour l'instant, il y a une suspension du fait de la décision en attente de décision de la Cour constitutionnelle -, l'on puisse utiliser cette période de suspension pour avoir véritablement une situation objectivée, qui permettra d'avoir aussi des réponses construites par rapport au secteur du terrain. Car l'on sait combien chacune des professions aime tirer la couverture à soi et donc se protéger.

J'entends également le fait d'avoir non pas des charlatans, mais de vrais professionnels parce qu'effectivement, il s'agit de personnes extrêmement sensibles, mais je rappelle qu'il y a aujourd'hui, en Région wallonne, des personnes qui travaillent depuis plus de 20 ans dans ce secteur sans peut-être avoir le titre requis tel qu'il est exigé aujourd'hui et qui pourraient être aussi directement impactées. Il me semblait intéressant de pouvoir lancer cette étude.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'avoue ne pas avoir interpellé de manière particulière ou significative pour que pareille étude se fasse en Wallonie, mais je comprends la motivation et la démarche intellectuelle qui vous amène à formuler la demande. Je vais en discuter avec mes équipes pour voir

dans quelle mesure cela est faisable, jouable et opportun.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Pas de problème. J'entends l'ouverture et la possibilité d'avoir de nouveau des contacts, une réflexion et l'occasion dès lors de pouvoir en rediscuter à l'occasion d'une prochaine question.

**QUESTION ORALE DE M. WARNIER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
STRUCTURES D'HÉBERGEMENT À BAS SEUIL
D'EXIGENCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Warnier à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les structures d'hébergement à bas seuil d'exigence ».

La parole est à M. Warnier pour poser sa question.

M. Warnier (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, en octobre 2016, à Charleroi, la maison pirate Massimo, dans laquelle résidaient plus de 40 personnes a été fermée.

Si, pour certains résidents, une solution souvent précaire a pu être trouvée, au moins une dizaine de ces personnes, selon des témoignages des acteurs de terrain, se retrouvent dans le circuit des abris de nuit de Charleroi.

Les maisons pirates sont des structures qui accueillent un public pour lequel les hébergements agréés ne sont pas adaptés. Ils ne sont pas assez malades pour les institutions psychiatriques, ils sont trop jeunes pour les maisons de repos et surtout très marginalisés.

L'article Alter Échos a expliqué la problématique de la sorte, je cite : « Des naufragés de l'existence pour lesquels trouver un hébergement relève parfois de la chasse au trésor. Ce public extrêmement fragilisé cumule les problématiques : sans-abrisme, handicap, problèmes de santé mentale, polytoxicomanie, parcours pénitentiaire et autres joyusetés. À la frontière entre plusieurs secteurs, ils ne sont le public cible de personne, ne trouvent de place nulle part dans un circuit officiel déjà plus que saturé. Nulle part ailleurs qu'à la rue. Nulle part sauf dans des hébergements non agréés ».

À Charleroi, on avait l'impression qu'il y avait moins de sans-abri les dernières années, sauf qu'une partie de ce public se retrouve dans ces hébergements non agréés.

Actuellement, une deuxième structure qui accueille

plus de 80 personnes serait aussi menacée de fermeture. Accueillir plus de 80 personnes supplémentaires dans les structures actuelles pour sans-abri à Charleroi relèverait de l'impossible. Ces structures d'hébergement à bas seuil répondent clairement aux besoins d'un public pour lequel un logement autonome ou même supervisé n'est pas possible. À défaut de ces structures spécifiques, ces personnes se retrouvent dans la rue.

Quand le Gouvernement wallon se penchera-t-il sur l'élaboration d'un cadre légal pour ces structures d'hébergement à bas seuil ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il existe effectivement en Wallonie un certain nombre de structures d'hébergement qui ne relèvent d'aucune réglementation. L'existence de ces maisons pirates est liée à la difficulté pour certains publics d'intégrer des structures agréées, que ce soit en raison du manque de places dans celles-ci, du manque de logements à prix accessible ou encore du profil des personnes, comme vous l'évoquiez.

En effet, certaines personnes se retrouvent pendant des mois ou des années dans des structures résidentielles agréées, alors qu'elles pourraient vivre en autonomie avec un peu d'aide. Elles en sont empêchées à cause des loyers trop élevés dans certaines régions ou parce que les propriétaires acceptent difficilement ces personnes recevant des allocations sociales.

La proposition consistant à élaborer un cadre légal pour les maisons pirates n'est pas nouvelle. Cependant, le risque est bien réel que l'établissement de nouvelles normes ait pour seul impact de créer un niveau qualitativement inférieur au niveau de l'encadrement, voire de bâtiments par rapport aux structures de soins et d'accueil existantes. Finalement, d'être dans une course à l'échalote sans fin, c'est-à-dire qu'en mettant une nouvelle règle minimale à devoir rencontrer sur le plan qualitatif, cela apparaît comme un élément problématique dans certains cas, faisant en sorte que d'autres structures tout aussi pirates voient le jour pour ne pas être dans ce schéma. C'est une sorte de course sans fin.

Par contre, je suis intimement convaincu du besoin de disposer de structures d'accueil de bas seuil. Là, il est vrai que j'ai déjà demandé à mon collaborateur de réfléchir au dispositif qui pourrait être mis en œuvre pour essayer de mieux les cadrer et les soutenir, mais en évitant toujours l'effet pervers qu'en voulant bien faire, on fasse pire que mieux, en faisant en sorte que ces structures bas seuil, pour être reconnues, doivent répondre à un tel panel de normes, que cela les contrarie, les fragilise et que cela limite leur capacité d'éclosion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Warnier pour sa réplique.

M. Warnier (PTB-GO !). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je prends acte. Je reviendrai vers vous sur ce dossier.

**QUESTION ORALE DE
MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU
PATRIMOINE, SUR « LES INITIATIVES VISANT
À ASSURER L'INSERTION DES AUTISTES DE 16
À 25 ANS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les initiatives visant à assurer l'insertion des autistes de 16 à 25 ans ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, offrir diverses solutions aux jeunes autistes après l'école est essentiel pour assurer leur intégration dans la vie d'adulte. À Bruxelles, différentes orientations sont actuellement proposées. À l'image des centres de jour, des projets de participation pour des activités collectives ou encore des projets d'utilité sociale et de volontariat.

À Bruxelles toujours, afin d'élargir ce panel de débouchés, un nouveau projet pilote va être soutenu, pour la première fois via le système de cofinancement avec Cap 48. Le projet est porté par l'entreprise de travail adapté, ETA, la ferme Nos Pilifs, en collaboration avec deux écoles spécialisées bruxelloises et consiste à permettre à de jeunes adolescents autistes de suivre, en fin de scolarité, un stage professionnel au sein de l'ETA.

Aujourd'hui, on sait qu'une des particularités de l'autisme est la difficulté d'adaptation du jeune face au changement. Cela provoque généralement des crises et des troubles du comportement qui réduisent bien souvent les possibilités pour un jeune d'exploiter pleinement ses compétences, diminuant de la sorte toutes ses chances d'accès à un travail.

La valeur ajoutée de ce projet réside donc dans la possibilité de familiariser un jeune autiste avec un nouvel environnement de travail afin de faciliter sa future intégration dans une ETA à sa sortie de l'école. L'objectif est d'investir dans la formation de jeunes autistes afin qu'ils puissent eux aussi exploiter leurs compétences, travailler et gagner en autonomie. Un montant de 127 000 euros est prévu pour financer l'encadrement de cette cellule de mise à l'emploi. Une

évaluation de ce projet sera réalisée afin d'envisager de la renforcer pour le rendre accessible au plus grand nombre.

Monsieur le Ministre, au vu de cette situation plus que bénéfique pour les jeunes autistes de 16 à 25 ans, à l'instar de Bruxelles, qu'est-il prévu à cet effet, en Wallonie ? Quelles sont les initiatives wallonnes prévues pour cette tranche d'âge particulière qui présente des troubles autistiques ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en avril 2016, Mme Schyns, Ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Greoli et sa collègue en charge de l'enfance, Mme Fremault, mon homologue en charge du handicap pour la Région bruxelloise et moi-même avons coordonné nos actions avec l'ensemble des secteurs liés à l'autisme, afin de mettre en place une politique commune et volontariste pour que la prise en charge et les conditions de vie de toutes les personnes concernées - enfants, adultes, familles – puissent être améliorées.

L'objectif poursuivi est de permettre une individualisation du soutien à la personne autiste tout au long de sa vie et de lui garantir son inclusion dans la société. Cet objectif passe par un accompagnement dans les différentes transitions que rencontre un jeune autiste tout au long de son parcours de vie, qu'il s'agisse du passage de la crèche à l'école ou encore de l'école à la vie adulte.

Chaque jeune doit pouvoir bénéficier, à l'approche de la fin de sa scolarité, d'un accompagnement le préparant à sa vie d'adulte.

En Wallonie, les projets ont vu le jour dans le cadre d'initiatives spécifiques qui s'adressent à des personnes atteintes de toute forme de handicap, en ce compris de troubles du spectre autistique.

Ces services sont pour l'instant subsidiés par le biais de conventions, ce qui est peu sécurisant et ne permet pas de se projeter sur du long terme. C'est pourquoi j'entends les pérenniser dans une perspective pluriannuelle. Il s'agit concrètement de projets « petite enfance », de projets « transition 16-25 » et de cellules mobiles d'intervention.

Un projet pilote tel que celui porté par l'entreprise de travail adapté, la ferme Nos Pilifs à Bruxelles est cofinancée par CAP 48 qui permet à de jeunes adolescents autistes de suivre un stage professionnel au sein de l'ETA, n'existe pas comme tel en Wallonie.

Cependant, la Wallonie dispose de différents outils,

par exemple, le stage « découverte », afin d'accompagner les jeunes autistes dans l'insertion professionnelle, même si, souvent, le handicap ne permet pas aux personnes de s'intégrer dans des entreprises ordinaires.

D'autres solutions sont alors envisagées afin que la personne avec autisme ait accès à des activités de journées valorisantes. S'il n'existe pas, en Wallonie, d'entreprises de travail adapté spécifiques pour les personnes présentant de l'autisme, la plupart d'entre-elles accueillent des personnes avec des handicaps différents – physique pour 20 %, sensoriel pour 10 % et mental pour 70 %.

Pour avoir une occupation ou dans le but précis d'acquérir une expérience de travail, les adolescents ou adultes avec autisme peuvent également faire du volontariat auprès d'associations. Les activités de volontariat peuvent être diverses et choisies en fonction des compétences et des intérêts de la personne autiste et peuvent procurer une certaine valorisation. Ceci paraît simple, mais cela nécessite de penser aux différents aspects pratiques, aux attentes en adéquation avec les niveaux d'autonomie de la personne, à son intégration sur le lieu de travail, et cetera.

Un service d'aide à l'intégration ou d'accompagnement pour adultes peut aider la personne autiste à mettre en place ce projet. L'association pour le volontariat aide et oriente les personnes dans leur recherche d'une activité de bénévolat. Elle dispose d'un répertoire d'associations où leurs besoins sont spécifiés.

Enfin, lorsque la personne ne peut pas travailler, elle peut aussi être accueillie dans un service d'accueil de jour pour adultes. Ces structures proposent des activités visant à développer l'autonomie et les relations sociales des personnes sur base d'un projet d'établissement précis.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je comprends bien qu'il n'y ait pas de programme similaire. Toutefois, comme vous m'avez dit que des programmes existaient de façon différente, notamment des stages « découverte », des activités de volontariat.

Je reviendrai certainement auprès de vous après avoir eu vent du plan Autisme que nous découvrirons la semaine prochaine ensemble au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**QUESTION ORALE DE
MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU
PATRIMOINE, SUR « L'ÉVALUATION DES
SERVICES EN CHARGE DES PERSONNES
PRÉSENTANT DES TROUBLES AUTISTIQUES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation des services en charge des personnes présentant des troubles autistiques ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, une évaluation de l'action des services en charge des personnes présentant des troubles autistiques ainsi que de leur taux de fréquentation devait être lancée au cours du second semestre de 2016.

Alors que nous sommes en début d'année 2017, qu'en est-il de cette évaluation ? Est-elle encore en cours ou a-t-elle déjà été clôturée ?

Le cas échéant, disposez-vous des premiers résultats ? Quelles sont les recommandations formulées par l'évaluation ?

Par ailleurs, ces services devaient être renforcés et de nouveaux projets devaient être soutenus dans les zones géographiques où la demande n'est que partiellement rencontrée comme c'est le cas en Province de Luxembourg, la botte du Hainaut ou la Wallonie picarde. Où en sommes-nous actuellement ? De nouveaux projets verront-ils le jour prochainement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour la concision de votre question. Je ferai aussi bien dans ma réponse.

Il existe en Wallonie peu de services qui s'adressent exclusivement aux personnes présentant des troubles du spectre autistique. Bon nombre de dispositifs, qu'ils soient d'accueil, d'hébergement ou d'accompagnement, accueillent des personnes présentant ce profil, sans pour autant être exclusivement dédiés à ce public. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dans le cadre du plan Autisme, consacrer des moyens pour la création d'unités spécialisées.

L'appel à projets visant la mise en place de ces dispositifs a été clôturé fin novembre et une première programmation de 5 millions d'euros a été avalisée par le Gouvernement wallon le 22 décembre dernier. Ce

programme d'investissements permettra la création de 70 nouvelles places réparties sur les cinq provinces, dans dix services. Trente places seront consacrées à des jeunes, les 40 autres viseront des adultes.

Une seconde programmation sera réalisée dans le courant de ce premier trimestre 2017.

D'autre part, la liste unique a été mise en place en cette fin d'année sur son volet « adultes ».

Cet outil devrait nous permettre d'avoir une vision claire sur le nombre de personnes en recherche active de solution, et ce notamment en ce qui concerne les personnes autistes. Pour les jeunes, il faut pour l'instant se référer aux listes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement celles relevant de l'enseignement, mais la liste unique sera, dans le courant de l'année 2017, étendue, afin de tenir également compte des besoins des jeunes en situation de handicap.

L'utilisation de ces deux outils doit nous permettre à l'avenir de connaître les besoins non rencontrés sur l'ensemble du territoire wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse précise et concise. Je me réjouis tout de même qu'une telle enveloppe budgétaire ait pu être dégagée pour faire face à ce problème.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ALLOCATION FORFAITAIRE ACCORDÉE
AUX FAMILLES D'ACCUEIL DANS LE CADRE
DE LA RÉFORME DES ALLOCATIONS
FAMILIALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'allocation forfaitaire accordée aux familles d'accueil dans le cadre de la réforme des allocations familiales ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, vous connaissez bien certainement le problème du subventionnement des familles d'accueil. Pour l'instant, lorsqu'une famille accueille un enfant, il est tenu compte, dans le calcul de sa subvention, de l'ensemble des allocations familiales accordées à la famille, c'est-à-dire aussi bien pour des enfants biologiques que pour l'enfant accueilli et sous déduction d'allocations octroyées à titre de handicapé.

Cela ne va pas sans poser des problèmes et les services de placement familial qui ont accepté de nouvelles responsabilités en matière financière ont accepté ces nouvelles responsabilités à la seule et unique condition d'une séparation de l'allocation forfaitaire octroyée aux familles d'accueil du calcul des allocations familiales. Cette scission n'est pas faite à ce jour et la masse de travail est donc passée de l'administration générale de l'Aide à la jeunesse au service de placement familial.

J'interrogeais et j'interroge régulièrement M. Madrane, Ministre de l'Aide à la jeunesse sur la simplification du mode de calcul nécessairement lié à la réforme des allocations familiales que vous avez mise en chantier et dont la sortie est attendue pour le 1er janvier 2019.

Avez-vous intégré dans votre réflexion le problème du calcul de la subvention accordée dans le cadre de l'accueil familial ?

M. le Ministre Madrane, aux questions que je lui posais, m'a dit être en contact tant avec vous qu'avec son collègue de la Cocof par rapport à cette matière de l'allocation familiale qui détermine l'allocation forfaitaire.

Où en êtes-vous dans votre réflexion quant à cela ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les allocations familiales, pour les enfants placés dans une famille, sont déterminées, pour l'autorité qui place l'enfant, selon le mécanisme de la répartition proportionnelle prévue à l'article 70 bis de la loi relative aux allocations familiales.

Cela signifie que le montant communiqué trimestriellement par les opérateurs résulte d'une répartition proportionnelle calculée sur base de l'ensemble des enfants bénéficiaires de la famille et ne correspond pas aux allocations familiales effectivement payées en faveur de l'enfant placé à la famille d'accueil.

Il ne s'agit donc pas simplement de modifier un allocataire pour résoudre le problème des services de placement, mais je peux vous confirmer – puisque c'était l'une de vos questions – que des contacts sont bien établis avec le ministre de l'Aide à la Jeunesse sur cette question, qui sera bien envisagée dans le cadre de la réforme que je proposerai.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. En fait, vous reprenez en termes de réponse les éléments que je soulevais sans citer l'article de loi qui les détermine. À un moment donné, j'avais cru

entendre et lire que nous allions – c'était en tout cas la position de la Ligue des familles – vers une allocation familiale identique pour tous les enfants, quel que soit leur rang dans le ménage, sauf bien entendu la majoration du chef d'un statut spécial, voire orphelin, handicapé, et cetera.

Il est très clair que cette allocation qui serait identique pour tous permettrait une simplification du calcul pour l'enfant accueilli en famille d'accueil, puisqu'il donnerait droit au même montant qu'un autre enfant. Je pense que si vous avez l'occasion d'intégrer cette problématique qui est un argument en plus pour mettre les enfants sur un même pied d'égalité, ce serait une bonne chose. Beaucoup de familles d'accueil sont des familles qui n'ont pas nécessairement beaucoup de moyens et qui vivent dans la précarité. Le fait pour elles de recevoir la subvention à laquelle elles ont droit – c'est un droit acquis – avec retard, parce que difficile à calculer, les plonge dans des difficultés financières importantes.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉVALUATION DE LA DÉPENDANCE DANS
LA FUTURE ASSURANCE AUTONOMIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation de la dépendance dans la future assurance autonomie ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, la Fédération des CPAS de Wallonie s'est érigée contre la piste privilégiée par le Gouvernement wallon qui serait de confier l'évaluation de la dépendance, dans le cadre de l'assurance autonomie, aux seuls centres de coordination. Une piste qui risquerait de créer un monopole des mutuelles.

Selon la Fédération, le citoyen devrait pouvoir garder une liberté de choix du prestataire qui l'évalue, dans la mesure où ce dernier possède les compétences pour le faire. La Fédération s'étonne que soient exclus des évaluateurs possibles les médecins traitants, les infirmiers à domicile ou les maisons de repos.

Monsieur le Ministre, sans épiloguer longuement, j'en viens à mes questions. Est-il exact que vous souhaitez – en tout cas qu'il a été décidé – de confier la seule évaluation de la dépendance aux centres de coordination ? Dans l'affirmative, pourquoi ? Quels en seraient les avantages ? Ne serait-il pas envisageable de confier cette évaluation à d'autres acteurs ? Cette décision est-elle définitive ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la Fédération des CPAS a en effet interpellé mon cabinet sur ses craintes quant à ma position de confier aux centres de coordination l'évaluation de la dépendance dans le cadre de la demande du bénéfice de l'assurance autonomie.

Vu la complexité de la mise en œuvre de celle-ci, il me semble nécessaire de simplifier certaines procédures.

Le secteur des centres de coordination des services et de l'aide à domicile est un acteur agréé par la Région wallonne et qui possède une réelle expertise dans le contact avec les citoyens en situation complexe et ayant besoin de soutien et d'accompagnement pour pouvoir continuer à vivre à domicile.

L'ensemble du territoire de la Wallonie est couvert par plusieurs centres, au minimum deux, mais le plus souvent trois voire quatre. Le pouvoir organisateur de ces centres peut en effet être issu d'organismes assureurs mais également de CPAS ou d'associations de médecins. Il me semble que le libre choix du bénéficiaire est donc pleinement garanti.

Par ailleurs, dans la réglementation régissant le secteur, les notions d'indépendance, d'autonomie et de respect de libre choix des bénéficiaires sont à maintes reprises mises en évidence.

Faire entrer les médecins traitants, les infirmiers à domicile dans la procédure de demande du bénéfice de l'assurance autonomie et d'évaluation de la dépendance serait très complexe – ces secteurs sont très larges – et ils devraient bénéficier d'un enregistrement à l'AViQ.

Comme je l'ai dit, les centres de coordination sont un acteur clé de l'accompagnement et du soutien à domicile. Leur rôle sera bien plus large que la seule évaluation de la dépendance dans le cadre de l'assurance autonomie et le soutien à la mise en place d'aide-ménagère, d'aide familiale ou de garde à domicile. Par leur contact avec les personnes en perte d'autonomie, c'est tout leur rôle de prévention, de sensibilisation, d'information sur les différentes aides et services mobilisables au domicile, au niveau local, qui est activé. Si la situation le nécessite, et en accord avec le bénéficiaire et son entourage, le soutien peut se poursuivre bien au-delà de l'évaluation. Dans ces situations très complexes, en effet, il peut être nécessaire d'organiser des concertations entre les différents professionnels intervenant auprès du bénéficiaire.

En maison de repos, tous les résidents sont déjà évalués par l'échelle de Katz. Le processus d'évaluation fonctionne bien et il n'y a pas lieu d'en changer. Il ne me

semble pas opportun que les centres de coordination interviennent en résidentiel alors qu'il y a sur place des équipes pluridisciplinaires. Cela n'aurait pas de plus-value. Le secteur a été rencontré il y a peu et a été rassuré.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je vous remercie pour vos réponses. Je ne suis pas tout à fait rassurée, mais c'est une personne de terrain qui vous parle. C'est vrai qu'il existe des centres de coordination un peu partout, mais qui dépendent souvent d'un service d'aides familiales, donc quelle sera la limite ?

Si je fais appel à un travailleur dans un service d'aides familiales privé qui n'a pas de centre de coordination, n'y aura-t-il pas des orientations l'une ou l'autre fois de la part des centres de coordination ?

C'est vrai qu'en maison de repos, et c'est très bien, ce sera maintenu, mais je ne savais pas que l'on maintiendrait quand même l'échelle de Katz pour l'évaluation. Ce sera l'échelle de Katz qui sera reprise pour l'évaluation des personnes ou pas ?

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Oui, en résidence, d'accord. C'est parfait.

Vous comprenez donc que je suis un peu inquiète de votre réponse. On verra bien à l'usage en tout cas. À mon avis, vous aurez beaucoup de déçus si le secteur...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - De toute manière, soyons clairs, dans ce dossier, quelles que soient les options que je prendrai, il y aura des satisfaits et des déçus.

Mme Bonni (PS). - Nous sommes d'accord, mais nous verrons à l'usage.

(Mme Bonni, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS LES
MAISONS DE REPOS WALLONNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les animaux de compagnie dans les maisons de repos wallonnes ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, à Bruxelles, avec le soutien de la Région bruxelloise, une nouvelle expérience s'est tenue au sein d'une maison de repos il y a quelques jours.

En effet, l'activité a mis en contact des résidents d'une maison de repos avec des chiens qui étaient en visite dans leur résidence, afin de développer, maintenir ou améliorer le potentiel cognitif, physique, psychosocial ou affectif des personnes visitées.

L'objectif, justement, de ces rencontres, c'était de permettre aux seniors de moins souffrir de la solitude, de pouvoir stimuler leurs sens et de susciter chez eux de l'intérêt, de l'émotion, parfois des souvenirs positifs, voire de l'enthousiasme.

Pour votre collègue bruxelloise en charge de l'Aide aux personnes, il s'agissait là d'une expérience-pilote et elle-même disait que cette expérience pourrait être renouvelée si celle-ci s'avérait fructueuse. L'idée du projet-test ainsi lancé à Bruxelles est d'organiser dans les mois à venir un certain nombre d'activités avec des chiens dans les différentes maisons de repos et de voir ensuite ce que l'on pouvait en tirer comme conclusions.

Dans ce cadre, ce sont 12 000 euros au bénéfice de l'ASBL Activ'dog, basée à Genval, qui ont été développés.

Je vous avoue que quand j'ai lu cet article de presse, je n'ai pas pu m'empêcher de faire le lien avec le fait que moi-même j'avais pu assister à pareille rencontre entre des résidents de maison de repos et des animaux de compagnie et c'est vrai que l'on dit souvent que le chien est le meilleur ami de l'homme, mais que là, il y a vraiment une différence d'attitude. Ces animaux ont un effet réellement bénéfique sur le moral des personnes âgées, lesquelles, reconnaissons-le, sont trop souvent en manque de contacts, et parfois extrêmement isolées.

Dans cette commission, on a souvent l'habitude de parler de la solitude des personnes âgées dans nos maisons de repos et ce contact avec l'animal permettait justement, en tout cas pour quelque temps, de les faire se sentir différentes.

À la lumière de ce qui se fait actuellement chez nos voisins bruxellois, j'aurais souhaité savoir si la Wallonie investissait elle-même dans ce genre de projets. Je vous avoue que je n'en ai pas connaissance, mais si ça tombe, il y a aussi en Wallonie des projets de ce type qui existent. Existente-ils ou pas ? S'ils n'existent pas, pourriez-vous également envisager de soutenir pareille initiative dans nos maisons de repos wallonnes ? Si, par exemple, une maison de repos venait avec une proposition de ce type de projet, cela pourrait-il être accueilli de façon positive ?

Cette question me permet aussi d'élargir le champ de réflexion à l'accueil des animaux de compagnie des résidents de maisons de repos eux-mêmes et justement

de l'évolution des choses à cet égard. On sait que certains gestionnaires acceptent, d'autres pas, à travers le projet de vie institutionnel, qu'un résident intègre leur établissement accompagné de son animal de compagnie, mais qu'à ce moment-là, c'est évidemment au résident de pouvoir s'en occuper par la suite.

Y a-t-il aussi une volonté de la Wallonie à travers les différentes maisons de repos, voire même de la réforme sur les maisons de repos de soutenir éventuellement prochainement des initiatives innovantes dans ce cadre ou de vouloir réguler la manière de faire dans l'ensemble de nos maisons de repos ?

Je voulais simplement conclure cette intervention par une étude, par des chiffres publiés par la Mutualité chrétienne, il y a à peine quelques jours, sur justement la santé et liés justement au sentiment de solitude chez la personne âgée. Je pouvais lire que 17 % des octogénaires du pays consommeraient aujourd'hui des antidépresseurs contre 6 % des trentenaires. Il me semble, Monsieur le Ministre, que notre société tend en effet à isoler de plus en plus les aînés. Je pense très sincèrement que la solitude ne peut se soigner simplement à coup de pilules ou de médicaments. Me semble-t-il, la meilleure chose à faire dans ce cas-là, c'est de pouvoir consacrer un maximum de temps à nos personnes âgées, d'être présents, de leur donner l'attention qu'ils méritent et un peu de chaleur humaine. À travers cette interpellation, je pense qu'on doit pouvoir aussi réfléchir à des réponses innovantes qui doivent être trouvées pour que notre société crée beaucoup plus de cohésion sociale qui inclurait dès lors également nos aînés. Quand je parle des aînés, ce sont aussi les aînés en maison de repos. Il me semblait dès lors que l'expérience bruxelloise pouvait également être un élément à prendre en considération.

Je vous remercie en tout cas pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour votre question.

Je rappelle d'abord, en premier ressort que certains gestionnaires acceptent qu'un résident intègre leur établissement accompagné de son animal de compagnie. L'animal accompagne le résident qui doit alors s'en occuper.

Cependant, force est de constater que l'une des très grandes préoccupations du personnel des institutions, cela reste l'hygiène. On craint que l'animal n'apporte des germes, qu'il ne salisse le cadre de vie des pensionnaires. D'autres rares maisons de repos disposent de leur côté de poulaillers.

Ceci dit, mon collègue, le ministre Di Antonio, réfléchit à lancer un projet pilote dans le secteur des

maisons de repos, visant à l'adoption d'un animal de compagnie hébergé en refuge. Une première réunion a eu lieu avec mon cabinet, singulièrement mon collaborateur M. Poulain, cela ne s'invente pas en la circonstance. Mon administration y a également participé pour pouvoir analyser la faisabilité de cette expérience-pilote.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je m'attendais à une longue réponse. Je prends acte, Monsieur le Ministre.

Il y a donc ce petit projet-pilote qui peut effectivement se mettre en place. J'ose espérer que M. Poulain, qui porte effectivement bien son nom, pourra être attentif à la chose.

Blague à part, je pense aussi qu'il pourrait y avoir une réflexion un peu plus approfondie que ce projet-pilote, même si c'est déjà très bien. Je suis bien consciente que la grande préoccupation, c'est l'hygiène. Il me semble quand même que la seule réponse à la solitude étant la médicalisation, je pense qu'il y a aussi moyen de faire preuve de créativité, d'innovation, d'ouvrir un peu son esprit et de ne pas rester uniquement bloqué sur des manières de faire assez classiques et que, dans l'organisation d'une maison de repos, il pourrait – me semble-t-il – aussi avoir moyen, avoir une réflexion plus approfondie sur ce sujet spécifique.

Je vous invite, à travers le prisme du projet-pilote, de pouvoir aussi peut-être éventuellement faire l'objet de réflexions et de créativité sur ce sujet.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN
D'ACTION 2016-2019 RELATIF AUX DROITS DE
L'ENFANT EN WALLONIE (PADE) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Plan d'action 2016-2019 relatif aux droits de l'enfant en Wallonie (PADE) ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement, en date du 22 décembre dernier a approuvé le PADE, le Plan d'action 2016-2019, relatif aux droits de l'enfant en Wallonie.

Ce que je vous demanderai, c'est de détailler ce plan, de décrire les objectifs principaux, les lignes directrices.

Quels sont les nouveaux contenus par rapport au plan précédent 2016-2019 ? Comment peut-on effectivement se dire, quels sont les éléments qui sont nouveaux ou les lignes qui ont pu bouger ?

Des appels à projets seront, semble-t-il, lancés. Quand ? Quelle est l'implication des autorités communales et comment peuvent-elles s'impliquer dans le PADE ? Des liens et des synergies peuvent-ils également être établis avec les plans de cohésion sociale ? Quels sont les moyens budgétaires dédicacés ? Comment se répartit l'affectation de ces crédits ?

J'ai cru comprendre qu'il y avait 70 projets autour de trois axes qui avaient été retenus. C'est donc ce que je vous demande.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour cette question. Je pourrais être tenté de vous adresser juste une copie du document et comme cela vous auriez réponse à toutes vos interrogations et je le ferai bien volontiers si vous le souhaitez.

Ceci étant, pour pouvoir malgré tout évoquer quelques éléments du contenu, je vous confirme que le Plan d'actions aux droits de l'enfant 2016-2019 a été approuvé par le Gouvernement wallon lors de sa séance du 22 décembre dernier. Je suis très heureux de pouvoir en assurer la coordination en tant que ministre en charge de la Politique coordonnée pour les Droits de l'enfant sous cette législature.

Il est le résultat d'un long processus de concertation entre différentes parties prenantes, les ministres, les administrations et j'en passe, vu l'étendue des champs de compétence concernés en Wallonie : cohésion sociale, allocations familiales, santé, handicap, logement, infrastructures d'accueil de l'enfance, mobilité, sont autant de domaines où les enfants peuvent faire prévaloir leurs droits.

Pour rappel, en 2011, la Wallonie avait adopté, conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, son premier Plan d'actions aux droits de l'enfant. L'évaluation de ce plan avait démontré toute sa pertinence et recommandait notamment de poursuivre les efforts mis en place tout en veillant à une plus-value.

Le plan 2016-2019 est articulé selon trois axes :

- l'accès aux droits, axe consacré à la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations ;
- l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant, qui est un axe reprenant les nécessaires prérequis pour garantir l'effectivité des droits de l'enfant ;
- et enfin la participation et la gouvernance des

droits de l'enfant, axe dédié à la diffusion du plan auprès de l'ensemble des acteurs, en ce compris les enfants qui sont les véritables piliers du plan.

Des objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels ont été définis au sein de ces axes. Au total, ce ne sont pas moins de 77 projets qui sont repris dans ce plan d'actions.

Pour la préparation de ce nouveau plan, la Direction interdépartementale de la cohésion sociale du Service public de Wallonie et l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont travaillé en étroite collaboration :

- en reprenant les mesures qui n'avaient pas été réalisées sous le plan précédent ou qui devaient être poursuivies ;
- en identifiant les mesures de la DPR qui pouvaient être traduites et intégrées dans ce nouveau plan, notamment ayant trait à l'accessibilité des milieux d'accueil, aux allocations familiales, aux enfants en situation de handicap, au patrimoine ;
- et enfin, en y intégrant les propositions de nouvelles impulsions afin de rencontrer les recommandations du Comité des droits de l'enfant et les recommandations formulées par les enfants lors du processus de participation à l'évaluation du plan précédent.

Aussi, il appartient à chaque ministre de prendre en charge, sur sa propre enveloppe budgétaire, tous les frais qui pourraient être liés à la mise en œuvre des projets qui le concernent. De même, l'opportunité du lancement d'appels à projets sera à la discrétion de chacun des ministres compétents.

Pour ce qui est de l'implication communale dans le plan, il est clair que ce niveau de pouvoir est également primordial dans la mise en œuvre des droits de l'enfant puisqu'il est au plus proche du citoyen. C'est d'ailleurs pourquoi une des mesures du plan consiste, je cite : « à encourager les pouvoirs locaux à mener à bien des projets portant sur les droits de l'enfant dans le cadre des plans de cohésion sociale ». D'autres mesures impliqueront directement les autorités communales, et ce, notamment, au travers des synergies qui seront développées tant avec les instances régionales que communautaires, et ce, notamment en matière de logement, lutte contre la pauvreté, de sport ou encore de loisirs.

Le plan est non seulement transversal au niveau des compétences en matière des droits de l'enfant, mais il l'est également au niveau institutionnel. De plus, ce plan est évolutif, ce qui implique que de nouveaux projets pourront être intégrés d'ici son échéance fixée à fin 2019.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je ne sais pas si vous êtes déjà venu au conseil communal des enfants de Frasnes-lez-Anvaing, si je vous ai déjà invité...

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Vous êtes un des rares à ne pas être venu et c'est une erreur. J'aurais dû vous inviter.

À la compétence des droits de l'enfant, parce que chez nous, les enfants prêtent serment et ils prêtent serment de respecter les droits de l'enfant, la convention internationale des droits de l'enfant. Rien qu'en faisant cela, ils vont voir quels sont les droits de l'enfant. L'animatrice m'a dit la dernière fois, parce que quand j'ai vu cela, j'ai transmis en disant : « Tiens, ce serait bien si elle menait un projet là-dessus avec les enfants », elle m'a dit « Pour l'instant, on s'occupe de sécurité routière. On a chaque année un projet. » On va plancher là-dessus, parce que ce que les enfants disent « C'est très bien de parler de leurs droits mais que savent-ils ceux qui ont écrit cela de nos droits ? ». Il y a peut-être une réflexion de fond à avoir. Je dis cela juste, car peut-être un jour vous verrez un projet arriver, que vous pourriez peut-être aussi soutenir, s'il le mérite. Moi, je ne demande pas de passe-droit, vous le savez.

Je lirai attentivement la réponse que vous m'avez adressée par rapport aux 77 projets dont on a évoqué, si vous pouviez, juste par curiosité intellectuelle, me les envoyer, cela permettra aussi de donner de l'inspiration.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES NOTES DE GENRE DU BUDGET 2017 ET LE PLAN GENRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les notes de genre du budget 2017 et le plan Genre ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, dans la préparation du budget 2017, j'avais eu à vous interroger sur la mise en œuvre du décret genre, et surtout l'application de son article 2, §2, qui est apparue

encore fort imparfaite dans la préparation du budget. Je reviens vers vous puisqu'en séance plénière, je n'avais pas eu l'occasion d'avoir votre réponse.

En tant que ministre en charge de l'égalité, avez-vous pu vérifier, vous assurer que tous les services à gestion séparée, les sociétés de droit public et les OIP avaient bien joint une note de genre, conformément au décret ? Quel est le résultat de votre bilan ? Est-ce bien le cas ?

En ce qui concerne les notes de genre qui ont été élaborées par les divers ministres et jointes à leurs budgets – c'est sur la dernière page des documents budgétaires – l'on constate que c'est bien souvent, mais pas toujours, une simple duplication des notes précédentes. On ne voit guère, à ce stade, les effets du plan Genre et la dynamique de *gender mainstreaming* qui devrait prévaloir.

Monsieur le Ministre, quelle est votre appréciation de la manière dont les notes de genre ont été rédigées pour le budget 2017 ? Quelles améliorations pouvez-vous identifier ? Quelles sont celles que vous entendez proposer dans le futur, puisque les arrêtés ont été présentés au gouvernement, le 15 décembre dernier, après avis du Conseil wallon pour l'égalité entre les femmes et les hommes ?

De manière plus large – puisque les notes de genre sont un aspect de la mise en œuvre du décret de *gender mainstreaming* – comment progressez-vous dans l'objectif d'amener l'ensemble du gouvernement à préparer un budget qui tienne compte des prescrits du décret ? Comment une méthodologie commune sera-t-elle définie pour intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire ? Où en est la formation des cabinets ministériels – puisque c'est un élément clé, là aussi – de la mise en œuvre du *gender mainstreaming* ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, concernant votre interpellation sur les notes de genre, les prescriptions du décret du 11 avril 2014 sont aujourd'hui respectées en la matière, puisque les budgets spécifiques, liés à l'égalité hommes-femmes, visés par ces notes sont identifiés par les différents ministres wallons.

Il ne semble pas inutile de rappeler que la finalité de ces « budgets spécifiques » est de corriger les inégalités constatées entre les hommes et les femmes en mettant en place des mesures spécifiques et en y affectant des budgets. On met donc avant tout en place une démarche curative prise en aval dès lors qu'une inégalité constatée est trop marquée et ne se résorbera pas sans mesure correctrice.

Le *gender mainstreaming*, et par extension le plan genre, a quant à lui un rôle axé sur la prévention et vise à éviter les inégalités en amont. Si sa mise en application peut déboucher sur des mesures et budgets spécifiques en fonction des inégalités constatées, ce n'est pas systématiquement le cas. L'information sur les budgets spécifiques transmise à travers les notes de genre est donc complémentaire à la démarche du *gender mainstreaming* et a avant tout une portée indicative permettant d'avoir une vue globale sur les deux approches de l'égalité entre hommes et femmes.

En matière de coordination, la question du *gender budgeting* et des notes de genre est abordée dans le cadre des réunions du groupe de coordination du plan Genre dont j'assume la présidence. On discute aussi des améliorations à apporter. En octobre dernier, j'avais en outre pris la précaution d'adresser à mes collègues un courrier pour leur rappeler leurs obligations en la matière avec des fiches modèles en annexe. In fine, en ce qui concerne la qualité des notes de genre, je vous renverrai vers les ministres concernés qui, pour rappel, restent compétents dans leurs matières et à même de juger ce qui relève ou non de ces budgets spécifiques. Ce n'est pas à mes collaborateurs budgétaires de faire le travail d'analyse de ces crédits spécifiques du budget de mes collègues. Cela m'est particulièrement délicat de prendre mon téléphone et de dire : « Cher Carlo, cher Jean-Claude, ta note est nulle, il faut que tu l'améliores ». C'est de la responsabilité de chacun, sachant que ma prérogative est au moins de pouvoir rappeler à chacun cette obligation et ce qui a été fait de surcroît en y joignant un modèle qui permettait dès lors de travailler à une plus grande homogénéisation dans la manière dont le gouvernement et chacun de ses ministres réalisent ce travail.

Cela dit, le *gender mainstreaming* étant un processus progressif et afin de pouvoir apprécier les avancées enregistrées, je me permets de rappeler que le gouvernement est tenu de présenter un rapport de mi-législature et de fin de législature au parlement. Le premier de ces rapports vous a été remis en mars 2016 et le prochain rapport sera remis début 2019. Vous pourrez donc prendre connaissance des différentes avancées enregistrées à cette échéance, ou au contraire, celles qui ne l'ont pas été ou insuffisamment.

Enfin, concernant les arrêtés pris en deuxième lecture par le gouvernement le 15 décembre dernier, il semble y avoir une confusion dans votre chef puisque ceux-ci portaient sur le test genre, soit l'analyse de l'impact de toute nouvelle réglementation sur la situation des hommes et des femmes, qui est un autre aspect – important, certes – du *gender mainstreaming*.

Il est certain que l'adoption du test genre par le gouvernement et les formations qui seront données dans la foulée aux membres du groupe de coordination contribueront à améliorer la maîtrise de ces nouvelles politiques.

Je veillerai à ce que dans cette deuxième série de formations – les premières se sont déroulées pour rappel en décembre 2015 et en janvier 2016 –, un volet soit également consacré au *gender budgeting* à côté du volet test genre et de notions plus générales sur le *gender mainstreaming*.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre pour ces réponses. Vous vous doutez que je ne vais pas attendre le rapport de fin de législature 2019 pour vous interroger régulièrement sur l'avancée de la mise en œuvre du plan.

Je suis évidemment bien consciente aussi que le test genre est un autre aspect, mais qu'il fait partie du *gender mainstreaming* et donc du décret. C'est vrai que l'intitulé de ma question était peut-être trop centré. C'est la mise en œuvre du décret, y compris cet aspect, qui doit avancer. Le test genre, c'est un élément important dans la mise en œuvre de politiques et des politiques de différents ministres.

Vous ne m'avez pas répondu, mais je suppose que vous avez pu vérifier, que tous les services à gestion séparée, les services de droits publics et les OIP avaient bien joint leurs notes. Vous avez répondu pour les ministres, mais pas pour cela. Je suppose que c'est le cas, Monsieur le Ministre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour être honnête, n'ayant pas fait la vérification, je ne préfère pas m'aventurer sur une réponse qui risquerait d'être infondée.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous referai une question écrite. Moi non plus, je n'ai pas eu le temps de faire ce travail.

Peut-être serait-il intéressant, puisque vous allez avancer sur le test genre, que vous puissiez en faire état et qu'éventuellement il passe aussi pour avis et pour information à la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
REMPACEMENT DES PANNEAUX LUMINEUX
LE LONG DES AUTOROUTES »**

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PANNEAUX ROUTIERS WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « le remplacement des panneaux lumineux le long des autoroutes » ;
- de M. Puget, sur « les panneaux routiers wallons ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, dans une interview au magazine *Trends*, le Ministre-Président Paul Magnette a surpris pas mal de monde. Je lis rarement *Trends*, mais là je peux dire que je l'ai acheté. Il a déclaré son souhait de remplacer les panneaux lumineux placés le long des autoroutes wallonnes parce qu'ils sont trop énergivores. D'autre part, il a précisé qu'il choisirait des panneaux qui peuvent être fabriqués en Wallonie, préférant une technologie qui soutient l'économie locale. Je peux le citer, il dit : « Je souhaite notamment remplacer les panneaux lumineux placés le long des autoroutes wallonnes parce qu'ils sont trop énergivores. Nous choisirons des panneaux qui peuvent être fabriqués en Wallonie. Nous préférons une technologie qui soutient l'économie locale. Tous les pays qui veulent mener une politique industrielle et efficace font cela. Nous devons avoir ce réflexe ».

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Tous les panneaux rétro-éclairés vont-ils être remplacés ou supprimés ? Vous avez précisé que le remplacement de certains panneaux est actuellement à l'étude. Quel type de panneaux cela concerne-t-il ? Quand la décision par rapport à ces remplacements devra-t-elle être prise ? Où ces panneaux sont-ils fabriqués ? C'est quand même quelque chose d'intéressant de savoir où ces panneaux sont fabriqués. Allez-vous répondre à la demande du ministre-président de pouvoir relocaliser la production de ces panneaux qui se fait visiblement ailleurs ? Qu'en est-il ?

La question la plus importante est la suivante : qu'en est-il des enjeux de sécurité routière ? Parce que c'est au final cela qui doit être notre première grille de lecture : quels sont les panneaux qui permettent la meilleure sécurité sur la route ? Ensuite, quels sont les enjeux économiques et environnementaux par rapport à la

production et à la durée de vie de ces panneaux ? Enfin, s'ils peuvent être produits en Wallonie plutôt qu'ailleurs, je peux être d'accord avec le Ministre-Président, mais cela vient en troisième position dans les critères que je mets en avant.

Pour revenir au volet sécurité routière, il existe différents types de panneaux. Il y a les panneaux rétroéclairés ; dans les panneaux passifs, il y a les panneaux réfléchissants et les panneaux qui sont simplement éclairés par les phares, mais qui ne réfléchissent rien du tout. Je voudrais savoir un peu quelle était la ventilation par rapport à ces panneaux. Au final que nous racontait le Ministre-Président et qu'allez-vous nous raconter ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je vous présente mes meilleurs vœux ainsi qu'à Monsieur le Ministre et les collègues que je n'aurais pas encore eu la chance de croiser depuis la reprise.

Monsieur le Ministre, le Ministre-Président a déclaré dans la presse vouloir supprimer tous les panneaux rétro-éclairés parce qu'ils consomment beaucoup et sont difficiles à entretenir, mais aussi parce qu'aucune boîte wallonne ne les produit.

Vous êtes vous-même intervenu dans la polémique en affirmant que « les trois quarts des panneaux lumineux installés en Belgique sont fabriqués en Wallonie ».

Nous avons donc deux versions différentes. Qu'en est-il réellement, Monsieur le Ministre ? Les panneaux lumineux sont-ils réellement fabriqués en Wallonie ? Existe-t-il une volonté de les supprimer pour des raisons environnementales ? Qu'en serait-il de la sécurité routière si nous enlevions tous nos panneaux lumineux ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, les panneaux lumineux, c'est-à-dire les panneaux éclairés intérieurement, sont nombreux sur nos routes – environ 3 000 – et ils ont, pour la plupart, été installés il y a plusieurs dizaines d'années.

Le constat actuel est effectivement qu'ils sont relativement coûteux en termes de coût de maintenance – environ 800 000 euros par an – et de coût énergétique – environ 600 000 euros annuellement –, à comparer aux 21 millions d'euros globaux de coûts énergétiques des 8 500 kilomètres de routes et autoroutes, pour l'éclairage principalement.

Il y a donc bien une volonté et un intérêt à réduire leur nombre en les remplaçant par des panneaux rétro-réfléchissants qui donnent des résultats équivalents en termes de visibilité, mais en conservant ceux qui sont

indispensables à la sécurité routière.

Depuis le début de la législature, j'ai donné l'instruction de remplacer progressivement, sur le réseau autoroutier et routier, les panneaux lumineux de signalisation de police, les triangles sur pointe par exemple, et de signalisation directionnelle – les flèches – ainsi que les grands panneaux latéraux en dessous de cinq mètres de hauteur. Cela se fait, en effet, progressivement, au rythme des modifications nécessaires de la signalisation et des constats de vétusté de la signalisation en place. Cela demandera encore plusieurs années pour arriver au remplacement complet, vu le nombre de panneaux concernés, car cela se fait pour des ensembles existants complets sur des itinéraires cohérents, regroupant de la signalisation lumineuse ou pas.

Par contre, la réflexion se poursuit pour tout ce qui est au-dessus de la chaussée, sur portiques, et tout ce qui est en tunnel. Aucune décision définitive n'a été prise à ce jour, mais je précise que si certains panneaux rétro-éclairés devaient être maintenus en tunnel ou au-dessus de la chaussée, les technologies actuelles, avec des LED, notamment, permettent de réduire fortement les coûts de maintenance et d'entretien.

Enfin, j'ajoute et je confirme que ces panneaux lumineux proviennent en grande majorité d'une entreprise wallonne, implantée dans le zoning des Hauts-Sarts en région liégeoise. La fabrication se réalise principalement à Herstal, pour aboutir à l'assemblage final des panneaux qui s'effectue en Flandre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Voilà des précisions intéressantes, Monsieur le Ministre. Ma foi, c'est le bon sens qui doit guider la logique de remplacement des panneaux et juger de l'opportunité d'une technologie à chaque fois au cas par cas.

Un emplacement n'est pas un autre et à chaque endroit, on doit pouvoir juger si un rétroéclairage est opportun ou non et non pas par idéologie. C'est, en effet, la sécurité routière qui doit guider la réflexion. Pouvoir conjuguer les différents intérêts de sécurité routière, d'écologie et d'économie, tant mieux, mais la sécurité routière doit être notre prisme n° 1.

Nous sommes informées qu'une majorité de ces panneaux sont, en partie en tout cas, fabriqués en Wallonie. Je m'en réjouis. Si l'on a l'opportunité de pouvoir localiser l'ensemble de la filière en Wallonie, c'est bien, mais on ne doit pas se passer de la qualité de panneaux : la sécurité routière avant tout.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'ai adoré la réponse belge – en tout cas, je la prends comme cela – : les Wallons

fabriquent l'intérieur et les Flamands les assemblent. Nous pouvons vendre nos panneaux aussi bien en Flandre qu'en Wallonie et personne ne va rouspéter. L'histoire est tirée au clair. Je pense que vous aviez tous les deux raison, si l'on regarde sous cet aspect. Nous constatons que les panneaux sont belges.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉVALUATION DU PRÉLÈVEMENT
KILOMÉTRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation du prélèvement kilométrique ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous avez remarqué que je m'intéressais assez fort à ce dossier. En ce début d'année, j'aimerais revenir vers vous concernant le prélèvement kilométrique qui nous préoccupe depuis presque un an.

Depuis le 1er avril 2016, tous les poids lourds d'une masse maximale autorisée de plus de 3,5 tonnes doivent être équipés d'un OBU en Belgique. Les trois Régions du pays ont conclu un accord pour le mettre en place. Sur base de cet accord, la Région wallonne a instauré un prélèvement kilométrique sous la forme d'une redevance à charge des poids lourds pour l'utilisation de certaines routes. Cette redevance est entrée en vigueur en date du 1er avril 2016 en remplacement de l'Eurovignette.

Après six mois de fonctionnement, il devait y avoir une évaluation du système. Elle aurait dû être disponible au mois d'octobre. Nous sommes maintenant en janvier. Monsieur le Ministre, qu'en est-il de cette évaluation ? Est-elle maintenant disponible ?

Dès le mois d'avril, j'avais attiré votre attention sur le fait que l'instauration de cette taxe sur un réseau limité, c'est-à-dire l'ensemble des autoroutes plus une partie de certaines routes régionales, allait amener un effet pervers, c'est-à-dire le déport d'une partie de trafic du réseau soumis à la taxe vers le réseau non soumis à la taxe. Ce transfert de camions des autoroutes, principalement, vers des routes secondaires est moins adapté pour ce type de véhicules est problématique et 25 « points noirs » ont été identifiés : 15 vous sont revenus, via des autorités locales, et 10 via des citoyens où un ressenti d'augmentation de trafic de poids lourds vous a été rapporté.

Sur base des statistiques de comptage, il est prévu

que le Gouvernement fasse une évaluation quant à l'opportunité d'étendre ou non le réseau. Aujourd'hui, nous ne disposons toujours pas des statistiques de comptage. M. le Ministre, lors de ma dernière question écrite, je vous demandais non pas les comptages qui ont été réalisés après avril 2016, mais ceux avant. Vous me répondiez : « Ce n'est pas tout à fait évident ». Sommes-nous techniquement en mesure de pouvoir déterminer un avant 1er avril 2016 et un après 1er avril 2016 ? Les données en votre possession, Monsieur le Ministre, sont-elles comparables ? Pourra-t-on déterminer exactement un avant et un après ? J'ai de plus en plus l'impression que l'on est en train de ramer dans les observations et que l'on se rend compte aujourd'hui que les comptages d'avant ne permettent pas nécessairement de déterminer à chaque fois les véhicules qui étaient de plus de 3,5 tonnes de ceux qui étaient de moins de 3,5 tonnes.

Va-t-on pouvoir disposer de données suffisamment précises pour pouvoir émettre et constater objectivement une augmentation de trafic de plus de 3,5 tonnes ou non ?

Quand ces données seront-elles disponibles ? Avez-vous pris une décision par rapport à cette éventuelle extension ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis content de votre question, d'autant qu'elle va pouvoir me permettre de donner une explication. Je ne vous cache pas que moi-même, pour le dire poliment, j'en ai eu ras le bol de constater que les semaines s'écoulaient sans que je ne dispose de ces chiffres demandés à plusieurs reprises et avec insistance auprès de l'administration. À un moment donné, en prélude de cette commission, j'ai dit à mes équipes que j'en avais marre de donner le sentiment à chaque fois que l'on était incapable de tenir les délais qui étaient évoqués et qu'au besoin, je demanderais à l'administration de venir s'expliquer. Ce ne sera probablement pas nécessaire parce que je vais vous procurer l'explication. Finalement, les choses commencent à se clarifier sur le timing ; je vous livre le détail des éléments.

Comme le Gouvernement s'y était effectivement engagé au moment du lancement du péage le 1er avril, j'ai bien demandé, dès le printemps à la SOFICO et à l'administration des routes, de réaliser une évaluation de l'éventuel report de trafic après six mois de fonctionnement du système, pour vérifier si certains transporteurs n'avaient pas contourné le réseau soumis à péage, en empruntant le réseau non soumis à péage.

J'espérais un retour complet avant fin 2016, mais la complexité de l'exercice est telle que les résultats

actuellement disponibles ne sont que partiels et je vais y revenir.

Je précise tout d'abord que le réseau soumis à péage a été défini pour éviter autant que possible le report. C'est la raison pour laquelle il est actuellement composé d'environ 2 300 kilomètres, soit 300 kilomètres de plus que le précédent réseau soumis à l'Eurovignette.

Il comporte l'ensemble des autoroutes et 20 % du réseau routier régional. Les 80 % restant des routes régionales sont donc gratuites ainsi que l'ensemble des routes communales.

En ce qui concerne les résultats, il faut distinguer le global et les divers cas particuliers.

Globalement, bien que la grande majorité du réseau routier régional et communal ne soit pas soumise au péage, mon administration estimait que le trafic des camions circulant sur cette partie gratuite de ce réseau représentait près de 25 % du trafic total des camions, majoritairement du trafic plus local que nous avons voulu immuniser du péage pour ne pas porter atteinte au tissu économique local wallon.

Après six mois au niveau global, selon les données réelles provenant des OBU, seulement 18 à 20 % du trafic total de camions circulent sur ce réseau non payant de notre territoire.

Le trafic réel des camions sur le réseau gratuit est donc moindre qu'initialement estimé et il ne représente qu'une fraction, un cinquième, du trafic total des camions.

La différence des recettes entre les estimations initiales et la réalité ne provient donc pas d'un report massif de trafic de poids lourds vers le réseau non soumis au péage, comme d'aucuns pourraient être tentés de le dire.

On peut donc également conclure que globalement, il n'y a pas de report massif du réseau soumis à péage vers le réseau gratuit, même si je ne néglige pas des reports potentiels en divers endroits ponctuels.

Au-delà de l'approche holistique globale, il existe quelques cas particuliers. Pour faire cette évaluation, il faut examiner les choses à l'échelle locale et faire des comparaisons précises avant et après le 1er avril. On a, en effet, recensé une vingtaine de zones faisant l'objet de plaintes particulières de la part des autorités locales ou des riverains, comme celles que vous relevez régulièrement, Monsieur Daele, aux alentours de Sprimont, Theux, Pepinster.

C'est pour ces analyses précises que les choses se sont avérées beaucoup plus complexes que prévu initialement. Je vais vous l'expliquer.

En effet, il n'est pas simple d'obtenir des données

avant, après, relatives au déplacement des camions : les OBU sont une source de données après le 1er avril 2016, mais ils ne permettent pas de déterminer la situation avant le péage.

Les campagnes de comptage temporaires classiques, via des compteurs pneumatiques ou autres, se sont avérées improductives pour des questions de définition, car les systèmes de comptage classiques ne distinguent pas les camionnettes, les petits camions et autobus et autocars de véritables camions soumis au péage kilométrique.

Le choix s'est finalement orienté vers les données provenant des puces GSM, les cartes SIM d'un opérateur de téléphonie, équipant les tachygraphes électroniques des camions. Il s'agit de la société Orange à qui la mission a été confiée par la SOFICO, via marché public.

Cette société a malheureusement pris plus de temps que ce qui avait été imaginé puisque les données sont bien présentes avant et après l'introduction du péage kilométrique, mais cela représente une masse de données colossale à traiter, ce que l'on appelle les *big data*.

L'opérateur téléphonique doit identifier les déplacements des camions parmi les autres véhicules et parmi les données des GSM personnels de tout un chacun et même parmi les terminaux bancontacts portables.

Le traitement nécessite des outils à construire, développer et calibrer, avec des algorithmes très puissants.

Une phase préalable a été rendue indispensable si l'on veut travailler à partir de données fiables et représentatives du trafic.

À elle seule, cette phase préalable a duré bien plus longtemps que prévu – environ six semaines – et le traitement de ces données ne peut finalement pas s'opérer en une seule fois sur tout le territoire wallon, à cause du volume trop important des informations à analyser.

On a donc dû se focaliser individuellement sur chacune des 20 zones géographiques identifiées. Pour chacune, ce ne sont pas moins d'environ 20 milliards de données à traiter par jour, et ce, sur les 365 jours de la période d'étude, du 1er décembre 2015 au 1er décembre 2016, pour que la comparaison soit bonne, soit 7 300 milliards de données par zone.

Le traitement de chacune des zones varie entre une et deux semaines, en faisant travailler les ordinateurs très puissants, jour et nuit.

Il s'agit d'un passage obligé pour aboutir à une objectivation bien nécessaire du volume de camions

avant et après le 1er avril 2016, à chaque endroit, et éviter l'aspect psychologique qui peut être présent de voir plus de camions qu'avant l'instauration du péage kilométrique, un peu comme la température ressentie et la température réelle.

L'ensemble des traitements et le rapport d'évaluation ne sont dès lors malheureusement pas encore disponibles pour l'ensemble des zones, mais croyez bien que je suis le premier à le regretter. Parce qu'à chaque fois que je suis questionné sur le sujet, je dois faire avec que ces documents n'existent pas encore.

Pour être tout à fait transparent, il faudra attendre courant février, d'après les dernières informations, pour disposer de l'ensemble des résultats.

Le travail a dès lors été priorisé pour les sites à analyser et la première zone à avoir été analysée est la zone est de Liège pour laquelle les résultats sont désormais disponibles.

Pour le cas précis de Theux et Pepinster, voici quelques résultats. Le trafic de camions a effectivement augmenté de 8 % sur la N666 relayant Pepinster à Louveigné et de 9 % sur la N62 entre Theux et Louveigné.

Toutefois, cette augmentation est à tempérer par l'observation d'une augmentation sur la même période, du trafic de camions de 17 % et de 23 % respectivement, sur la A26-E25, entre Tilff et la Province de Luxembourg et l'A27-E42 entre Battice et Saint-Vith.

J'attends la finalisation du rapport pour l'ensemble des 20 sites afin d'avoir une vue d'ensemble et d'envisager les mesures appropriées pour chacun de ces sites, lesquelles seront évidemment proposées au Gouvernement.

L'ajout de certaines voiries au réseau soumis à péage est une solution, mais il y en a aussi d'autres comme des interdictions. J'y reviendrai lorsque l'ensemble sera analysé.

Bien entendu, l'ensemble des résultats sera présenté en toute transparence soit à l'occasion d'une interpellation où vous pourrez le faire, soit si vous le souhaitez, par le biais d'une audition de l'administration qui aura mené le processus.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade et qui explique les délais et la complexité de l'évaluation pour avoir, de manière fiable, des éléments permettant les comparaisons avant et après.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci pour ces éléments, Monsieur le Ministre. En effet, les craintes que j'évoquais dans ma question – à savoir : dispose-t-on au

final de données avant ? – se confirment.

Prenons le cas de Theux. La police locale a, en effet, des compteurs pneumatiques qui permettent de distinguer différentes classes de véhicules – il y en a six, de mémoire. Elle n'a commencé ces comptages qu'après le 1er avril 2016. On a une foule de données tout à fait précises, mais disponibles après. Par contre, avant, il faut se tourner vers le SPW et vous me dites que le SPW ne dispose pas de ce type de données. Visiblement, on dispose du nombre de passages de véhicules au total, mais sans pouvoir faire la distinction entre les plus ou les moins de 3,5 tonnes, ce qui est problématique. Je suis quand même abasourdi que l'on ne dispose pas en Wallonie de ce type de données, alors que le matériel le permet et le permettait déjà avant parce que, techniquement, le comptage pneumatique le permet. Cela veut dire que l'on n'a pas enregistré ces données.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - À une nuance méthodologique près, c'est que vous ne pouviez pas pour avoir des données avant, mettre un comptage partout au niveau de la Wallonie puisque l'on ne savait pas au départ quels étaient les endroits spécifiques où il y allait avoir un déport. Je comprends bien, on peut refaire le match après, mais en l'occurrence, on ne pouvait pas savoir au départ quels étaient les endroits spécifiques du réseau où il y allait avoir des plaintes plus régulièrement formulées et un souhait spécifique d'analyse. Raison pour laquelle, face à cette absence de données statistiques, on se tourne vers les nouvelles technologies qui nous offrent, elles, cette capacité de comparer l'avant et l'après. Simplement, le traitement de l'information, vu l'ampleur gigantesque des données, nécessite du temps et plus de temps que ce que l'on avait imaginé.

M. Daele (Ecolo). - J'entends l'argument. Par contre, je m'étonne de devoir constater que là où j'ai l'information que des comptages ont été effectués préalablement par le SPW, on n'a pas les chiffres affinés avec les différentes classes de véhicules. Là, je suis vraiment très surpris que ces chiffres n'existent pas, alors que des comptages ont effectivement eu lieu. C'est un premier élément d'étonnement.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme je le suggérais, une fois que j'aurai toutes les conclusions et que de mesures correctives seront proposées – ou pas – d'un style X ou Y au Gouvernement, je n'ai aucune objection à ce que l'on fasse une audition et que l'on ait la capacité avec les experts qui se seront appliqués à réaliser cette évaluation et qu'il y ait un échange pour répondre à vos questions. Je suis incapable sur le plan de la technicité de vous donner des informations au-delà de ce que j'ai pu échanger avec vous parce qu'après, cela dépasse mon domaine d'expertise. Il faut que les interlocuteurs les plus appropriés puissent avoir les éléments qui expliquent, qui motivent, qui justifient que

telle chose ait été possible ou que telle autre ne l'ait pas été.

M. Daele (Ecolo). - Vous nous expliquez que la Wallonie se tourne vers d'autres types de données qui nous permettent d'avoir par d'autres moyens – autrement plus lourds et plus compliqués – qui, j'imagine, ont un coût autre que simplement les moyens internes du SPW. C'est un élément sur lequel il faudra aussi se pencher avec la société Orange.

Dans les premiers chiffres partiels que vous nous donnez, on peut voir que, dans un lieu sur les 20 ou 25 lieux identifiés par la Wallonie, les craintes d'une augmentation de trafic se confirment. Vous le relativisez d'une certaine manière. Si, en effet, l'on voit une augmentation de ce trafic, c'est du trafic que l'on souhaiterait voir plutôt sur les autoroutes que sur les petites routes. Mes inquiétudes se confirment et, au niveau global, on devra avoir une sérieuse réflexion sur la taille de ce réseau par rapport aux routes concernées.

Monsieur le Ministre, vous imaginez bien que l'on vous attend de pied ferme par rapport aux décisions qui seront prises. On doit d'abord pouvoir avoir l'ensemble des données. Vous me dites mi-février, actons que c'est mi-février. On le regrette depuis octobre, ce sera mi-février.

Là où vous avez une capacité de pouvoir raccourcir les délais, c'est entre le moment où vous disposez de l'ensemble des chiffres et le moment où vous prenez la décision formelle de savoir si l'on étend le réseau ou pas.

Pendant ce temps-là, il y a des villages, il y a des villes, il y a des routes qui voient passer des camions sur lesquelles ils ne devraient pas se trouver. Tous les délais qui pourront être raccourcis devront être raccourcis. C'est ma conclusion, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉMARRAGE DE LA PHASE TEST POUR
L'UTILISATION D'ÉCOCOMBIS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le démarrage de la phase test pour l'utilisation d'écocombis ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, depuis le 1er novembre 2016 – c'est un dossier dont on a souvent parlé ensemble, c'est ce que l'on appelait la phase de démarrage – les entreprises intéressées par l'expérience

écocombis pouvaient acte de candidature, sachant que la phase de concrétisation de l'utilisation du réseau se ferait à partir du 1er janvier 2017. Je veux donc faire le point avec vous sur ce dossier.

Quel a été le succès de cet appel ? A-t-on un certain nombre d'entreprises qui ont soumissionné ou qui ont marqué leur intérêt ? Quels sont les tronçons sur lesquels des autorisations ont éventuellement été délivrées ? Qui est chargé de l'évaluation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour la concision de votre question qui n'aura comme pareille que la concision de ma réponse.

À l'heure actuelle, mon administration a reçu une seule demande formelle de la part d'un grand transporteur. Cette demande est actuellement à l'examen et l'autorisation sera délivrée prochainement.

Nous recevons, par ailleurs, des questions des entreprises qui témoignent de leur intérêt. Si l'intérêt est bien présent, l'utilisation de l'écocombi nécessite une analyse et un investissement important de la part de l'entreprise, ce qui demande un peu de temps et explique la lenteur toute relative du démarrage du processus parce qu'ils ne s'aventurent pas sans avoir fait une réflexion approfondie. De plus, certains transporteurs attendent probablement les nouvelles conditions flamandes pour les écocombis pour pouvoir s'inscrire dans une démarche de transport interrégional.

Concernant l'évaluation du projet pilote écocombis, un comité est chargé d'assurer le suivi et de rendre un rapport annuel au Parlement wallon. Il est composé des représentants de l'administration, de l'Agence wallonne pour la sécurité routière, du Centre de recherches routières, des fédérations de transport, UPTR et FEBETRA, de l'Union wallonne des entreprises et de Logistics in Wallonia. Le comité pourra être étoffé au fur et à mesure de l'évolution de projet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Une seule demande d'une seule entreprise, est-ce beaucoup vous demander de l'identifier ou de la géolocaliser ? Est-ce du côté d'Eupen ou du côté du Hainaut occidental ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Elle est flamande.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉNEIGEMENT DES ROUTES RÉGIONALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déneigement des routes régionales ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on a connu au mois de janvier un épisode hivernal avec beaucoup de verglas et des prévisions qui annonçaient le retour de la neige. Il y en a eu un peu moins que prévu. Pouvez-vous déjà faire une première évaluation du dispositif qui a été mis en place pour déneiger les routes régionales ? Est-on prêt pour les prochains épisodes ? On n'a pas connu d'épisode comme l'année passée de chaos généralisé. Des difficultés, oui ; du chaos, non. Est-on prêt pour éviter cela dans les mois qui viennent ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les événements neigeux de ces jeudi 12, vendredi 13 janvier ainsi que de ce week-end ont pu montrer l'excellent niveau de service qui a été développé par les services chargés du déneigement du réseau régional. On a dénombré plusieurs dizaines d'incidents sur le réseau et c'est bien acceptable vu son ampleur et son trafic global, mais reconnaissons que cela s'est globalement mieux passé qu'antérieurement, surtout à la lumière de ce qui avait été annoncé. Je pense que, d'année en année, on progresse, on apprend des leçons et on peut alors de la sorte améliorer la prestation de services publics.

Quand vous parlez de chaos, je voudrais une nouvelle fois, comme j'ai pu le faire dans cette même commission les deux années précédentes déjà, tempérer l'ampleur du terme. Aucun usager n'a été blessé gravement dans un incident, le trafic n'a pas été interrompu ou alors sur de courtes durées et toujours avec des itinéraires de déviation à l'appui, en collaboration avec les services de police. Il n'y a pas eu de bouchons à rallonge sur les autoroutes. La plupart des autoroutes et des routes régionales étaient fluides. En tenant bien entendu compte des rythmes des circuits d'épandage prévus, des interventions ponctuelles de nos districts et de la violence de certaines phases de précipitations neigeuses.

C'était également le cas l'année passée, même si je vous avais expliqué que l'on avait connu deux exceptions importantes : la E42 entre Liège et Namur et

la E25 sur des côtes, où une succession de problèmes s'étaient produits en peu de temps.

Ces derniers jours, les zones « habituelles » ont été touchées par de fortes chutes de neige accompagnées de températures parfois très basses. Certaines côtes sont sujettes à une surveillance particulière, notamment au niveau des poids lourds, par exemple sur la E25 entre Liège et le sud de la Province de Luxembourg, ou l'E42 à l'est de Verviers vers l'Allemagne. Sur recommandation de la Cellule d'action routière coordonnant les opérations de gestion et de planification du trafic en cas de service d'hiver, ces deux axes ont d'ailleurs été interdits à la circulation des poids lourds entre 2 heures et 10 heures du matin le vendredi 13 janvier. J'ai signé un arrêté en ce sens, me fiant à la recommandation de cette Cellule d'action routière.

Les moyens de communication préalables et habituels ont été employés : quatre heures de préavis, informations via le site Internet trafiroutes.wallonie.be, via les SMS, via les courriels ou fédérations de transporteurs, via les panneaux disposés sur le réseau pour l'occasion.

Des collaborateurs présents dans la cellule de suivi, installée en continu au sein du centre PEREX, ont par contre confirmé que certains poids lourds ont malheureusement bravé l'interdiction de circuler, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer. Il appartient à la police fédérale de la route de faire respecter ces interdictions, ce qui est le plus souvent le cas. Parfois, des équipes de police sont indisponibles, car dépêchées sur des événements requérant leur présence. Je regrette d'ailleurs que la police fédérale de la route ne puisse compter sur davantage d'effectifs pour ce type d'opération en vue de sécuriser de meilleure manière le réseau.

Par rapport aux années précédentes, énormément de choses ont pu être améliorées au niveau de la coordination des équipes du centre régional de crise, de la DGO1 et de la police. On a pu remarquer une nette amélioration de la réactivité des opérations d'urgence. Cela a été souligné par des opérateurs dans les médias. La Cellule d'action routière se réunit en outre plus régulièrement et n'hésite plus à proposer un passage en phase d'alerte routière.

Pour rebondir sur votre question ainsi que la réponse que j'avais apportée l'an dernier à ce sujet, cette année et jusqu'ici, la neige est tombée de manière forte, mais pas continue. Quand c'est le cas, on sait qu'une fois qu'un embouteillage est présent sur plusieurs dizaines de kilomètres, il devient plus difficile, voire impossible, aux engins de déneigement d'accéder pleinement à la route ou à l'autoroute pour pouvoir traiter curativement celle-ci. L'effet boule de neige – sans mauvais jeu de mots – empêchant le déneigement, s'accroît.

Je vais enfin volontairement me répéter. À l'instar de

certaines de vos questions et des médias, on reproche souvent à la Wallonie de ne pas savoir organiser le service d'hiver. Certaines comparaisons peuvent être faites avec des pays nordiques chez qui les offensives hivernales ne susciteraient pas le moindre ralentissement de trafic. Ces comparaisons me semblent abusives et hors de contexte.

Par ailleurs, du fait même des conditions climatiques qu'ils rencontrent, les pays nordiques sont parfois bien plus expérimentés, disciplinés et tolérants que nous le sommes lors des périodes hivernales. Bien souvent, les pneus neige ou les chaînes y sont obligatoires. C'est logique, vu le nombre de jours où il neige là-bas. Certains pays conditionnent aussi la possibilité de conduire sur neige à la détention de brevet de conduite spécifique.

En outre et surtout du fait de l'habitude de ces conditions extrêmes, les usagers de la route sont beaucoup plus disciplinés, prudents et respectueux des bonnes pratiques de circulation en cas de conditions difficiles. Par ailleurs, les habitants de ces pays ne se plaignent pas autant des blocages qui apparaissent chez eux dans pareils cas, parfois bien plus conséquents que chez nous. Ils trouvent simplement que c'est normal en période hivernale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci pour cette réponse détaillée. Il est clair que chaque épisode neigeux est un défi pour la Wallonie. La météo est variable et à chaque fois, que ce soit en fonction de l'heure, en fonction de l'importance, en fonction du calendrier, l'on est face à des situations différentes et il faut chaque fois apprendre des expériences précédentes. C'était aussi le sens de ma question de savoir si, par rapport à l'année passée, on a pris note et si l'on en tire des leçons ?

Il y a deux éléments importants lorsqu'il y a des chutes de neige : d'une part, la manière dont les pouvoirs publics gèrent le réseau et les épandages et, d'autre part, la manière dont les usagers gèrent leur comportement sur la route. Ce n'est qu'avec deux comportements optimaux de part et d'autre que l'on peut avoir des situations qui ne dégèrent pas en chaos.

Toujours est-il qu'ici mon attention porte sur le gestionnaire de réseau, sur la Wallonie, sur le SPW. Monsieur le Ministre, on va aussi constater, dans les semaines qui viennent, si l'on est au top ou s'il y a des couacs. Touchons du bois, j'espère qu'il n'y en aura pas. J'espère qu'il n'y aura pas à en avoir non plus et que le ciel sera clément avec nous pour ne pas devoir dépenser des sommes incroyables pour affronter ces épisodes neigeux. Vous savez en tout cas que vous êtes observé par rapport à la gestion. À l'impossible nul n'est tenu, mais que tout soit mis en œuvre pour que tout puisse se passer au mieux.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'EUREGIOBAHN ET LE PROJET
D'EXTENSION VERS EUPEN ET RAEREN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'Euregiobahn et le projet d'extension vers Eupen et Raeren ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, l'Euregiobahn, c'est le RER d'Aix-la-Chapelle. J'ai eu l'occasion de le visiter, il y a quelques années, avec feu le forum des forces verviétoises, avec l'ensemble des partis et des partenaires sociaux de l'arrondissement. Je dois dire que l'on a été assez impressionné par le fonctionnement de cet Euregiobahn, RER à l'allemande, qui fonctionne, qui est efficace et qui va à peu près partout. On était rentré en Belgique avec le train qui faisait la liaison Aix-la-Chapelle-Verviers, un peu honteux dans notre petit train rouge et jaune qui faisait pâle figure à côté des trains allemands.

Depuis bien avant cette visite, je suis un de ceux qui plaident pour une collaboration avec l'Euregiobahn. On entend des volontés et des mises en place partielles de REL – Réseau express liégeois – qui est d'un côté de Verviers et de l'autre, on a un Euregiobahn qui est en place. Verviers, au milieu de cela, soit l'avenir nous réserve un no man's land avec deux réseaux qui se créent chacun de leur côté, soit on peut saisir l'opportunité d'en être le point de connexion.

J'ai appris dernièrement par voie de presse que le bourgmestre de Raeren avait eu des contacts avec les responsables du réseau régional Euregiobahn en Allemagne. Ces derniers auraient demandé de prendre contact avec les autorités ministérielles de Belgique, du Gouvernement fédéral en l'occurrence. Le but serait d'étendre le réseau Euregiobahn de la région entourant Aix vers Raeren et Eupen, non pas via la ligne qui permet actuellement de relier Liège à Aix-la-Chapelle, mais via un des rares tronçons de la Vennbahn encore ferrés. D'Eupen, la voie serait alors ouverte vers le reste du réseau avec la SNCB via Welkenradt-Verviers. Pour l'Euregiobahn, une extension du réseau vers le rail belge, que gère Infrabel, ne poserait visiblement pas de gros problèmes techniques.

Un tel RER transfrontalier, on ne peut que s'en réjouir. Rendre l'axe Eupen-Raeren frontière à nouveau accessible aux voyageurs réguliers, cela pourrait être un plus, notamment pour les travailleurs transfrontaliers, mais aussi pour le tourisme. D'autant qu'à Raeren, on a un RAVeL qui aboutit et qui emprunte le tracé déferré de l'ex-Vennbahn.

La Wallonie est-elle partenaire de cette idée ? Avez-vous eu des contacts à ce sujet précis, c'est-à-dire de la Vennbahn, via ce passage-là ou via le passage classique Aix-Welkenraedt-Liège ?

Si vous avez eu des contacts, qu'en est-il ressorti ? Êtes-vous donc partenaire de cette idée ou l'apprenez-vous en même temps que moi ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, pour répondre à votre question, je dois vous rappeler la décision prise par le précédent Gouvernement wallon, le 7 novembre 2013, sur proposition du ministre Ecolo de la Mobilité de l'époque, Philippe Henry. Cette décision a établi les priorités wallonnes relatives au Plan pluriannuel d'investissement relatif au ferroviaire, le PPI 2013-2025 de l'époque. Sur proposition de M. le Ministre Henry, les priorités wallonnes se déclinent comme suit :

- priorité 1, la fin des chantiers en cours du RER et de l'axe 3 Bruxelles-Namur-Luxembourg ;
- priorité 2, les fameuses 18 priorités wallonnes que nous évoquons régulièrement ;
- priorité 3, les 16 autres projets, dont notamment des réouvertures de lignes et le projet que vous évoquez, l'extension d'Euregiobahn vers Eupen et Raeren, fait partie des projets classés en priorité 3.

Dans tous mes contacts avec le Fédéral – je l'ai déjà dit à de multiples reprises au sein de cette assemblée – je m'en tiens strictement à cette décision du 7 novembre 2013.

J'ajoute cependant que, depuis octobre 2014, les caisses du Fédéral sont à ce point réduites pour le ferroviaire – élément que j'ai aussi déjà souvent évoqué régulièrement ici – que les projets classés en priorité 1 subissent des retards élevés dans leur réalisation et qu'il est à craindre que les projets prioritaires classés en priorité 2 par le Gouvernement wallon puissent eux-mêmes ne pas connaître le moindre début de réalisation dans le cadre du nouveau PPI 2017-2020 du Fédéral. Je vous laisse donc imaginer les possibilités de réaliser les dossiers de priorité 3.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il y a un élément nouveau, c'est l'intérêt d'Euregiobahn de pouvoir s'étendre. Là, il y a un élément nouveau qui doit éveiller notre intérêt. Eux souhaitent pouvoir exploiter et étendre leur réseau à travers une infrastructure qui pourrait le permettre.

Cela vaut la peine de pouvoir creuser cette possibilité, simplement pour pouvoir juger si elle est

intéressante, si elle est exploitable. Quelle est la réelle volonté de la Deutsche Bank de réaliser cette idée, en partenariat de toute façon, en tout cas pas dans le cadre SNCB et dans le transport voyageur classique tel que nous le connaissons. Ce partenariat, il est intéressant de pouvoir le creuser, d'en tirer un maximum d'informations pour se faire une juste idée.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous serez attentif à l'idée. Je ne vous demande pas de dire « oui, c'est une très bonne idée, nous allons changer nos priorités et la réaliser », mais en tout cas pouvoir s'y intéresser, s'intéresser à ces éléments nouveaux.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES COMPTES *FAST TRACK* »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les comptes *fast track* ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous le savez, tous les camions de 3,5 tonnes, depuis le 1er janvier 2016, sont équipés d'un OBU, ce que l'on appelle *On Board Unit*.

Il est possible d'obtenir cet OBU par une procédure assez rapide, la procédure *fast track*, liée à un compte *fast track*, qui est un compte basique temporaire et qui n'est valide que pour une quinzaine de jours. Après cette période, on doit le convertir en un compte complet afin de pouvoir recevoir les factures officielles et de pouvoir récupérer les 21 % de TVA.

Il semble que cette procédure ne soit pas si facile que cela. Elle est reprise sur le site de la SOFICO. Je parle de la conversion qui n'est pas facile.

À la limite, on pourrait se poser la question de savoir quelle est l'utilité d'avoir un compte complet pour récupérer la TVA et pas seulement un compte *fast track*. Pourquoi compliquer les choses qui le sont déjà, me semble-t-il, assez comme cela ? Combien d'entreprises sur le portail au niveau européen, mais également au niveau belge, sont-elles enregistrées ? Comment peut-on ventiler par région ? Combien de comptes *fast track* wallons ne sont pas, pour l'heure, convertis en compte complet ? À combien s'élève le montant des sommes qui n'ont pas été réclamées au titre de récupération de la TVA ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la solution *fast track* a été intégrée au contrat DBFMO du péage kilométrique pour répondre aux besoins des transporteurs, principalement étrangers, venant occasionnellement en Belgique et devant obtenir très rapidement un OBU pour se mettre en conformité avec le système de prélèvement kilométrique, par exemple, à la frontière, avant d'entrer sur le territoire belge et de le quitter quelque peu après.

Ces comptes *fast track* ne peuvent être utilisés que pour obtenir un seul OBU en moins de 10 minutes sur base des informations relatives au véhicule uniquement, excluant donc des données telles que le nom et l'adresse officiels ou le numéro de TVA du propriétaire, informations sans lesquelles il est impossible d'envoyer une facture selon la loi relative à la TVA. La procédure *fast track* n'autorise donc pas la récupération de la TVA.

Pour convertir un compte *fast track* en compte standard, l'utilisateur doit se connecter à son compte électroniquement et y inclure les données de son entreprise : nom, adresse et numéro de TVA. Cette conversion ne prend généralement que 3 minutes et se fait par internet. La procédure est décrite dans un manuel illustrant chaque étape et l'utilisateur peut recourir à l'aide du centre d'appel de Satellic pour le guider.

Ces 30 derniers jours, 46 000 OBU *fast track* ont été actifs sur le réseau routier belge contre 312 000 en compte standard, ce qui veut dire que 13 % des usagers sont enregistrés en mode *fast track*.

Parmi les OBU *fast track* actifs, 3 900, soit 8,6 %, sont liés à une immatriculation belge tandis que 42 100, soit 91,4 %, sont liés à des véhicules immatriculés à l'étranger.

L'absence d'adresse officielle dans la procédure *fast track* ne permet pas de ventiler les utilisateurs par région.

Nous n'avons pas accès aux informations relatives aux montants TVA non réclamés pour les comptes *fast track*.

Je terminerai en précisant que le mode *fast track* a été prévu comme une solution temporaire complémentaire, plus simple, principalement destinée à des transporteurs venant occasionnellement en Belgique, avec des avantages de rapidité, mais aussi des contraintes comme la non-récupération possible de la TVA, en vertu de la loi y relative. Il ne s'agit nullement d'une obligation et les transporteurs utilisant souvent le réseau wallon ont avantage à utiliser un autre mode, notamment pour pouvoir récupérer la TVA.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour

sa réponse. Je comprends bien, Monsieur le Ministre, l'utilité d'avoir une procédure rapide qui est celle du *fast track*, mais ce que je n'arrive pas à comprendre c'est en quoi cela empêche d'être relié directement à la TVA. Si l'on incluait directement la demande de renseignement du numéro de TVA, je suppose que cela permettrait de sortir une facture. Même si la procédure, vous dites, est relativement simple, 3 minutes en termes de reconversion, ce n'est pas ce que l'on me dit par rapport à des utilisateurs. Je ne vois pas pourquoi il faut une étape supplémentaire, simplement.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SYSTÈME DES FACTURATIONS PAR FLOTTE
DE CAMIONS DANS LE CADRE DE LA TAXE
KILOMÉTRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le système des facturations par flotte de camions dans le cadre de la taxe kilométrique ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je dois dire que là mon incompréhension est un peu plus rude.

Depuis 1er avril 2016, chaque transporteur reçoit tous les 15 jours trois documents comptables – un bruxellois, un wallon et un flamand – par camion. Vous n'aurez pas de mal à convenir comme moi que, pour certaines entreprises, si l'on a plusieurs camions, on en arrive à une montagne de documents.

Une facture par flotte est toutefois possible, mais uniquement pour les clients qui paient en postpaiement via un tiers payeur. En effet, la facture par flotte en Wallonie, le relevé par flotte à Bruxelles et en Flandre, est un document officiel accepté par les autorités fiscales belges qui regroupe, par Région et par moyen de paiement, le montant total de péage à payer généré par une flotte. Ce document est le seul document officiel qu'un transporteur peut donner à son comptable.

Toutefois, seuls les clients qui paient le péage en *postpaid*, le système postpayé, avec une carte carburant, via un partenaire commercial ou par une domiciliation, recevront la facture par flotte. Ils recevront automatiquement la facture par flotte, qui est gratuite. Or, une seule facture par flotte ne peut être émise pour une période précédant le 5 décembre 2016.

Quand on va voir le site de Satellic, je lis : « Si vous souhaitez recevoir une facture par flotte, mais que vous êtes actuellement en régime *prepaid*, donc prépayé, ou en régime *postpaid*, donc post-payé, par carte de crédit,

nous vous recommandons de passer à l'un des moyens de paiement *postpaid* ». Qui dit *postpaid* dit passer par un intermédiaire. N'est-il pas là une mesure discriminatoire à l'égard des transporteurs qui règlent leurs factures de prélèvement kilométrique en prépaiement ? La sanction serait de ne pas avoir de facturation par flotte. Est-elle vraiment intelligente en la matière ? N'est-on pas dans un système commercial dans lequel tout simplement on essaie de faire passer par un intermédiaire plutôt que chercher l'efficacité ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la facturation par flotte est conçue et utile principalement pour les gestionnaires de grandes flottes de camions.

La majorité de ceux-ci utilisent des cartes carburant ou recourent aux services des partenaires commerciaux pour s'acquitter du prélèvement kilométrique.

Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de procurer une facture par flotte pour les utilisateurs utilisant une carte de crédit, car cela impliquerait de préautoriser et de prélever des montants différenciés pour chaque Région sur une flotte complète, alors que les prélèvements se font actuellement au niveau de l'OBU et couvrent l'usage sur l'entièreté du réseau routier belge.

En outre, la multiplication des préautorisations accroîtrait le risque de blocage de la carte de crédit pour cause de plafond de dépense atteint.

Sur base des revenus du prélèvement kilométrique, la plupart, soit 80 % des utilisateurs, s'acquittent du prélèvement par carte carburant ou par l'intermédiaire d'un partenaire commercial et a, dès lors, accès à la facturation par flotte. Les 20 % restant paient par carte de crédit ou par cash, et environ la moitié de ceux-ci n'ont qu'un seul camion.

Il n'y a pas de discrimination, car chaque utilisateur qui souhaiterait changer de moyen de paiement pour recevoir une facturation par flotte peut le faire facilement, à n'importe quel moment.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. J'en conviens, c'est une question de principe. Je ne dis pas que les choses sont à ce point possibles, mais qui dit principe, dit discrimination. Me répondre que c'est une raison technique, c'est ce que l'on vous a dit de répondre, et vous répondez effectivement cela. Je pense que vous comme moi, on n'est pas à la tête d'une flotte de camions.

Sincèrement, appelons un chat un chat. Ce n'est pas

au ministre que je vais dire qu'il est difficile à comprendre qu'il y a, derrière cela, quelques intérêts commerciaux qui ont été sûrement bien négociés. Cela est dommage. Cela a, sans doute, été, en son temps, bien préparé par ceux qui avaient une flotte d'avocats pour savoir où ils allaient au moment où ils devaient y aller.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉBOISEMENT AU BORD DES AUTOROUTES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déboisement au bord des autoroutes ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, ces derniers temps, presque tous les arbres se trouvant au long de l'autoroute E40 vers la frontière allemande ont été abattus. Les trois communes concernées étaient Eupen, Lontzen et Raeren. Malheureusement, ce déboisement radical a été fait sans en informer les communes ou le DNF. On a dû constater une procédure presque pareille près de Charleroi. Bien évidemment, la sécurité doit toujours être respectée et maintenue.

Selon le DNF, ce déboisement excessif pourrait même avoir un impact négatif sur le réseau écologique et ne peut pas être expliqué par le simple fait de la sécurité routière.

Nombreux sont ceux qui disent que ce déboisement radical peut également avoir un impact sur l'agriculture locale, car les groupes d'arbres servaient de murs de protection contre les émissions des voitures pour le bétail et les champs.

Mes questions sont donc les suivantes.

Combien de mètres carrés ont été déboisés ces derniers mois, de mi-décembre à mi-janvier ?

Quelles sont les raisons et les justifications pour ces déboisements collectifs ? Est-ce pour cause de maladie ?

Qui est responsable de cette décision ? Pourquoi les communes et le DNF n'étaient-ils ni informés ni impliqués dans ces décisions ?

S'agit-il de la pratique habituelle ? Apparemment, il y avait une sorte de gentleman's agreement selon lequel les communes concernées étaient au moins informées dans le passé. Ici, dans les trois cas que je connais, ce n'était pas le cas.

À quelles fins le bois sera-t-il utilisé ? Pouvez-vous garantir une utilisation durable, c'est-à-dire écologique et économique de ces bois ?

Apparemment, les entreprises peuvent les garder et les transformer selon leurs intérêts : par exemple, en palettes pour les vendre. Si c'est le cas, je pense que c'est une pratique qui incite les entreprises responsables à déboiser vraiment un maximum d'arbres, au lieu de procéder selon un abattage isolé et spécifique des arbres qui posent problème, des arbres qui sont trop grands, par exemple.

Pouvez-vous comprendre que les bourgmestres, les échevins et un grand nombre de citoyens des communes concernées, même de l'autre côté de la frontière également, sont pour le moins irrités par ces démarches et par déroulement global de cette action ? Serait-il possible d'en informer les communes concernées dorénavant systématiquement ? Qu'en est-il pour le DNF ?

Est-ce possible de demander l'avis des communes et aussi peut-être, si l'on mène des actions d'une telle intensité, également de contacter la DNF systématiquement au préalable d'une telle mesure ?

De plus, serait-il possible, d'un point de vue juridique, de livrer aux communes le bois récolté sur leur territoire afin qu'elles puissent au moins l'utiliser elles-mêmes et selon leurs propres besoins ?

Finalement, si l'on regarde le long de nos autoroutes, on voit beaucoup d'arbres qui sont plus hauts que 10 mètres – parce qu'apparemment, la taille autorisée est de 10 mètres – il y a des coins où il y a des arbres de 30 mètres, ce qui pose problème. Si l'on regarde nos autoroutes, on a beaucoup d'endroits où l'on a des arbres qui sont plus hauts que 10 mètres, seront-ils abattus dans les semaines à venir également ? Le seront-ils une procédure plus transparente cette fois ?

Une dernière estimation : quel pourcentage des arbres le long des autoroutes wallonnes devait être déboisé selon le règlement de 10 mètres de hauteur maximum ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la volonté de mon administration n'est, évidemment, pas d'abattre tous les arbres présents le long des voiries régionales, je vous rassure.

Dans la situation énoncée, il ne s'agit pas de la mise à blanc d'une zone initialement boisée, mais plutôt d'un élagage de taillis de bord d'autoroute et de talus.

L'entretien de ces taillis a été réalisé tardivement, en regard du moment de leur plantation, il y a de

nombreuses années. Ceux-ci ont alors pris de l'ampleur, ce qui laisse ainsi penser qu'il s'agit, à tort, d'un déboisement. Je précise, toutefois, que les souches ont été laissées en place, les rejets seront donc bien présents.

S'agissant donc de simples opérations d'entretien, les communes traversées n'ont effectivement pas été formellement informées. Par contre, des contacts ont bien été pris avec le DNF concernant la zone Natura 2000, qui est, bien entendu, respectée.

Ces taillis le long de l'E40 devaient être réalisés pour les raisons suivantes :

- des plantations risquaient de tomber, sur l'autoroute, ses abords ou dans des prairies lors d'épisodes neigeux, avec le danger que cela engendrait ;
- les infrastructures garantissant l'écoulement des eaux, passages sous voirie, bassins d'orage, et cetera, étaient envahies par la végétation et pouvaient engendrer des débordements ;
- ces taillis, ayant pris trop d'ampleur, constituaient des obstacles latéraux non protégés, avec tous les risques qui y sont liés en matière de sécurité routière ;
- le sol n'étant pas adéquat pour certaines essences, la stabilité des talus pouvait être menacée ;
- ces arbres étant devenus trop serrés et trop fins, leur fragilité augmentait. Il y avait également un grand nombre d'arbres morts au milieu de ces massifs ;
- à cause des taillis présents aux abords des ouvrages d'art, des dégradations sont apparues sur ceux-ci ;
- la signalisation commençait à être masquée par la végétation ; l'ombrage provoqué par ces taillis, prenant de l'ampleur, augmentait le risque hivernal, en diminuant l'action asséchante du soleil.

Pour toutes ces raisons, la Direction des routes de Verviers a décidé d'effectuer ces opérations d'entretien sur le domaine autoroutier de la SOFICO. Je précise que celles-ci ne nécessitaient pas l'obtention d'un permis d'urbanisme.

Par ailleurs, le bois récolté sera valorisé, suivant les tailles et quantités, soit en menuiserie, soit via une filière de recyclage. Cela permet, par ailleurs, une réduction du prix que remettent les entrepreneurs chargés du travail au travers d'un marché public. L'utilisation est donc tant économique qu'écologique.

À l'avenir, si des travaux d'ampleur similaire devaient être effectués, je demanderais à mon administration d'envisager une communication par voie de communiqué de presse, par exemple.

Enfin, respectant la réglementation sur les marchés

publics, il n'est pas envisageable de laisser les communes traversées disposer du bois coupé, dont la SOFICO est propriétaire. La SOFICO doit, en effet, valoriser son domaine, ce qui se fait au travers des prix remis par les entrepreneurs qui tiennent compte de la valorisation du bois.

Comme vous pouvez le voir, il s'agissait surtout d'un entretien et non d'un déboisement radical. Mes services ont donc exécuté ce travail afin d'améliorer la situation, tant pour la sécurité routière que pour le confort des usagers de la route.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

Même si cette réponse était assez longue et a expliqué plusieurs détails, vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Par exemple, quelle est la masse totale des bois récoltés par cette mesure ? Quel est le territoire, en mètres carrés, qui était déboisé ces derniers mois ?

C'était une courte durée et l'on a constaté cela à Charleroi, le long de l'autoroute E40 également. Je sais qu'à Charleroi, cela a posé problème aussi. Vous voyez que les reproches sont graves. Cela n'est pas uniquement le fait des membres du parti Ecolo.

Je vais vous donner l'exemple de Lontzen. Là, il y a un tracé TGV et aussi le projet ALEGrO. Cette commune a déjà de grosses pertes d'arbres ou des pertes qui vont encore venir. C'est pour cela que la Commune de Lontzen n'est pas du tout contente de cette mesure. Il en va de même pour Raeren. Par exemple, Lontzen, maintenant, a demandé, vous le savez – je pense qu'ils doivent vous contacter par lettre également – le soutien de la Région wallonne pour la construction d'une digue de protection ou d'un mur d'isolation acoustique, ou d'un autre moyen antibruit, parce que là, il y a surtout un souci en lien avec la zone d'habitation près de Walhorn. Maintenant, les gens entendent l'autoroute beaucoup plus fortement qu'avant. Vous voyez que cela pose parfois quand même des problèmes assez graves.

Selon le premier échevin de Lontzen, il s'agit d'une action qui n'est ni durable, ni cohérente, ni exécutée d'une manière professionnelle. Je pense qu'il a raison. Il y a, par exemple, la Semaine de l'arbre de la Région wallonne, il y a les grandes campagnes de reboisement, mais de l'autre côté, on récolte beaucoup de bois, on abat dans une courte période, sans informer les communes concernées. Je ne trouve pas cela correct.

Il y a une série de questions, comme je le disais, auxquelles vous n'avez pas totalement répondu. Vous pourriez revenir à quelques suggestions que j'ai faites, parce que, bien évidemment, il s'agit d'être constructif, de voir comment cela peut être réglé d'une meilleure

manière dans le futur.

En ce qui concerne le contact avec les communes, je n'ai pas vraiment reçu de réponse. Peut-être M. le Ministre pourrait-il y revenir brièvement ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, j'ai répondu ce que j'avais à répondre.

QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DOSSIER DE LA RN54 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le dossier de la RN54 ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, je me permets de revenir une nouvelle fois vers vous afin de faire le point sur un projet qui me tient à coeur : le développement de la RN54 Charleroi-Thuin. C'est un projet qui est vieux de pratiquement 50 ans, il est attendu avec impatience par les populations locales.

(Réactions d'intervenants)

Je propose que vous débriefiez sur la Communauté germanophone à autre moment, si ça prend autant de temps que sur la RN54, cela laisse du temps.

Je me permets de reprendre le cours de mon propos.

Ce projet, vieux de pratiquement 50 ans, Monsieur le Ministre, est attendu avec impatience par les citoyens au niveau local, tant en termes de mobilité que pour les importantes perspectives de développement socio-économique qui l'accompagnent.

En janvier 2016, vous nous aviez annoncé qu'un budget de 10 millions d'euros, dans le cadre du plan Infrastructures, était dégagé afin de réaliser les premières phases des travaux, notamment les expropriations.

Selon les dernières informations, le chantier ne devrait pas, quant à lui, débuter avant 2018. En parallèle à cela, un contrat devait normalement être passé avec un bureau d'études afin de pouvoir présenter un projet global et complet en vue d'obtenir le permis d'urbanisme en 2018.

En ce début d'année, Monsieur le Ministre, je souhaitais simplement faire le point avec vous sur l'état d'avancement de ce projet.

Aujourd'hui, a-t-on le résultat des études géotechniques ? Je vous avoue que j'ai également été interpellée par rapport à une question parlementaire de votre collègue en charge de la nature, qui, lui, a indiqué, à la fin du mois dernier, que, dans un avis rendu en 2011, le DNF suggérait un léger déplacement du tracé vers le nord, afin de préserver une série de zones sensibles en matière de nature ? Je voulais simplement savoir si cet avis avait pu être intégré dans le projet si une actualisation de celui-ci était nécessaire.

Par ailleurs, le bureau d'études a-t-il finalement pu être désigné ?

À l'époque, il y avait un calendrier qui avait été communiqué ? Aujourd'hui, êtes-vous toujours en mesure de nous communiquer ou de confirmer le calendrier évoqué à l'époque ?

Je vous remercie, en tout cas, pour l'ensemble de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Députée, dossier important, effectivement, que celui de la RN54, presque monstre du Loch Ness en la matière. Heureusement qu'il y a toujours Cerexhe-Heuseux-Beaufays pour lui damer le pion sur le podium, l'un des dossiers dont on parle tant et qui peinent à se concrétiser, mais celui-ci va pouvoir entrer, dans les années qui viennent, dans une phase de concrétisation beaucoup plus palpable que ne pourrait l'être CHB.

Au stade actuel d'avancement du dossier, il apparaît que le tracé de la future liaison Lobbes-Erquelines reste bien celui défini par la zone de réservation au plan de secteur, et dénommé tracé « central 6 + », conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 février 2013.

Il convient de souligner que le tracé retenu est celui qui a obtenu le meilleur score pour le critère « altération des habitats naturels » dans l'étude d'incidence. Je rappelle que les effets de la future infrastructure de communication sur les sites considérés comme sensibles par le DNF ont bien été analysés par l'auteur de l'étude d'incidence, qui a conclu qu'ils pouvaient être évités, réduits ou compensés par la mise en oeuvre de recommandations et mesures d'atténuation dans le cadre de la conception de la voirie et du chantier. Ces mesures consistent, notamment, en la pose de clôtures à gibiers, la création de passages sous voies pour la petite faune et les batraciens et le renforcement du maillage écologique dans les zones boisées traversées.

Ces éléments seront intégrés dans l'étude technique

fine permettant l'obtention du permis d'urbanisme, étude qui a débuté. Un bureau d'études a, en effet, été désigné fin septembre 2016 dans le cadre du marché global d'externalisation d'études attribué en liaison avec le plan Infrastructures 2016-2019. Vous vous souvenez que j'avais obtenu 10 millions d'euros pour soulager l'administration et, surtout, accélérer le traitement administratif des dossiers. C'est l'un des dossiers qui ont été confiés à un bureau externe.

Lors de la première réunion de travail, qui s'est tenue le 18 octobre dernier, avec mon administration, le bureau d'études a estimé qu'il était nécessaire de procéder à une campagne géotechnique complémentaire à celle déjà réalisée, et qui a permis d'alimenter les premières étapes de l'étude.

Les derniers essais de forage en terrain meuble de cette campagne complémentaire sont en voie de se terminer. Ils feront l'objet, très prochainement, d'une analyse conjointe par le bureau d'études et mon administration.

La N54, très importante pour la mobilité et le développement socio-économique de la Région, bénéficie, comme vous l'avez évoqué, d'une enveloppe de 10 millions d'euros, au titre de route pour l'emploi, dans le cadre du plan Infrastructures 2016-2019. Elle fait donc bien partie des priorités budgétaires de la Wallonie.

Pour rappel, concrètement, ce budget servira, d'ici 2019, à mener la procédure de remembrement agricole, qui sera initié selon les procédures en vigueur par les services de la Direction générale de l'agriculture de la DGO3 ; effectuer les expropriations via le Comité d'acquisition d'immeubles, selon la réglementation en vigueur ; adjudger et engager budgétairement les premiers marchés publics de travaux ; réaliser une première phase de travaux, dont divers terrassements, la construction d'ouvrages d'art, le traitement de l'écoulement des eaux, la réalisation de ronds-points, et cetera, dont la définition précise dépend de l'étude technique qui vient de débuter.

Pour être complet, je précise que le montant total de l'ensemble de la liaison entre Lobbes et Erquelines est estimé entre 20 millions et 25 millions d'euros. La première phase prévue à mon plan correspond à ce qu'il est possible de réaliser durant cette législature et permettra de commencer cette liaison, effectivement importante pour l'ensemble de la Région.

Une fois toutes étapes franchies, il sera évidemment invisable de ne pas aller jusqu'au bout du processus, mais ce sera, pour la dernière queue de budget, de la responsabilité de celui qui me succédera – il est encore trop tôt pour savoir si ce sera moi-même ou pas – à ce poste de ministre en charge des travaux publics.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie, Madame la Présidente. Je remercie le ministre pour sa réponse complète, qui est extrêmement rassurante, puisque je vous avoue qu'il y avait eu quelques petits remous par rapport aux prises de position du DNF.

Aujourd'hui, à travers votre réponse, vous confirmez le tracé retenu, la définition de la zone de réservation, le fait qu'effectivement il y a une série de mesures qui devront être mises en oeuvre également pour réduire, compenser ou éviter une série de désagréments par rapport à la nature, et ça aussi c'est rassurant puisque tout cela n'est pas balayé d'un revers de la main, bien au contraire, cela est intégré dans la réflexion et cela sera intégré dans les travaux.

Je prends bien note de l'étude technique qui a bel et bien débuté avec cette partie complémentaire au niveau géotechnique et le fait que ça reste toujours bien une priorité de ce Gouvernement. Vous faites bien de préciser que les 10 millions d'euros sont nécessaires à cette première phase et qu'il faudra évidemment les compléter afin que la route, qui sera effectivement bien entamée à la fin de cette mandature, puisse continuer la mandature précédente.

Vous l'avez rappelé, c'est une route nécessaire pour le développement économique de toute cette Région, et je ne manquerai pas de pouvoir revenir, je ne vais pas dire régulièrement, mais de temps en temps, afin de faire le point avec vous sur l'état d'avancement de ce dossier.

Mme la Présidente. - Nous clôturons, ainsi, le volet « Travaux publics ».

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
DIFFÉRENCES ENTRE LES AUTO-ÉCOLES ET
LES MONITEURS BREVETÉS
INDÉPENDANTS »**

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONDUITE ÉCONOMIQUE DES AUTO-ÉCOLES
ET DES MONITEURS BREVETÉS
INDÉPENDANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine de Mme Baltus-Möres, sur « les différences entre les auto-écoles et les moniteurs brevetés indépendants » et sur « la conduite économique des

auto-écoles et des moniteurs brevetés indépendants ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser ses questions.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, au travers d'une question écrite du 18 novembre dernier, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur les différences entre les auto-écoles et les moniteurs brevetés indépendants.

Après avoir pris connaissance de vos réponses et après avoir obtenu des informations complémentaires du terrain, il apparaît un certain nombre d'inégalités entre les auto-écoles et les moniteurs brevetés indépendants lorsqu'ils doivent réserver pour leurs candidats les places dans différents centres d'examen.

En effet, les auto-écoles peuvent réserver leur nombre de places à l'année ou même pour plusieurs années, si elles le désirent, et ce, de façon anonyme, pour ensuite communiquer, au moins trois jours à l'avance, les données du candidat, alors que les candidats qui décident d'apprendre à conduire avec un moniteur indépendant doivent prendre rendez-vous de façon individuelle et doivent parfois patienter six semaines, voire plus, avant d'avoir un rendez-vous.

De plus, dans votre réponse, vous m'indiquez que si le centre d'examen ne peut pas recevoir le candidat en filière libre, le centre prendrait rendez-vous pour ce candidat dans un autre centre.

Ne trouvez-vous pas que les candidats qui passent par les moniteurs indépendants sont fortement désavantagés par rapport à ceux qui optent pour les auto-écoles ? S'ils passent leurs examens dans un autre centre que celui initialement choisi, cela les désavantage inévitablement, puisqu'ils s'entraînent, en général, à proximité de leur premier choix.

Pouvez-vous aussi me faire savoir si le délai d'au moins trois jours imposé aux auto-écoles pour communiquer les données des candidats est bien respecté ? Y a-t-il des contrôles ? Dans quels cas des sanctions sont-elles appliquées et lesquelles ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux qu'un audit organisationnel des centres d'examen soit effectué afin d'apporter des améliorations visant à ne plus discriminer les candidats qui optent pour l'apprentissage via des moniteurs brevetés indépendants ? Quelles autres solutions proposeriez-vous afin de contribuer à une solution ?

Selon mes informations, il n'y a pas d'examineur en chef germanophone actuellement. Pouvez-vous confirmer cela ? Selon votre réponse à ma question écrite du 29 décembre 2016, vous dites qu'il n'y a pas de cadre du personnel réservant un poste d'examineur en chef à un germanophone. Vous dites qu'un examineur en chef francophone parle, néanmoins, l'allemand.

Pouvez-vous donc confirmer que les connaissances de l'allemand de cet examinateur en chef francophone sont suffisamment bonnes pour rencontrer les besoins du public et des moniteurs germanophones ? Avez-vous un feedback positif concernant cette question ou, au contraire, êtes-vous au courant de plaintes, dans ce dossier, qui nécessiteraient de réfléchir s'il n'est tout de même pas nécessaire d'avoir un examinateur en chef germanophone ?

Ma deuxième question porte sur la conduite économique des auto-écoles et des moniteurs brevetés indépendants.

Cela fait presque deux ans maintenant que seul un élève est autorisé dans les voitures des auto-écoles et des moniteurs brevetés indépendants, au lieu de plusieurs comme avant. On parle souvent de la « conduite économique » pour ce phénomène.

Du point de vue des moniteurs et des auto-écoles, ce règlement n'est, cependant, pas du tout économique, pour les élèves non plus.

Nombreuses sont les personnes qui déplorent ce nouveau règlement, parce qu'auparavant, les élèves cochauffeurs ou témoins, qui étaient sur le siège arrière pendant qu'un autre prenait son heure de conduite, pouvaient apprendre beaucoup de choses et en profiter.

De plus, c'est une perte de temps et d'argent pour les élèves et le bilan écologique de ce modèle n'est pas positif non plus.

Quel bilan pouvez-vous tirer de ce modèle ? Voulez-vous continuer avec cela ou voyez-vous aussi des aspects moins intéressants dans l'application de ce modèle ?

Les écoles de conduite et les moniteurs brevetés suivent-ils ce règlement ? Combien d'infractions ont-elles été enregistrées depuis que ce modèle est d'application ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour vos deux questions, auxquelles je vais répondre dans la foulée.

Les moniteurs brevetés indépendants rentrent dans le contexte de filière libre. Dans le cadre de la filière libre, c'est au candidat à prendre rendez-vous individuellement. Les filières libres et auto-écoles sont différentes, et dès lors chacune comporte ses avantages et ses inconvénients. L'équité ne signifie pas l'égalité.

Comme je vous l'ai déjà répondu aux questions écrites n° 228 et n° 390, une optimisation des plannings est recherchée en collaboration entre les différents

acteurs, et ce, au bénéfice de tous les candidats quelle que soit leur filière d'apprentissage.

Le candidat doit démontrer qu'il possède les capacités pour conduire son véhicule dans toutes les situations. En outre, pour éviter qu'un candidat ne puisse se préparer à des trajets types, il y a un tirage au sort de points de passage, ce ne sont pas des trajets à proprement parler, ce qui laisse une latitude à l'examineur en cas d'imprévu.

La liste de ces derniers est revue périodiquement. Le résultat de l'examen n'est et ne peut être influencé par le choix du centre d'examen. Les auto-écoles doivent, en effet, communiquer le nom des candidats trois jours à l'avance, si aucun nom n'est communiqué endéans ces trois jours, le centre d'examen contacte l'auto-école afin de clarifier la situation.

S'il s'avère que l'auto-école n'a pas de candidat à présenter, le centre lui attribuera moins de plages horaires sur le planning suivant, ce qui est déjà une première sanction.

Si, par contre, un nom est communiqué et qu'aucun candidat ne s'est présenté, l'examen sera quand même facturé, ce qui est la deuxième sanction, elle, financière.

Le contrôle de ce système est, premièrement, interne aux organismes, car il cherche à optimiser l'utilisation du personnel dans cette activité déficitaire, et donc à remplir au mieux les plannings.

Mon administration vérifie également mensuellement les plannings et le respect des prescrits. Au vu du système et du suivi effectué, un audit n'est pas nécessaire ou opportun. Pointons que les auto-écoles étalent au mieux la présentation de leurs candidats aux examens.

Par contre, dans la filière libre, on constate d'importants pics de demandes d'examen lors des congés scolaires.

Enfin, en ce qui concerne un examinateur en chef germanophone, je vous informe qu'il n'y a pas de cadre du personnel légal réservant un tel poste à un germanophone. Un examinateur en chef francophone parle, néanmoins, l'allemand.

Pour le volet conduite économique de votre deuxième question, le titulaire d'un permis de conduire provisoire B ne peut être accompagné que par son ou ses guide(s) ou par un instructeur de conduite breveté. Il ne peut pas transporter un autre passager. Cette interdiction vise à éviter les distractions et à renforcer le fait que la conduite sous couvert d'un permis de conduire provisoire est une conduite faite pour la formation du conducteur et que seules les personnes aptes à former le candidat peuvent l'accompagner pendant qu'il se forme sous couvert de ce permis de conduire provisoire.

Il y a, d'ailleurs, un dramatique fait divers intervenu il y a quelques semaines du côté de la Basse-Sambre, qui rappelle cela de manière importante, puisqu'un jeune sous permis provisoire avait pris sa sœur et les deux enfants de sa sœur, il a eu un accident et l'un des enfants de cinq ans est décédé, alors que c'était le jeune sous licence qui conduisait et qu'il transportait des personnes qu'il ne pouvait pas.

Je conçois que l'observation est un atout, pour peu que cela soit fait de manière critique, mais il a été considéré que l'apprentissage se fait uniquement derrière le volant. La vision est de comptabiliser uniquement les heures d'apprentissage à la conduite, c'est-à-dire au volant.

Les auto-écoles suivent également cette règle. À ma connaissance, aucune infraction n'a été relevée par mon administration ou les services de police.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

En ce qui concerne la première question, et donc les différences entre les auto-écoles et les moniteurs brevetés indépendants, vous avez expliqué qu'il y a des sanctions pour les deux formes de procédé, ce qui est tout à fait normal, mais vous avez aussi confirmé quelques grands désavantages pour les moniteurs brevetés indépendants.

En effet, j'ai été contacté des deux côtés, par les parents et les jeunes, qui veulent passer leur permis de conduire et qui doivent parfois attendre trois mois. C'est, apparemment, la phase d'attente normale avant de pouvoir passer son examen. Je pense que cela est trop long et que cela gêne les moniteurs brevetés indépendants, qui m'ont contactée aussi. Il y a trois à quatre personnes concernées directement par cet effet bizarre.

Vous avez dit qu'une coopération entre les deux systèmes pourrait être importante et être une solution, mais cela n'est pas évident parce que ces deux systèmes ont des concurrents, et je ne les vois pas vraiment collaborer et coopérer afin de trouver des solutions.

C'est dommage que vous ne vouliez pas faire un audit parce qu'il y a des problèmes actuellement, il y a des injustices dans les deux systèmes. Vu que la Région wallonne a cette compétence, ce serait vraiment un champ d'action pour donner la chance d'avoir moins de désavantages aux gens qui travaillent dans ce secteur et pour les jeunes concernés.

Vous avez parlé de ce cas tragique qui est vraiment choquant, mais il s'agit encore d'un autre système, à savoir de la conduite sous licence. Ce n'est pas tout à fait la même chose. J'ai encore fait ce système avec un

cochauffeur ou témoin. Vous dites que c'est pour éviter les distractions que l'on a choisi la nouvelle formule. Au contraire, ce n'est pas une distraction, c'est une meilleure préparation parce que l'on peut justifier de plus d'heures de conduite et ainsi être mieux préparé.

Bien évidemment, la personne qui est sur le fond reste calme, c'est clair, mais quand même c'est un système apprécié par beaucoup de personnes. Maintenant vous dites qu'il n'y a pas de problèmes apparemment avec cela, qu'il n'y a pas de fraudes. J'ai reçu d'autres réponses. Il y a des coins où il y a beaucoup de fraudes, où il y a quand même plusieurs personnes dans la voiture, même si ce n'est pas autorisé. Peut-être devriez-vous intensifier le contrôle dans ce domaine.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
NOUVELLES LIMITATIONS DE VITESSE EN
FLANDRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouvelles limitations de vitesse en Flandre ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, au premier janvier, il y a toujours une série de mesures qui rentrent en application. Une de ces mesures, dans le cadre de la nouvelle réglementation routière flamande, c'est celle pour les routes flamandes hors agglomération de passer de 90 kilomètres par heure à 70 kilomètres par heure. Cela pourrait vouloir dire une adaptation des panneaux, mais c'est plutôt le contraire avec la suppression d'une série de panneaux. J'avais vu le chiffre du coût que pouvait épargner la Flandre en adoptant cette mesure, il est assez impressionnant.

Évidemment, il y a des parties de territoire, la Belgique est ainsi faite, qui sont des parties mixtes, où l'on passe d'une route flamande à une route wallonne et vice-versa.

Comment ce système fonctionnera-t-il par rapport au maintien de la législation sur le territoire ? Pensez-vous faire la même chose, à savoir adapter à 70 kilomètres par heure hors agglomération ? Y a-t-il une utilité ou un intérêt à le faire ? Une étude vous pousserait peut-être soit à le faire soit à ne pas le faire ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la

Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le changement de limite de vitesse est une mesure prise par la Région flamande. Il lui incombe, assez logiquement, d'ailleurs, d'informer les usagers de ce changement. C'est le cas, car la Flandre installe actuellement une signalisation spécifique à l'entrée de son territoire.

Il n'incombe, en effet, pas à la Wallonie de signaler les règles en vigueur chez nos voisins français, allemands ou hollandais et donc a priori, pas non plus flamands.

Par contre les médias francophones ont largement couvert l'information du changement de limite de vitesse en Flandre, ce qui relève de leurs missions.

Sachez toutefois que des signaux d'indication des limites de vitesse seront implantés aux entrées de notre territoire vis-à-vis de la signalisation implantée par la Région flamande.

La réduction généralisée de la limite de vitesse à 70 kilomètres-heure sur les routes hors agglomérations n'est pas d'actualité en Wallonie et je ne compte pas proposer au Gouvernement d'aller dans cette voie. En effet, pour rappel, et nous en avons déjà parlé ici, en Flandre environ deux tiers des routes hors agglomérations étaient déjà limitées à 70 kilomètres par heure par une signalisation. La généralisation était donc logique et pertinente. Ce n'est pas le cas en Wallonie où la majorité des routes hors agglomérations est limitée à 90 kilomètres par heure, la différence s'expliquant par l'urbanisation bien moins importante en Wallonie.

Toutefois, là où cela s'indique, une réduction localisée de 90 à 70 kilomètres-heure peut être envisagée par mon administration, dans le respect des directives établies pour que la limitation réponde à d'indispensables règles permettant d'assurer l'homogénéité de la démarche sur l'ensemble du territoire et surtout la crédibilité de la limitation de vitesse par rapport à la configuration de la voirie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre. Je ne sais plus qui a dit que nous vivions dans deux pays différents, mais en tout cas il y a deux réalités de territoire et cela je peux tout à fait accrédi-ter vos propos.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne sais pas qui l'a dit, mais j'ai bien une idée de personnes qui le souhaiteraient.

M. Crucke (MR). - Mais moi je sais qui l'a dit.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme Durenne, sur « l'ouverture d'un centre de consommation d'héroïne en Wallonie » ;
- M. Knaepen, sur « la désignation d'un administrateur général au sein de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) » ;
- Mme Durenne, sur « l'accueil de jour des personnes handicapées » ;
- M. Arens, sur « la mise à six bandes de l'E411 entre Arlon et Luxembourg » ;
- M. Lenzini, sur « le Trilogiport » ;
- Mme De Bue, sur « l'utilisation du GSM au volant » ;
- M. Martin, sur « les exigences wallonnes en matière de politique ferroviaire » ;
- M. Gérardon, sur « le RER » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Galant, sur « le monoxyde de carbone » ;
- Mme Galant, sur « l'opération « Frigo solidaire » » ;
- Mme Galant, sur « le département « Information et orientation des victimes de la route » de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) » ;
- M. Jeholet, sur « le plan Infrastructures » ;
- Mme Defrang-Firket, sur « la création d'un panneau de signalisation routière spécifique au principe dit de « la tirette » » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 24 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Véronique Bonni, PS
M. Patrick Charlier, Co-Directeur d'Unia
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
Mme Carine Lecomte, MR
M. Nicolas Martin, PS
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Christiane Vienne, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Ruddy Warnier, PTB-GO !

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
APES	Appui en Promotion et éducation pour la Santé
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
CAWaB	Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles
CHB	liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CHC	Centre hospitalier chrétien
CHR	Centre Hospitalier Régional
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRIC	Centre régional d'intégration de Charleroi
CRILUX	Centre régional d'intégration de la Province de Luxembourg
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSL	Conseil supérieur du logement
DBFMO	Design, Build, Finance, Maintain en Operate
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé Direction
DNF	Département de la Nature et des Forêt
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprise de travail adapté
FEBETRA	Fédération Royale Belge des transporteurs & des prestataires de services logistiques
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GHDC	Grand hôpital de Charleroi
GSM	Global System for Mobile
HIV	Human Immunodeficiency Virus
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
LED	Light-Emitting Diode
LEPSS	titre de profession de soins de santé
MSP	Maison de soins psychiatriques
NEHAP	Plan d'action national environnement santé
OBU	on board unit
OIP	organismes d'intérêt public
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
ONG	organisation non gouvernementale
PADE	Plan d'action 2016-2019 relatif aux droits de l'enfant en Wallonie
PEREX	le centre de trafic de la Région wallonne
PGCD	plus grand commun dénominateur
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
PSE	Service communautaire de promotion de la santé
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
REL	Réseau express liégeois
RER	Réseau Express Régional
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SERV	Sociaal Economische Raad van Vlanderen
SIM	Subscriber Identity Module
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
STIB	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
TADAM	traitement assisté par diacétylmorphine
T.E.C.	Société de Transport en Commun
TGV	Train à Grande Vitesse
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UPTR	Union Professionnelle du Transport et de la Logistique